

Table des matières :

| | |
|--|------------|
| 2 – Etat des lieux des Landes de Gascogne | 13 |
| 2.1 Mobilités et formes d’urbanisation | 15 |
| 2.1.1 <u>Attractivités et dynamiques démographiques d’un espace à faible densité</u> | 17 |
| 2.1.2 <u>Réseaux et infrastructures de transport</u> | 22 |
| 2.1.3 <u>Formes d’urbanisation</u> | 24 |
| 2.2 Dynamiques des activités économiques dans les Landes de Gascogne | 29 |
| 2.2.1 <u>L’emploi dans les Landes de Gascogne</u> | 29 |
| 2.2.2 <u>Une focale sur l’emploi dans l’agriculture, la sylviculture, l’industrie et le tourisme</u> ... | 31 |
| 2.2.3 <u>Une analyse des moteurs du développement territorial des Landes de Gascogne</u> | 34 |
| 2.2.4 <u>La diversité des orientations socio-économiques des territoires des Landes de Gascogne</u> | 38 |
| 2.3 La forêt et ses filières | 40 |
| 2.3.1 <u>Forêts et sylvicultures</u> | 40 |
| 2.3.2 <u>Propriétés forestières</u> | 46 |
| 2.3.3 <u>Les propriétaires forestiers du massif landais</u> | 47 |
| 2.3.4 <u>Les filières : industries, coopératives, et entreprises de service</u> | 50 |
| 2.3.5 <u>La forêt, la filière et les territoires</u> | 56 |
| 2.4 Dynamiques de l’agriculture et de l’agro-alimentaire dans les Landes de Gascogne | 58 |
| 2.4.1 <u>La situation de l’agriculture dans les Landes de Gascogne</u> | 58 |
| 2.4.2 <u>Les productions agricoles dans les Landes de Gascogne : maïsiculture, viticulture et élevages</u> | 62 |
| 2.4.3 <u>Industries agro-alimentaires</u> | 71 |
| 2.5 Ressources naturelles et occupation des sols | 76 |
| 2.5.1 <u>Les ressources en eau des Landes de Gascogne</u> | 76 |
| 2.5.2 <u>Les sols des Landes de Gascogne</u> | 81 |
| 2.5.3 <u>La biodiversité des Landes de Gascogne</u> | 83 |
| 2.5.4 <u>L’occupation des sols dans les Landes de Gascogne</u> | 87 |
| 2.6 Usages et représentations sociales des Landes de Gascogne | 96 |
| 2.6.1 <u>Les usages récréatifs dans les Landes de Gascogne</u> | 97 |
| 2.6.2 <u>Les extensions récentes du patrimoine forestier</u> | 101 |
| 2.6.3 <u>Tensions et ambiguïtés autour des représentations et usages de la forêt</u> | 103 |
| 2.7 Gouvernances et organisations territoriales des Landes de Gascogne | 108 |
| 2.7.1 <u>Evolution des pratiques et des dispositifs institutionnels</u> | 108 |
| 2.7.2 <u>L’organisation territoriale des Landes de Gascogne</u> | 111 |
| 2.7.3 <u>La diversification des acteurs de la gouvernance</u> | 116 |

2. Etat des lieux des Landes de Gascogne

Les Landes de Gascogne sont situées en Aquitaine, le long du littoral Atlantique et à l'interface de l'Europe du nord et de la péninsule Ibérique. Encadré au nord et au sud par les aires urbaines de Bordeaux et de Bayonne, cet espace se compose d'une cinquantaine de cantons et de 386 communes répartis sur trois départements : la Gironde, les Landes et le Lot-et-Garonne (Figure 2). Ce découpage correspond au périmètre d'intervention défini en 1945 par une ordonnance relative à « *la mise en valeur de la région des Landes de Gascogne* ». Il s'agit à ce jour de la seule définition administrative d'un territoire usuellement conçu comme un vaste triangle délimité : au Midi par l'embouchure de l'Adour, à l'ouest par l'océan et au nord par la vallée de la Garonne et la frange viticole du Médoc (Sargos, 1949). Le « *Triangle des Landes* » (Manciet, 1981), dont la pointe orientale s'enfonce jusqu'aux abords de Nérac, s'étend ainsi sur 200 km du nord au sud, 130 km d'est en ouest, pour une superficie totale d'environ 1,5 millions d'hectares (Figure 2). Il se singularise par la présence d'une nappe phréatique affleurante sur certaines zones et de sols sableux podzoliques où sous la fine couche d'humus n'apparaît la plupart du temps, qu'une masse blanche cendreuse, de silice presque pure et une couche plus ou moins indurée d'aliôs. C'est sur ces conditions hydrogéologiques et pédologiques particulières que s'est construite l'histoire de la forêt landaise, devenue le premier massif forestier cultivé d'Europe. Pour autant, cette omniprésence contemporaine de la forêt de pins maritimes ne doit pas faire oublier que la région a connu d'incessantes métamorphoses paysagères, sociales et économiques au gré des avancés et des reculs de la forêt, des innovations et des ruptures dans ses modes de gestion et de valorisation mais aussi ses relations avec les autres usages du territoire, et en particulier l'agriculture. Depuis la moitié du XIX^{ème} siècle, plusieurs systèmes socio-économiques se sont ainsi succédés ; construisant à chaque fois des paysages et des rapports aux lieux et aux territoires différents (Dupuy, 1996 ; Sargos, 1997 ; Aldhuy, 2006). De fait, si la forêt et ses usages productifs jouent un rôle important dans les Landes de Gascogne, ils s'inscrivent dans des territoires habités². Or, cet espace à dominante rurale, présentant traditionnellement une armature urbaine assez lâche et distendue de bourgs, de petites villes (Morcenx, Tartas, Lesparre, Bazas....) et de quelques unités urbaines plus importantes (Mont-de-Marsan, Dax, Arcachon) est aujourd'hui confronté à de profondes mutations territoriales dans le sillage de l'évolution des modes de vie et de la généralisation des phénomènes de mobilités. Il est désormais difficile d'envisager les devenir de la forêt et des industries du bois sans prendre en compte le repeuplement des territoires ruraux, les processus de métropolisation et de littoralisation qui transforment les Landes de Gascogne. Et ce d'autant plus que ces dynamiques territoriales s'accompagnent d'une diversification des activités économiques, d'une transformation des usages du sol et de la montée en puissance des attentes liées au cadre de vie, aux patrimoines, à l'environnement et à la gouvernance des territoires.

L'objectif du diagnostic est donc de resituer et de préciser la place de la forêt et de ses filières dans le système des Landes de Gascogne. Cette étape est d'autant plus importante qu'il existe actuellement peu ou pas de données de références sur ce territoire puisqu'il n'est pas une échelle habituelle de recueil d'indicateurs et d'informations statistiques. Les différentes composantes retenues par le

² Le périmètre des Landes de Gascogne recouvre une mosaïque de pays vernaculaires, nommés Buch ou Born, Grande Lande, Marensin, Landes du Médoc ou Landes Bazadaises (Sargos, 1997).

groupe de prospective et déclinés dans cette partie sont : les mobilités et les formes d'urbanisation, les dynamiques économiques, la forêt et les filières bois, l'agriculture et les industries agro-alimentaires, les ressources naturelles et l'occupation des sols, les usages sociaux du territoire, l'organisation territoriale et les modes de gouvernance des Landes de Gascogne.

Figure 2 : Localisation géographique et définition du périmètre des Landes de Gascogne



Source : Manciet, 1981

Légende :

- Limite des Landes de Gascogne
- Principales villes

| | Nombre de cantons + parties de cantons | Nombre de communes | Superficie en hectares |
|--|--|--------------------|------------------------|
| Département des Landes | 19 + 2 | 188 | 718 392 |
| Département de la Gironde | 18 + 2 | 161 | 609 910 |
| Département du Lot-et-Garonne | 2 + 4 | 37 | 92 488 |
| Périmètre des Landes de Gascogne (Ordonnance de 1945) | 41 + 8 | 386 | 1 420 790 |

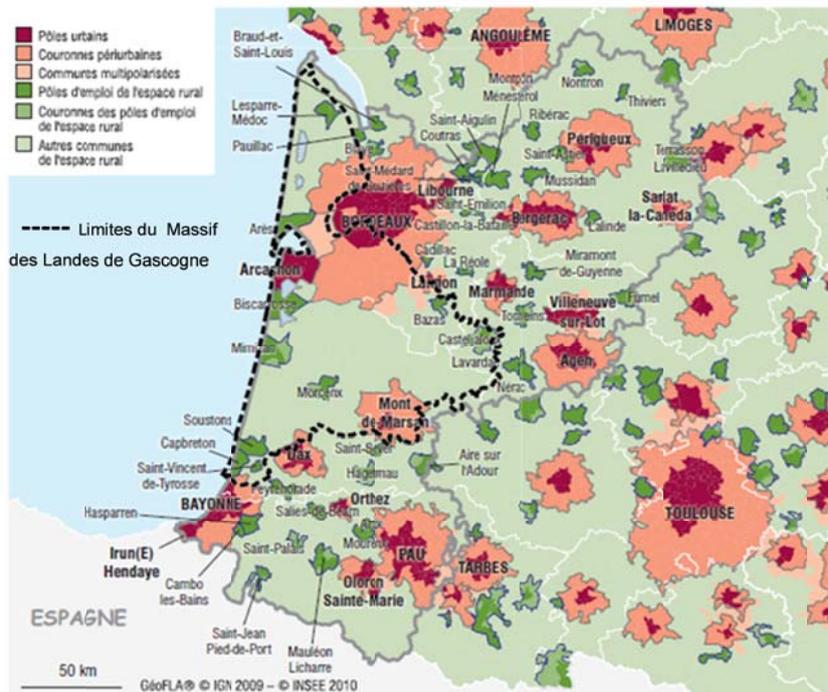
2.1 Mobilités et formes d'urbanisation

Vincent Banos, Olivier Mora

Depuis le 18^e siècle, les Landes de Gascogne sont associées à un imaginaire géographique particulièrement étonnant, en l'occurrence celui du désert (Manciet, 1981 ; Sargos, 1997). Cette représentation s'est d'abord nourrie de l'omniprésence des friches, landes et marais, triptyque caractéristique des terres incultes et d'un milieu ingrat selon les théories naturalistes alors en vogue (Aldhuy, 2006). Mais, même après la transformation et la mise en valeur de cet espace au 19^e siècle par un drainage systématique et l'extension des plantations de pins maritimes, l'imaginaire du désert est demeuré un implicite persistant. A la fin des années 1970, le géographe L. Papy évoque ainsi un « *pays vide et triste, comme répulsif* » (1978, p. 83), tandis que plus récemment encore certains observateurs continuent à faire de la forêt landaise, « *un espace de déprise humaine* » (Pailhé, 1995). De fait, il reste communément admis que les Landes de Gascogne sont un espace à faible densité ; une centralité rurale à dominante forestière de la région Aquitaine encadrée au nord et au sud par les agglomérations de Bordeaux et de Bayonne. Présentant une armature ouverte de bourgs ruraux et de petites villes, sans véritable polarité interne, à l'exception de Mont de Marsan et de Dax à l'extrême sud, voire d'Arcachon à l'ouest (Figure 3), cet espace resterait donc à l'écart des influences urbaines. L'usuelle représentation cartographique du massif forestier qui dessine un vaste triangle vert, homogène et uniforme, renforce encore un peu plus cette impression (Figure 4). Pourtant, sur ces 40 dernières années, la population des Landes de Gascogne a augmenté de près de 60 % puisque 839 207 habitants y résidaient en 2006 contre 534 446 en 1968 (Bergouignan et al, 2011). Cette spectaculaire croissance démographique n'est pas seulement le reflet de l'attractivité régionale car sur ce même intervalle de temps, l'Aquitaine a connu une augmentation de sa population moins soutenue (+27%) bien que supérieure à celle de la France (24%). De plus, en 2006, ¼ des habitants des Landes de Gascogne résidait dans un autre canton 5 ans auparavant (Bergouignan et al, 2011). Avec l'essor des mobilités géographiques, la croissance démographique s'accompagne d'une importante recomposition sociale des territoires.

L'objectif de ce chapitre est de présenter les ressorts et les disparités territoriales de cette nouvelle attractivité résidentielle et touristique des Landes de Gascogne, tant en termes de dynamiques démographiques, que d'organisation des transports et de trame urbaine.

Figure 3 : Zonage en aires urbaines et en pôles d'emploi de l'espace rural (ZAUER)



Source : Insee, 2005

Figure 4 : Représentation cartographique « usuelle » des Landes de Gascogne



Source : Wikipédia, 2011

2.1.1 Attractivités et dynamiques démographiques d'un espace à faible densité

A l'image des mouvements observés dans de nombreux espaces à dominantes rurales, l'accroissement démographique des Landes de Gascogne tient principalement à l'arrivée de nouvelles populations. Ces migrations résidentielles soulignent l'attractivité de cet espace pour les ménages et les individus. Avant d'explicitier les moteurs de ce qui apparaît comme un fait tout à fait majeur dans l'évolution des Landes de Gascogne, une réflexion sur la notion de faible densité démographique fournit un premier éclairage sur les réalités contrastées de cette région.

2.1.1.1 Les réalités contrastées d'un espace à faible densité

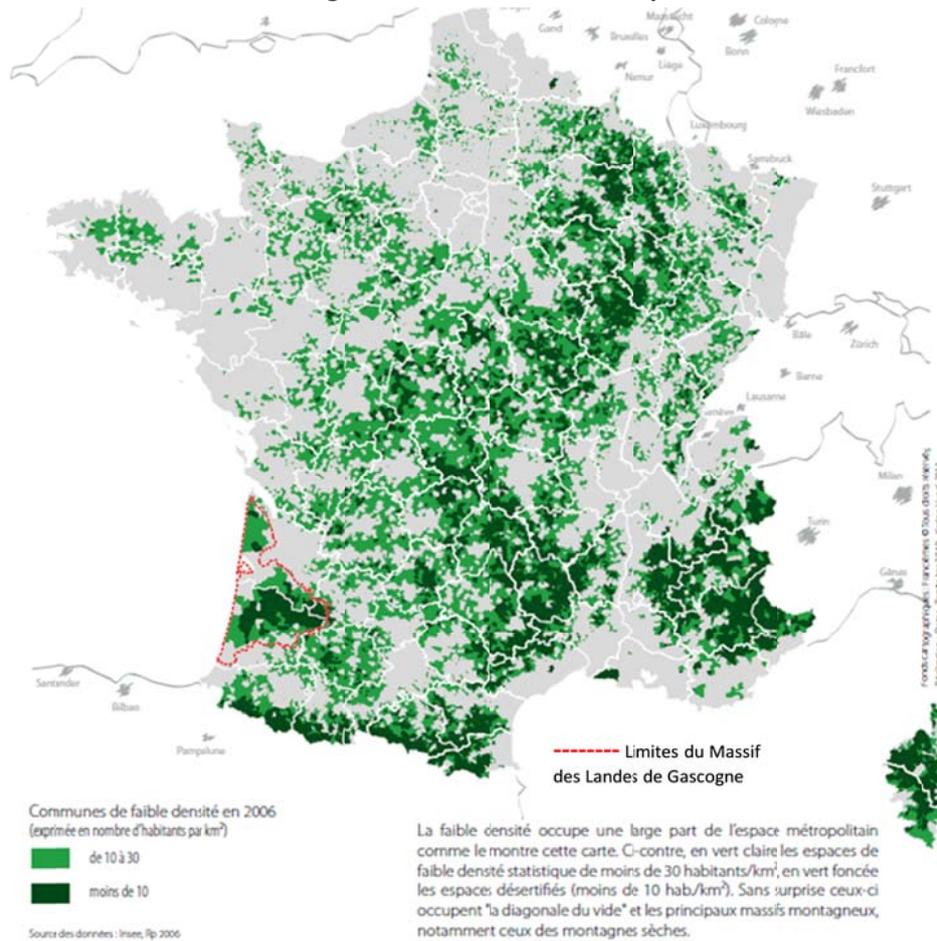
Avec une moyenne 59 hab./km² en 2007, la densité démographique des Landes de Gascogne est inférieure à celles qu'on peut observer en France (115 hab./km²) ou en Aquitaine (75 hab./km²). En revanche, elle se situe au-dessus du seuil des 30 hab./km² définie par l'Insee pour désigner les espaces à faible densité. Mais, la densité moyenne ne dit rien ou pas grand-chose si elle résulte de l'agrégation d'espaces différents. Or, tel est le cas des Landes de Gascogne. Les communes situées entre Bordeaux et Arcachon ont ainsi une densité comprise entre 100 et 300, voire supérieure à 1000 hab./km² pour des localités comme Pessac, Gradignan ou d'Arcachon. Si cette segmentation du peuplement est assez ancienne (Pailhé, 1995), on observe désormais un phénomène similaire de réduction des espaces à faibles densités à partir du sud-ouest des Landes (Figure 6).

Parallèlement, près de 2/3 des 386 communes qui composent les Landes de Gascogne conservent une densité inférieure ou égale à 30 hab./km² (Figure 5). Mais, ces espaces situés essentiellement dans le nord du Médoc ou au centre des Landes sont-ils nécessairement des territoires ruraux en difficulté³ ? Cette question renvoie à une autre insuffisance de la notion de faible densité. En effet, du fait de la taille très hétérogène des communes françaises, certaines unités urbaines peuvent être des espaces à faible densité (Barthe et Milian, 2011). La commune de Hourtin dans le Médoc en est un exemple parfait puisque malgré ses 10,3 hab./km², elle est devenue une commune urbaine entre 1999 et 2006. Inversement certaines communes rurales, telles que Messange ou Angresse dans le sud du département des Landes, ont des densités de population supérieures à 180 hab./km². Par ailleurs, alors que sur la période 1999-2006, le rythme annuel de la croissance démographique dans les Landes de Gascogne était de 1,3 % - contre 0,9 % pour l'Aquitaine et 0,3 % pour la France - certains espaces, comme le Médoc ou littoral landais, connaissaient une croissance démographique dépassant les 2 % par an, soit une augmentation de plus de 20 % de la population en 10 ans (Bergouignan et al, 2011).

Au regard de ces chiffres, l'idée selon laquelle les Landes de Gascogne seraient caractérisées par une faible densité démographique doit être nuancée. Sous l'effet des migrations résidentielles, on assiste aujourd'hui à la réduction des zones à faible densité et une diversification du profil démographique des territoires qui composent cet espace.

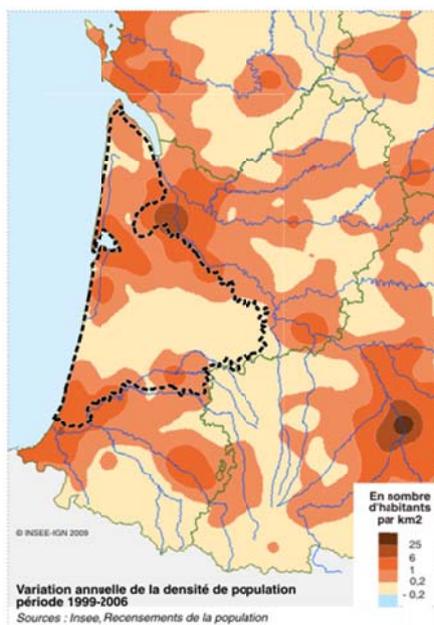
³ La confusion entre espace à faible densité et espace en détresse est indissociable du mouvement d'exode rural qui a marqué l'évolution démographique des espaces ruraux français depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Elle reste entretenue par des catégories statistiques, telles celles de *rural profond* et de *rural isolé*, et des dispositifs d'intervention comme les *zones de revitalisation rurale*. En effet, la définition de ces zonages s'appuie fortement sur la notion de faible densité démographique (Barthe et Milian, 2011)

Figure 5 : Les Landes de Gascogne dans la France : des espaces à faible densité



Source : Barthe et Milian, 2011

Figure 6 : Variation annuelle de la densité de population en Aquitaine (1999-2006)



Source : Insee, 2009

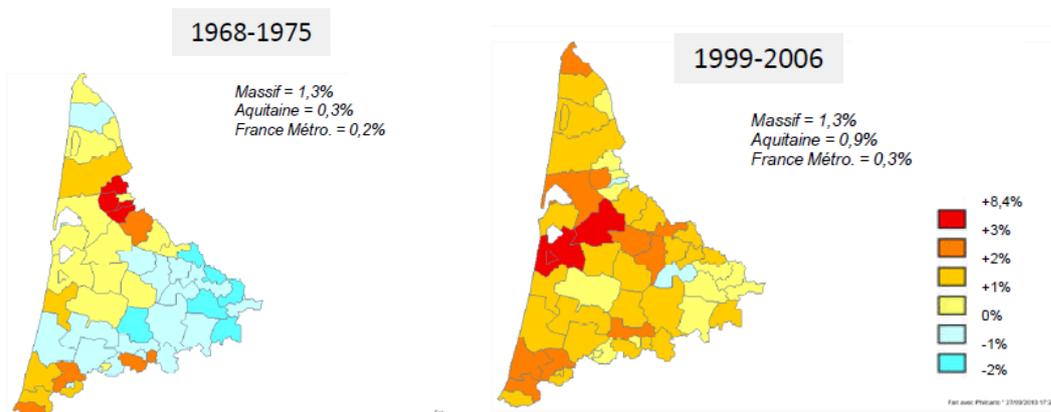
Cette carte « lissée » illustre l'emprise différenciée des dynamiques démographiques à l'échelle des Landes de Gascogne. Alors que la variation annuelle de densité de population reste faible au centre du territoire ; au nord et au sud, la croissance est portée par le desserrement des aires urbaines, notamment le long des axes de communications, et l'attractivité du littoral

----- Limites du Massif des Landes de Gascogne

2.1.1.2 Périurbanisation et littoralisation, deux tropismes des migrations résidentielles

Souvent considérées comme les deux principaux tropismes des migrations résidentielles en Aquitaine (Besserie, 2007), les phénomènes de littoralisation et de périurbanisation apparaissent amplifiés dans les Landes de Gascogne. En effet, de par sa localisation géographique, l'apparente disponibilité du foncier et l'absence d'une trame urbaine suffisamment forte pour capter la croissance démographique, cet espace s'apparente de plus en plus à une zone d'extension des agglomérations de Bordeaux au nord, de Bayonne, Dax et Mont de Marsan au sud et du littoral à l'ouest.

Figure 7 : Taux de variation migratoire de la population des cantons des Landes de Gascogne pour les périodes 1968-1975 et 1999-2006



Source : Bergouignan et al, 2011

Au début des années 1970, les mouvements migratoires concernent surtout les communes rurales situées à proximité d'aires urbaines en croissance qui bénéficient alors de la périurbanisation des ménages et des activités (Figure 7). La demande d'espace, les effets d'éviction du coût du foncier et de l'immobilier mais aussi la recherche d'un cadre de vie plus proche de la nature ont reporté, ici comme ailleurs, l'accession à la propriété d'une partie des classes moyennes vers des espaces périurbains situés de plus en plus loin des pôles urbains. Ce mouvement de desserrement urbain se poursuit aujourd'hui encore puisque sur les 80 communes urbaines présentes dans les Landes de Gascogne, 18 sont apparues entre 1999 et 2010.

L'attractivité résidentielle du littoral n'est pas non plus un phénomène nouveau, mais les mouvements observés au début des années 1970 invitent à penser que celle-ci vient surtout relayer l'influence des agglomérations sur certains territoires : sud Médoc, Bassin d'Arcachon et sud-ouest des Landes (Figure 7). Par ailleurs, la littoralisation fut longtemps considérée comme un phénomène essentiellement circonscrit à des migrations touristiques et saisonnières. Mais si depuis les années 1960 pour le littoral Girondin, et surtout 1980 pour le littoral Landais, le nombre des résidences secondaires a augmenté de manière constante pour atteindre, dans les deux cas, un peu plus de 50% des logements (Bergouignan et al, 2011) ; dans le même temps, la population du littoral aquitain a progressé deux fois plus que celle du territoire régional (Goze, 2010).

L'augmentation de la proportion des résidences principales⁴ et une hausse du prix du foncier plus importante sur le littoral que dans les agglomérations ont ainsi progressivement fait émerger l'idée d'une possible autonomisation du littoral comme pôle d'attractivité résidentielle (Gaschet et Pouyanne, 2009). Un phénomène émergent qui pourrait être corroboré par le fait que les sept communes de plus de 5 000 habitants qui enregistrent en Aquitaine une croissance de plus de 20 % de leur population entre 1999 et 2006 sont toutes des polarités rurales situées sur le littoral ou le rétro-littoral des Landes de Gascogne : Soustons, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Capbreton, Biscarrosse pour le département des Landes ; Lège-Cap-Ferret et Arès pour le département de la Gironde (Breuil, 2009).

2.1.1.3 Un regain de croissance dans les territoires ruraux

Bien que la littoralisation et la périurbanisation demeurent les principaux moteurs de l'attractivité démographique des Landes de Gascogne, les excédents migratoires concernent désormais l'ensemble de cet espace, et notamment les territoires ruraux de l'intérieur (Figure 7). Entre 1999-2006, les migrations résidentielles se sont ainsi affirmées dans les communes éloignées du nord Médoc, du sud-est de la Gironde et du nord-est des Landes. Sur la même période, les cantons urbains ou limitrophes des agglomérations perdent de leur dynamisme démographique (Bergouignan et al, 2011). A l'instar des tendances récentes identifiées à l'échelle nationale, l'accélération de la croissance de population devient beaucoup moins dépendante de la distance qu'elle ne l'était précédemment et concerne des communes rurales situées de plus en plus loin des zones d'influence des villes (Morel et Redor, 2006)

Si l'attractivité du rural ne se fait plus seulement à l'ombre des villes, cela tient en partie à l'accroissement des mobilités quotidiennes qui a favorisé l'allongement des distances « supportables » entre le domicile, les services et le lieu de travail (Talbot, 2001). En 2007, 55,2% des habitants des Landes de Gascogne quittent ainsi leur canton de résidence pour se rendre sur leur lieu de travail ; des proportions proches des niveaux régionaux et nationaux respectivement de 54,7% et 56,8%. Mais de manière plus fondamentale, cette nouvelle attractivité repose sur le renversement des images associées aux ruralités. Alors qu'il n'y a pas si longtemps encore, elles étaient perçues négativement et pouvaient constituer des handicaps au développement, elles renvoient désormais à des espaces de qualité (environnement, patrimoines...) et des valeurs porteuses d'avenir (Velasco-Graciet, 2006 ; Mormont, 2009). Ce processus affecte notamment les forêts puisqu'elles tendent à devenir un archétype de la nature (Eizner, 1995). L'identification à ces espaces devient ainsi valorisante pour des individus à la recherche d'une certaine qualité de vie et désireux, dans une société mobile où les ancrages deviennent plus labiles, d'inscrire leurs projets dans des territoires d'appartenances.

2.1.1.4 Des territoires, entre recomposition sociale et vieillissement démographique

En 2006, 2/3 des nouveaux résidents arrivaient d'un canton situé à l'extérieur des Landes de Gascogne. Ces migrations résidentielles, qui concernent toutes les classes d'âges et toutes les catégories sociales, mettent en lumière un processus de diversification sociale et fonctionnelle des

⁴ A la fin des années 1960, le taux d'accroissement annuel des résidences secondaires était deux fois plus fort que celui des résidences principales. Entre 1999 et 2006 ces taux étaient quasi équivalents : +2,3% pour les résidences principales et +2,2% pour les résidences secondaires (Bergouignan et al, 2011).

Landes de Gascogne. Mais, les enjeux du « vivre ensemble » inhérents à cette recomposition sociale diffèrent quelque peu selon les espaces concernés.

Déjà peu présents dans les communes rurales, les classes aisées ou moyennes tendent à s'installer de manières préférentielles dans les centres villes, les espaces périurbains proches des grandes villes et les zones littorales sous influence urbaine (Bergouignan et al, 2011). La compétition pour ces espaces tend alors à s'exacerber et ce d'autant plus que ces derniers sont également de plus en plus préservés au nom notamment de leurs qualités environnementales ou patrimoniales. Tel est le cas du bassin d'Arcachon. Ces processus peuvent alors se traduire par des phénomènes de « gentrification »⁵, ou du moins une tendance à l'« entre-soi », qui interpellent la capacité à maintenir des modes de vie partagés (Charmes, 2005).

La problématique des territoires ruraux reste pour l'instant tout autre tant les mouvements migratoires semblent, au contraire, renforcer la diversification sociale de ces espaces. En effet, tandis que l'arrivée de nouvelles populations qui ont choisi ce cadre pour construire leur projet de vie s'accompagne de migrations « subies » dû à l'effet d'éviction des villes ou du littoral, certaines catégories sociales, telles que les professions intermédiaires, les ouvriers et les agriculteurs continuent à être présents sur ces territoires. Le « désir de campagne » forme ainsi un ensemble composite fait de trajectoires et d'attentes individuelles particulièrement hétérogènes ; ceux-ci constituant dès lors les ressorts de multiples figures d'appartenances (Sencébé, 2004). Et ce d'autant plus qu'être présent sur ces territoires et y avoir différentes pratiques semble de moins en moins lié avec le fait d'y résider. En effet, en raison de l'accentuation des mobilités liées notamment aux loisirs et au tourisme, certains territoires, comme par exemple le département des Landes, voient leur population quasiment doubler pendant la saison estivale (Figure 8). Ces flux et reflux de personnes dans les territoires ruraux modifient le rythme des activités qui y ont lieu, avec parfois de fortes variations cycliques, et diversifient les formes d'ancrage et de sociabilités. La multi-appartenance territoriale de résidents secondaires qui souhaitent tisser de nouveaux liens et revendiquer une appartenance au territoire en s'engageant dans des associations peut ainsi côtoyer l'isolement de certains « captifs », souvent enracinés dans un lieu unique, ou encore le désir d'anonymat d'autres personnes qui, ayant des réseaux de relations ailleurs, préfèrent quant à eux jouir des qualités du territoire sans pour autant avoir à s'y investir socialement (Banos et al, 2009).

Figure 8 : Dans le département des Landes, la population présente maximum est deux fois supérieure à la population résidente

| En 2002 | Population résidente | Population présente moyenne | Population présente maximum |
|----------------|----------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Gironde | 1 331 000 | 1 338 000 | 1 478 000 |
| Landes | 341 000 | 368 000 | 698 000 |
| Lot et Garonne | 310 000 | 310 000 | 338 000 |

Source : C. Terrier et al, 2005

L'évolution globale de la structure par âge de la population française et l'influence actuelle des cycles de vie sur les migrations résidentielles rendent inévitable le vieillissement de la population,

⁵ De manière générique, on désigne par « gentrification » ou « embourgeoisement », le processus par lequel le profil sociologique et social d'un quartier se transforme au profit d'une couche sociale supérieure.

notamment dans les territoires ruraux où l'arrivée de nouvelles populations ne suffit pas à compenser un déficit naturel persistant et le départ des jeunes. Les Landes de Gascogne n'échappent pas à ce mouvement de fond avec des espaces ruraux où les personnes de 65 ans et plus représentent déjà près de 25 % de la population contre moins de 15 % dans les cantons périphériques de Bordeaux (Bergouignan et al, 2011). La surreprésentation des personnes de plus de 50 ans sur le littoral s'explique davantage par l'arrivée de résidents de cette catégorie d'âge avec notamment l'émergence des phénomènes de bi-résidence.

De par son rapport historique aux migrations, les formes traditionnelles de sociabilités et l'importance persistante des faibles densités, les Landes de Gascogne restent encore peu concernées par l'essor des résidences fermées et autres modes de replis sociaux et identitaires. Néanmoins, le renouvellement du profil social des populations du littoral et des zones périurbaines de l'ouest, laisse apparaître l'émergence d'un processus de ségrégation socio-spatial. A l'inverse, dans les territoires ruraux, plus marqués par la problématique du vieillissement démographique, les migrations résidentielles accentuent la « mixité sociale » avec la cohabitation de personnes aux itinéraires, conditions de vie et modes d'identification très différents (Jean, 2003).

2.1.2 Réseaux et infrastructures de transport

Toutes les régions françaises, et dans une moindre mesure européennes, sont confrontées à une insuffisance, plus ou moins sensible, en matière d'infrastructures de transports. Cependant, cette problématique revêt une importance particulière en Aquitaine compte tenu de son positionnement charnière à l'interface de la péninsule Ibérique et du reste de l'Europe, de l'étendue de son territoire et de l'éloignement de ses différents pôles urbains (SRIT Aquitaine, 2008). Un diagnostic que partagent en tous point les Landes de Gascogne.

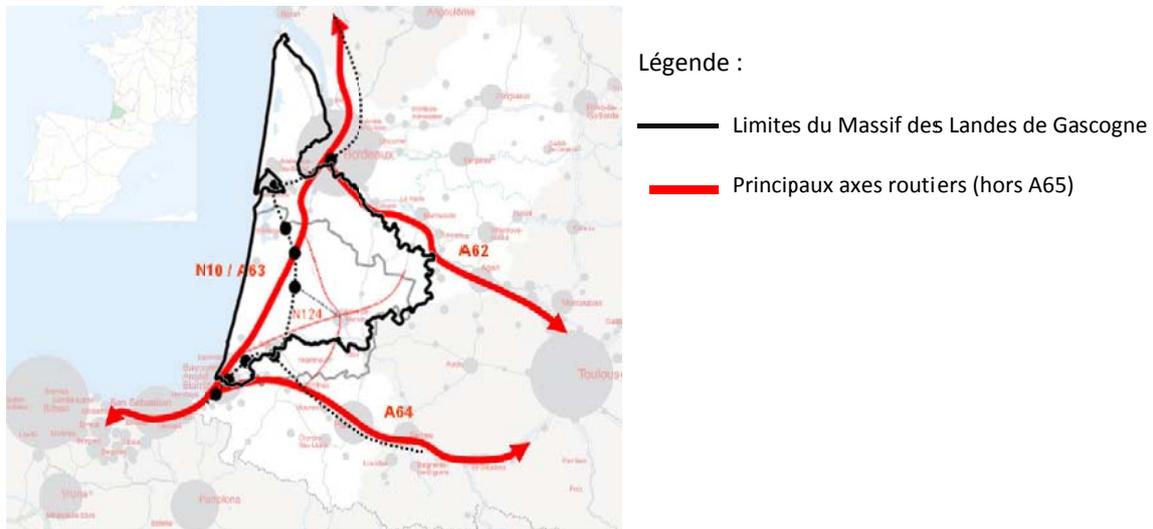
2.1.2.1 « Effet tunnel » du corridor nord-sud et déficience persistante des liaisons transversales

Alors que les Landes de Gascogne apparaissent comme un bassin largement ouvert et d'accès facile, elles furent et restent un domaine de circulation très malaisée. D'ailleurs, contrairement à la plupart des régions, la mise en place de voies ferrées au 19^e siècle précéda la construction du réseau routier (Cavailhès, 1933). La colonne vertébrale de cette organisation ferroviaire fut la ligne Bordeaux-Bayonne, préférée à la ligne Bordeaux-Mont de Marsan-Bayonne qui avait pourtant le mérite en passant, par le pays de la Leyre et Sabres, de desservir la partie intérieure des Landes, alors la plus peuplée. Aujourd'hui encore, ce corridor nord-sud demeure le principal axe de transport traversant les Landes de Gascogne (Figure 9). Dorsale majeure de l'Aquitaine, il concentre désormais une grande part du trafic avec la péninsule ibérique tout en unissant les deux conurbations qui connaissent la plus forte croissance démographique : Bordeaux-Bassin d'Arcachon d'une part et Bayonne-Sud des Landes d'autre part (SRIT, 2008). Au-delà de la transformation des agglomérations de Bordeaux et Bayonne en véritable goulet d'étranglement (CESR, 2003), la prédominance des moyens de transport rapides (autoroute, TGV) a progressivement renforcé « l'effet-tunnel » de cet axe qui contourne plus qu'il ne dessert les villes moyennes des Landes (Proscot, 2009).

Le déséquilibre des réseaux de transport entre l'est et l'ouest constitue une autre caractéristique majeure des Landes de Gascogne. En effet, si le littoral est organisé en "doigts de gant" aux bouts d'une armature routière en râteau venue irriguer les stations balnéaires du littoral à partir de l'A63,

l'est des Landes de Gascogne reste quant à lui marqué par l'absence persistante des réseaux de transport performants (Conseil Régional d'Aquitaine, 2008). Hormis le sud des Landes, les liaisons entre les villes de l'intérieur des terres sont très difficiles par la route et quasiment inexistantes d'un point de vue ferroviaire.

Figure 9 : Le corridor Nord-Sud (N10/A63)



Source : Proscot, 2008

Conjuguée à la dispersion de l'habitat et le maintien des espaces à faible densité dans l'est des Landes de Gascogne, cette organisation des réseaux de transport accentue le rôle prédominant de la voiture et font du déficit de l'offre collective de transports sur des itinéraires transversaux un problème structurel. Le taux de motorisation des ménages landais (87 %) est ainsi le plus élevé de tous les départements français. C'est même le département où le taux de ménages équipés de 2 voitures ou plus est le plus élevé (42%) (Proscot, 2009). Cette configuration rend sans doute plus sensible les populations vivant sur ces territoires à une éventuelle augmentation des contraintes énergétiques et donc des coûts de transport.

En revanche, la présence de plateformes multimodales situées à ses marges Nord et Sud fait que cet espace apparaît relativement bien connecté aux territoires extérieurs. En effet, les ports (Bayonne et Bordeaux) et les aéroports (Mérignac, Biarritz, Pau) constituent des points de sorties et d'entrées importantes, aussi bien pour les personnes que pour les marchandises. Conjugué aux politiques européennes qui prônent un rééquilibrage des différents modes de transport et aux politiques régionales de transports axées sur les TER et l'inter-modalité, le développement de ces nœuds de transports est susceptible d'entraîner une relocalisation importante des zones d'activités et des ménages. Néanmoins cette connectivité des Landes de Gascogne doit également être nuancée au regard de l'absence persistante, ici comme ailleurs, du fret ferroviaire mais aussi de l'abandon du projet d'un terminal de conteneurs au Verdon (Médoc).

La problématique d'un espace des Landes Gascogne tourné vers ses périphéries extérieures ou maillé par des réseaux de transports adaptés aux besoins de mobilité des habitants, à leurs habitudes de consommation et leur mode de vie sur le territoire constitue un des principaux enjeux de futures infrastructures de transport.

2.1.2.2 Incertitudes autour de deux grands projets d'infrastructures

Deux grands projets, récents ou à venir, pourraient atténuer ou, au contraire, accentuer les déséquilibres tendanciels des réseaux de transport à l'échelle des Landes de Gascogne.

Le premier concerne l'autoroute A65 qui relie, depuis 2010, Pau-Langon via notamment Mont de Marsan, Captieux ou Bazas. L'objectif de ce nouvel axe de transport nord-sud au cœur des Landes de Gascogne est d'améliorer l'accessibilité vers Mont de Marsan, l'est du département des Landes mais aussi les départements voisins du Gers et des Hautes Pyrénées. Le grand projet de la LGV Bordeaux-Toulouse/Espagne prévu à l'Horizon 2020 constitue le deuxième grand projet d'infrastructure. Il affecte la même partie des Landes de Gascogne puisque parmi les trois scénarios proposés⁶, le tracé retenu est la création d'une nouvelle ligne par l'intérieur des Landes jusqu'au sud de Dax via Captieux et Mont de Marsan. Au-delà des gains de temps pour les voyageurs et de l'accroissement des capacités de fret, la LGV ouvre également la perspective d'une importante augmentation des échanges transfrontaliers avec l'harmonisation des systèmes ferroviaires et la fin des ruptures de charge.

Les impacts de ces deux grandes infrastructures de transports sur l'organisation territoriale des Landes de Gascogne sont potentiellement importants, mais ils demeurent également très incertains ; pouvant effectivement servir à désenclaver certains territoires de l'intérieur et à accroître les échanges avec la péninsule Ibérique, mais également accentuer les processus de périurbanisation. Ils posent également la question du développement de polarités urbaines (Captieux, Bazas...) et de plateformes logistiques au cœur du massif, dans des espaces jusque-là peu affectés par la problématique de la fragmentation des paysages agricoles et forestiers.

2.1.3 Formes d'urbanisation

L'armature urbaine des Landes de Gascogne, historiquement assez lâche et distendue, composée de villes secondaires (Mont de Marsan, Dax, Arcachon), de centres relais (Biscarosse, Pauillac), de petites villes industrielles (Morcenx, La Teste, Lesparre, Tartas...) et de bourgs ruraux, fait preuve d'une certaine stabilité jusqu'à l'orée des années 1980 où la crise de l'industrie met en difficulté un certain nombre de petites villes tandis que l'amplification des phénomènes de littoralisation et de périurbanisation met en lumière le mouvement de métropolisation qui affecte les agglomérations périphériques, Bordeaux au Nord et Bayonne-pays Basque au sud.

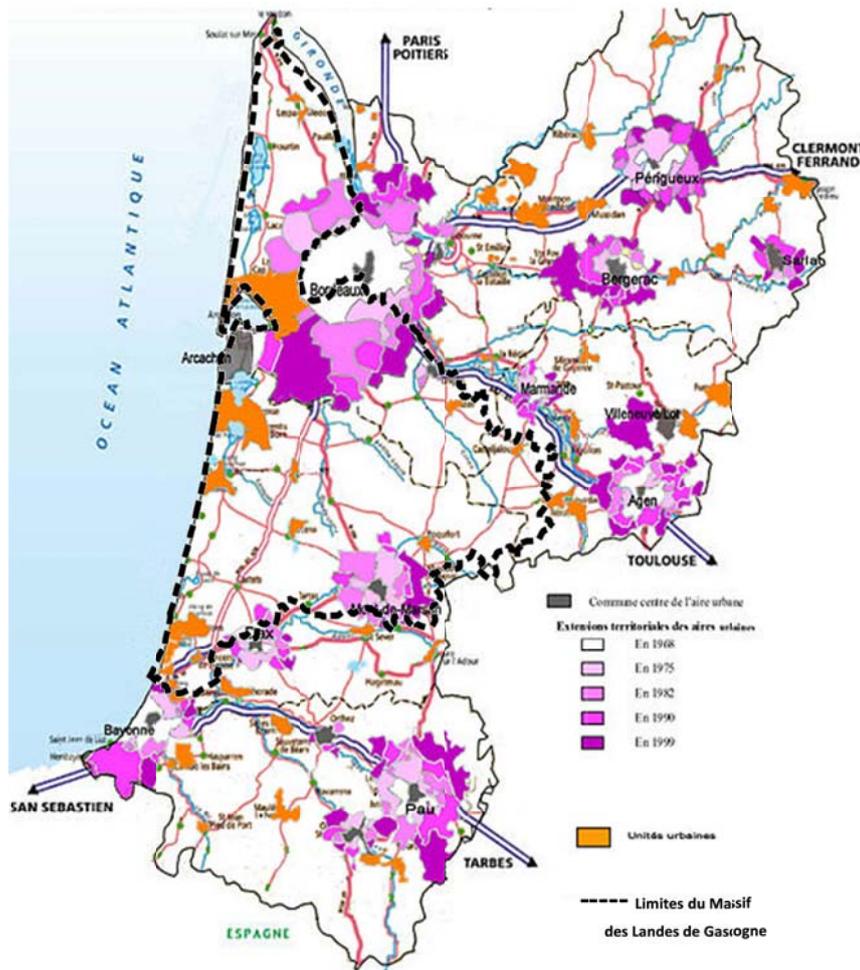
2.1.3.1 De périurbanisation en métropolisation

Dans les années 1990, émerge l'idée que la trame urbaine régionale se construirait autour de quelques polarités urbaines reliées par des grands axes de communications, sortes de linéaires urbains, alors que, dans le reste du territoire frappé d'anémie surnageraient quelques îles correspondant à des espaces organisés autour de villes moyennes (Charriè, 1993). Ce constat repose sur la froide lecture de l'extension du périmètre des agglomérations, puis des aires urbaines de Bordeaux et Bayonne par incorporations de nouvelles communes (Figure 10). Ce mouvement, qui a connu son apogée entre les recensements de 1975 et de 1982, se poursuit aujourd'hui encore, si bien qu'il interroge l'existence d'un *continuum* urbain Arcachon-Bordeaux-Libourne élargi vers Biscarosse au sud du Bassin, voire vers Langon sur l'axe de la Garonne. Cette transformation de

⁶ Le premier scénario prévoyait l'élargissement de la ligne existante entre Bordeaux et Irun ; le deuxième, une ligne nouvelle par l'Ouest des Landes avec une possibilité de jumelage avec l'A63.

l'armature urbaine concerne également le sud des Landes puisque Dax apparaît s'ancrer de plus en plus à l'ensemble urbain du littoral Basque, tandis que la situation de Mont-de Marsan reste incertaine, entre une position historique de ville polarisant l'intérieur des Landes et l'attraction exercée par la littoralisation des activités et des ménages. Ainsi, en 2010, 43 % des communes des Landes de Gascogne sont dans l'espace à dominante urbaine. Par rapport à 1999, les communes situées dans l'espace à dominante rurale ont diminué de 15 % (Typologie Zauer).

Figure 10 : Trente ans d'extension urbaine en Aquitaine



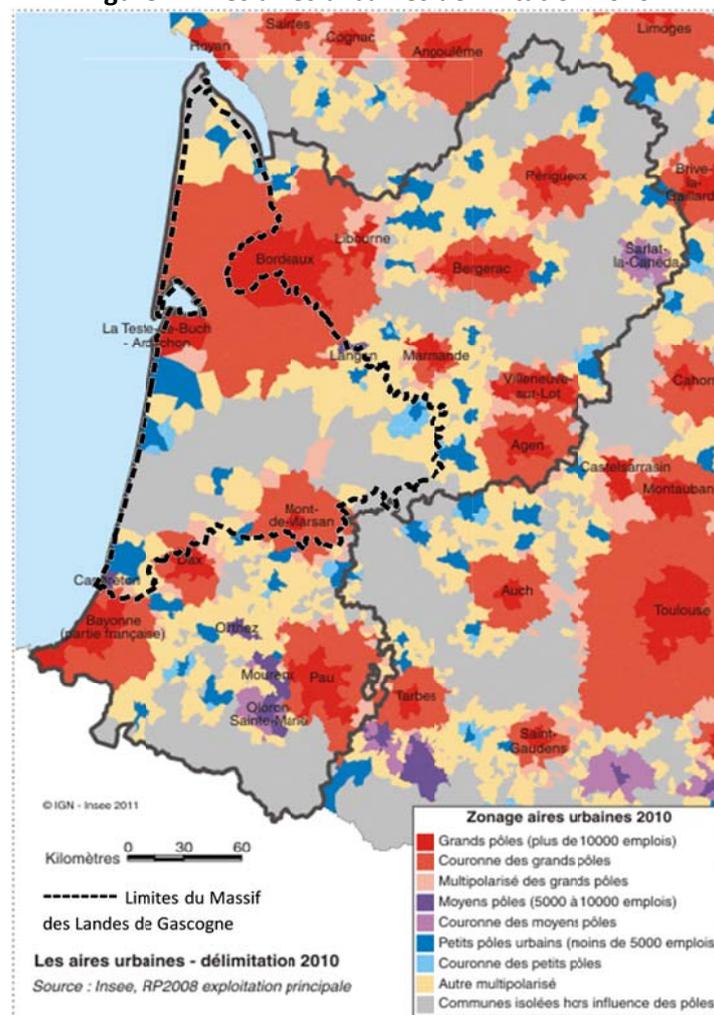
Source : Insee, 2008

Au-delà des processus classiques de périurbanisation, ces processus sont à mettre en relation avec l'essor des phénomènes de métropolisation. La métropolisation peut être définie comme ce processus tendanciel à l'échelle mondiale par lequel certaines agglomérations évoluent dans une double dynamique d'accroissement de leur polarisation par la concentration des activités et de certaines fonctions d'une part, et d'extension de leurs espaces urbanisés par la dispersion de l'habitat et de certaines activités d'autre part (Lacour, 1991). De fait, les villes n'ont plus seulement un rapport à leur zone d'influence, elles s'insèrent également dans des relations de compétitions et de complémentarités à des échelles plus vastes, qu'elles soient nationales ou européennes. Cette analyse en termes de métropolisation met en lumière les changements majeurs qui pourraient affecter les Landes de Gascogne. De cœur rural, cet espace pourrait ainsi devenir à, plus ou moins

long terme, une sorte d'arrière-pays polarisé au sud et au nord par les métropoles de Bordeaux et du pays Basque. De fait, Bordeaux est déjà une aire métropolitaine au sens où non seulement son aire urbaine concentre plus de 500 000 habitants et 20 000 cadres des fonctions métropolitaines (Brutel, 2011). Mais, son ambition européenne nécessitera encore un accroissement de son rayonnement démographique et économique. Quant à l'aire urbaine de Bayonne si, au regard des critères définis par l'INSEE, elle ne peut pas encore être considérée comme une aire métropolitaine, cette lecture néglige la continuité urbaine qui existe déjà entre les pays basque espagnol et français, voir le sud des Landes (Figure 11).

L'avenir de la structure urbaine des Landes de Gascogne repose en partie sur la capacité de la métropolisation à éviter les écueils de la polarisation intégrale du territoire par une ou plusieurs métropoles pour, au contraire, s'inscrire dans le cadre d'une coopération avec les villes moyennes et les espaces ruraux en jouant sur le mode de la complémentarité.

Figure 11 : les aires urbaines délimitation 2010



Source : Scarabello, 2011

2.1.3.2 La problématique de l'urbanisation du littoral et du rétro-littoral

Souvent opposé au littoral Languedocien par son aspect préservé de l'urbanisation, le littoral aquitain est aujourd'hui confronté aux défis d'une attractivité touristique et plus encore résidentielle particulièrement forte. La densité de logements y a augmenté plus que nulle part ailleurs dans les Landes de Gascogne, à tel point qu'il se construit désormais trois fois plus de logements sur les communes côtières que sur celles de l'arrière-pays (Goze, 2010). Ces évolutions remettent en cause l'organisation promue par la Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA), chargée à partir de 1967 de la coordination de l'aménagement de la Côte Aquitaine, à travers notamment la définition d'un programme général d'aménagement. Celui-ci visait à concilier maintien d'un équilibre écologique et développement touristique en divisant la zone d'aménagement en 16 secteurs : 9 Unités Principales d'Aménagement (UPA), sortes de stations balnéaires séparées par 7 Secteurs d'Equilibre Naturel (SEN). Si ce projet fut vivement critiqué par le Comité de défense de la côte Aquitaine qui, dès 1973, y voyait une forme de « déménagement » de la nature au nom du tourisme, il semble néanmoins avoir permis de limiter l'encadrement urbain des littoraux girondins et landais. En revanche, cette forme de protection du littoral a effectivement d'autres effets indirects puisqu'elle se traduit par un report non-coordonné des logements et autres équipements sur le rétro-littoral. En effet, dans le programme d'aménagement défendu par la MIACA, la façade littorale apparaît relativement déconnectée de l'organisation régionale du territoire ; tant dans les domaines des transports, que de l'équipement ou de la mixité sociale (Pailhé, 1995). Or, affirmer que le littoral constitue un enjeu stratégique pour l'aménagement de l'espace aquitain (GIP Littoral, 2006) invite notamment à s'interroger sur l'avenir de cette façade littorale dans sa relation aux autres territoires.

2.1.3.3 D'une armature rurale ouverte à l'enjeu des réseaux de villes

Certes, la périurbanisation, la littoralisation et désormais la métropolisation sont des mouvements de fond qui affectent la trame rurale des Landes de Gascogne. Mais, ces tendances ne doivent pas faire oublier également que le fonctionnement des territoires ruraux au cœur des Landes ou du Médoc demeure encore moins indexé sur un jeu de polarités et un rapport centre/périphérie que sur une armature ouverte prenant appui d'un côté sur la diffusion de lieux d'emplois organisés notamment autour des filières bois/papier et de l'agro-alimentaire, de l'autre sur le grand étirement des bassins d'habitat avec des identités territoriales assez fortes. La croissance démographique d'un certain nombre de bourgs ruraux et de petites villes, la régénération de quartiers au sein de la forêt, voire le réinvestissement de l'airial⁷, forme traditionnelle de l'habitat dans les Landes, semblent d'ailleurs aller dans ce sens (Acadie, 2008). Ainsi, sur les 18 communes urbaines apparues entre 1999 et 2006, 1/3 n'appartiennent à aucune unité urbaine préexistante (Hourtin, Saint-Laurent du Médoc, Soussans, Preignac, Grenade sur l'Adour). Elles peuvent donc être considérées comme des communes urbaines isolées dont l'accroissement ne repose pas uniquement sur l'extension d'espaces urbains. Le fait qu'un territoire comme la Val de Leyre attire actuellement de nouveaux résidents mais également des populations plus locales, illustre également cette création de zones de polarisation diffuse des résidences et des activités dans des espaces à faibles densités (Bergouignan et al, 2011). La volonté

⁷ L'airial correspond à un ensemble bâti au sein d'un espace ouvert généralement isolé à l'écart des axes de desserte. La végétation y est essentiellement composée de chênes, de platanes, de châtaigniers ou de pins parasols (PNR Landes de Gascogne, 2011)

récente du Pays Médoc d'organiser la mise en réseau de quatre petites villes revitalisées par l'attractivité démographique du territoire pourrait également s'inscrire dans cette optique.

Le passage d'une armature ouverte à la constitution de réseaux de villes organisés à l'échelle de certains territoires pourrait apparaître comme un élément émergent du fait urbain dans les Landes de Gascogne. Cependant, ce signal faible peut être nuancé par un autre fait marquant de cet espace, à savoir que l'accueil se fait principalement grâce à un habitat individuel et dispersé. En effet, dans les Landes, la maison individuelle représente 83% de l'habitat contre 76% en Aquitaine et, de manière plus générale, le logement pavillonnaire et en propriété prédomine dans l'ensemble des Landes de Gascogne (A'Urba, 2008a). Cette « urbanisation de la forêt » qui s'appuie sur des formes urbaines anciennes et originales, avec en figure de proue l'airial, constitue l'un des principaux facteurs d'attractivité de ces territoires. Mais, elle est aussi très souvent stigmatisée en raison des conflits d'usages et des risques, notamment incendie, qu'elle induit. De manière plus générale, cette forme d'habiter, également accusée de favoriser l'étalement urbain, la consommation d'espace et le mitage, apparaît désormais en totale contradiction avec la pensée urbaine, qu'il s'agisse de la loi Solidarité, Renouvellement Urbain (S.R.U.) ou des recommandations du Grenelle de l'environnement. La volonté récente de certains territoires de lutter contre ce phénomène par la mise en œuvre de politiques de densification de l'habitat témoigne de ce possible renversement de tendance. Pour autant, les effets de ces politiques demeurent bien incertains face aux coûts de la densification urbaine, aux désirs d'espace et à la recherche d'une certaine proximité avec la nature dont témoignent les actuels mouvements migratoires vers ces espaces à dominante rurales.

L'essor des mobilités géographiques, phénomènes majeurs des sociétés contemporaines, recompose l'espace des Landes de Gascogne en accentuant notamment les processus de métropolisation et de littoralisation. Au regard de l'extension spatiale et de l'influence croissante des aires urbaines de Bordeaux et de la côte Basque, on peut d'ailleurs s'interroger sur la progressive transformation de ce cœur rural à dominante forestière en espace polarisé ; sorte de périphérie des aires métropolitaines. Mais, les migrations résidentielles offrent également l'opportunité de repenser les relations entre le littoral et ses arrière-pays et de rééquilibrer l'armature urbaine du territoire avec l'émergence de réseaux de petites villes à l'échelle de territoires ruraux. En effet, l'attractivité touristique et l'arrivée de nouvelles populations traduisent la recherche d'une certaine qualité de vie, génèrent de nouvelles attentes, notamment vis-à-vis de la forêt, et favorisent la constitution de territoires singuliers. Les situations territoriales tendent donc à se différencier selon qu'on se trouve dans les ensembles urbains du sud Landes et de l'axe Bordeaux-Arcachon ou, au contraire, au cœur de l'armature ouverte de la Haute-Landes, mais aussi sur les littoraux ou la presqu'île du Médoc. Elles questionnent l'homogénéité des Landes de Gascogne et invitent à considérer que l'aménagement du territoire tiendrait de plus en plus aux déménagements des ménages (Acadie, 2008). Dans ce contexte, l'enjeu n'est peut-être pas tant de mettre en œuvre des politiques de densification que de renforcer les coordinations entre villes et campagnes, notamment au regard des types de mobilités qui peuvent être promues, qu'elles soient interurbaines, périurbaines ou orientées vers la problématique de la circulation dans les territoires ruraux (A'Urba, 2008).

2.2 Dynamiques des activités économiques dans les Landes de Gascogne

Olivier Mora, Vincent Banos

Les Landes de Gascogne sont un espace à dominante rurale marqué par une forte présence de l'économie résidentielle et de secteurs d'activités traditionnels (agricole et agroalimentaire, sylviculture et industries du bois). Pour autant les Landes de Gascogne sont formées d'une mosaïque d'organisations socio-économiques où prédominent parfois les activités touristiques, à d'autres endroits, les activités résidentielles, et ailleurs, les activités productives (agricoles et forestières). De plus, les activités économiques présentes sur les Landes de Gascogne subissent l'influence des deux grandes aires urbaines de Bordeaux et de la zone basque, qui polarisent les emplois et concentrent les activités à forte valeur ajoutée, et qui sont les moteurs de fortes mobilités résidentielles sur l'ensemble du territoire.

Dans un premier temps, les activités économiques des Landes de Gascogne seront décrites en termes d'emplois, en se focalisant sur trois domaines : l'agriculture et l'agroalimentaire, la forêt et la filière bois de sphères d'activités et le tourisme. Puis dans un second temps les moteurs du développement territorial des différentes zones d'emplois des Landes de Gascogne seront détaillés à partir d'une analyse par la théorie de la base économique⁸ (Davezies, 2008).

2.2.1 L'emploi dans les Landes de Gascogne

En 2007, le territoire des Landes de Gascogne comptabilisait 232 200 emplois salariés et non-salariés. Le secteur tertiaire qui est le premier domaine d'activité, tout comme en Aquitaine, fournit près de 70% des emplois, la construction 8%, l'industrie 14% et l'agriculture 8% (avec la sylviculture).

Figure 12 : L'emploi dans les Landes de Gascogne (LG) en 2007 (calculs de l'auteur à partir des données Insee sur les zones d'emploi, 2010)

| | Salariés | Non-salariés | Ensemble | LG % | Aquitaine % |
|---|----------|--------------|---------------|------|-------------|
| <i>Agriculture</i> | 11289 | 8099 | 19 388 | 8,4 | 5,9 |
| <i>Industrie</i> | 29833 | 2375 | 32207 | 13,9 | 13,0 |
| <i>Construction</i> | 13787 | 4908 | 18691 | 8,0 | 7,5 |
| <i>Commerce, transports et services divers</i> | 74378 | 14882 | 89261 | 38,4 | 42,2 |
| <i>Adm publ, enseign, santé, action sociale</i> | 68204 | 4444 | 72649 | 31,3 | 31,4 |
| <i>Ensemble</i> | 197491 | 34705 | 232196 | 100 | 100 |

Par rapport à la moyenne régionale, le secteur du commerce et des services est légèrement moins représenté dans les Landes de Gascogne, tandis que la construction, l'industrie et l'agriculture

⁸ La théorie de la base économique est un modèle d'explication de la croissance locale qui affirme que le développement d'un territoire dépend des revenus externes qui viennent l'irriguer (qui constitue le revenu basique). A partir de cette grille d'analyse, les travaux de Laurent Davezies (2008 ; 2010) ont montré que les activités dites « productives » sont moins importantes dans le revenu basique du territoire que d'autres sources de revenus tels que les revenus liés aux emplois publics, les pensions de retraite, les prestations sociales ou les revenus des résidents secondaires et les dépenses des touristes.

offrent une part d'emploi supérieure à la moyenne régionale. Enfin, la part des emplois publics dans les Landes de Gascogne est à un niveau équivalent à la moyenne régionale.

Sept zones d'emploi caractérisent les Landes de Gascogne : Bordeaux-Médoc, Bordeaux-Arcachonnais, Langon-Bazas-La Réole, Mont-de-Marsan-Haute-Lande, Dax, Mont-de-Marsan-Est-des-Landes, Sud-des-Landes.

Figure 13 : Effectifs des emplois salariés et non-salariés par zones d'emploi des Landes de Gascogne en 2007 (Calculs d'après données Insee, 2010)

| <i>Zone d'emploi</i> | <i>Arcachon -nais</i> | <i>Médoc</i> | <i>Dax</i> | <i>Langon Bazas La R.</i> | <i>Mont de Marsan</i> | <i>Haute Lande</i> | <i>Sud des Landes</i> | Total LG |
|--|---------------------------|---------------|---------------|-----------------------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|---------------------|
| Secteur d'activité | | | | | | | | |
| Agriculture | 1 957 | 5 998 | 2 832 | 3 080 | 3 642 | 1 039 | 840 | 19 388 |
| Industrie | 4 883 | 1 732 | 8 009 | 3 813 | 6 592 | 1 463 | 5 715 | 32207 |
| Construction | 4 178 | 1 707 | 4 523 | 2 235 | 3 369 | 415 | 2 264 | 18691 |
| Commerce, transports et services divers | 22 418 | 7 679 | 19 943 | 9 159 | 16 979 | 1 831 | 11 252 | 89261 |
| Adm publ, enseign, santé, action sociale | 17 032 | 5 755 | 14 960 | 8 137 | 18 914 | 1 757 | 6 094 | 72649 |
| Ensemble | 50 468 | 22 871 | 50 267 | 26 423 | 49 497 | 6 505 | 26 165 | 232196 |

Sur la zone des Landes de Gascogne, les trois zones d'emploi les plus importantes sont celles de Bordeaux-Arcachonnais, Dax et Mont de Marsan Est Landes, qui chacune totalisent près de 50 000 emplois. La zone d'emploi la moins importante est celle de Mont de Marsan Haute Lande avec 6 500 emplois. Les trois autres zones d'emplois de cette zone comptabilisent chacune plus de 20 000 emplois.

Au regard du nombre d'emploi total dans les Landes de Gascogne, les emplois dans le secteur de l'agriculture sont localisés en majorité dans le Médoc, à Mont de Marsan, Langon Bazas La Réole, et à Dax. Les emplois dans l'industrie sont majoritairement localisés à Dax et Mont de Marsan, et dans une moindre mesure dans le Sud Landes et l'Arcachonnais. Les emplois dans les secteurs de la construction, des services et de l'administration publique se situent principalement dans l'Arcachonnais, à Dax et Mont de Marsan.

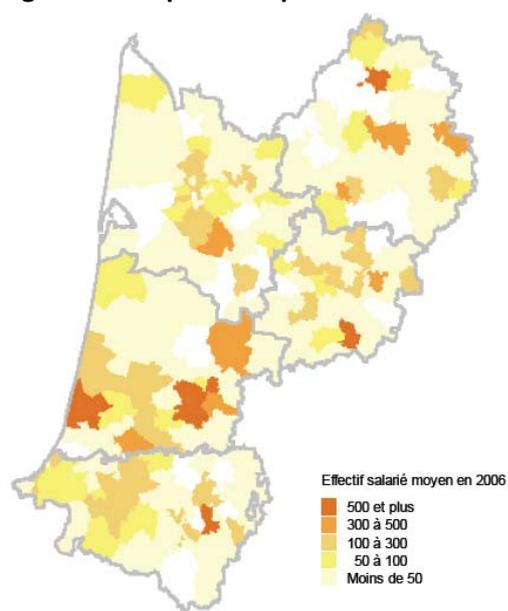
2.2.2 Une focale sur l'emploi dans l'agriculture, la sylviculture, l'industrie et le tourisme

Avec 19 400 emplois dans le secteur de **l'agriculture et de la sylviculture**, le secteur agricole est un pourvoyeur d'emploi important des Landes de Gascogne, fournissant notamment près de 6 000 salariés à la zone d'emploi du Médoc, principalement dans le secteur viticole. Cette catégorie représente plus de 8 % de l'emploi dans les Landes de Gascogne.

L'emploi dans la **sylviculture** et l'exploitation forestière dans les zones d'emploi des Landes de Gascogne se situe dans une fourchette allant de 1 500 à 2 000 emplois temps plein, sachant que ce secteur concentre pour l'ensemble de la région aquitaine 2 900 emplois (Insee, 2009).

Les **industries agro-alimentaires** représentent 18,6 % de l'emploi industriel aquitain, c'est-à-dire environ 30 000 emplois (Schéma Régional de Développement Économique, 2006). Sur le territoire des Landes de Gascogne, l'agroalimentaire occupe une place importante dans l'emploi dans les Landes de Gascogne, contribuant pour un peu moins de 8 300 emplois, soit plus d'un quart de l'emploi agro-alimentaire du département, et environ 3,6% de l'emploi total des Landes de Gascogne en 2007.

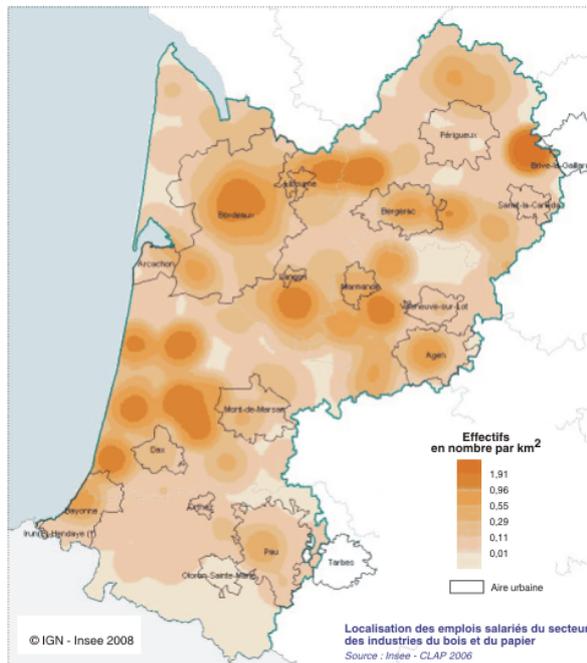
Figure 14 : Répartition par canton de l'emploi salarié dans l'agro-alimentaire en 2006 (Agreste, 2009)



Source : AGRESTE - EAE-BIC

Quatrième employeur industriel de la région Aquitaine, derrière les industries agricoles et alimentaires, les industries des équipements mécaniques et la construction navale, aéronautique et ferroviaire, le secteur des **industries du bois et du papier** occupe une position particulière dans l'emploi industriel régional. Les 1 100 établissements de ce secteur emploient 13 900 salariés au 31 décembre 2006, soit 9 % de l'emploi salarié industriel régional. Sur le territoire des Landes de Gascogne, les industries du bois et du papier sont importantes : elles regroupent environ 6 800 emplois, soit 2,3% de l'emploi dans les Landes de Gascogne. L'emploi est concentré dans la périphérie bordelaise et dans les zones rurales du sud-ouest des Landes de Gascogne, comme en témoigne la carte ci-dessus. Ainsi, le territoire des Landes de Gascogne regroupe près de la moitié des emplois dans les industries du bois et du papier existantes dans la région aquitaine.

Figure 15 : Localisation des emplois salariés du secteur des industries du bois et du papier (Insee aquitaine, 2006)



Le **tourisme** génère 48 600 emplois salariés en Aquitaine en 2005, soit 5 % de l'emploi salarié régional, un poids comparable à celui des transports. Entre les mois d'hiver et ceux d'été, le nombre d'emplois "touristiques" double : les emplois "touristiques" passent de 34 500 emplois en janvier (3,7 % des emplois salariés de la région) à 72 400 emplois en août. Une partie de ces emplois sont des emplois saisonniers. La moitié des emplois liés au tourisme sont dans la restauration et l'hôtellerie, à parts égales. Dans la région, la saisonnalité est la plus fortement marquée dans les Landes (Insee, 2009).

Figure 16 : Localisation des zones touristiques (INSEE, 2006)

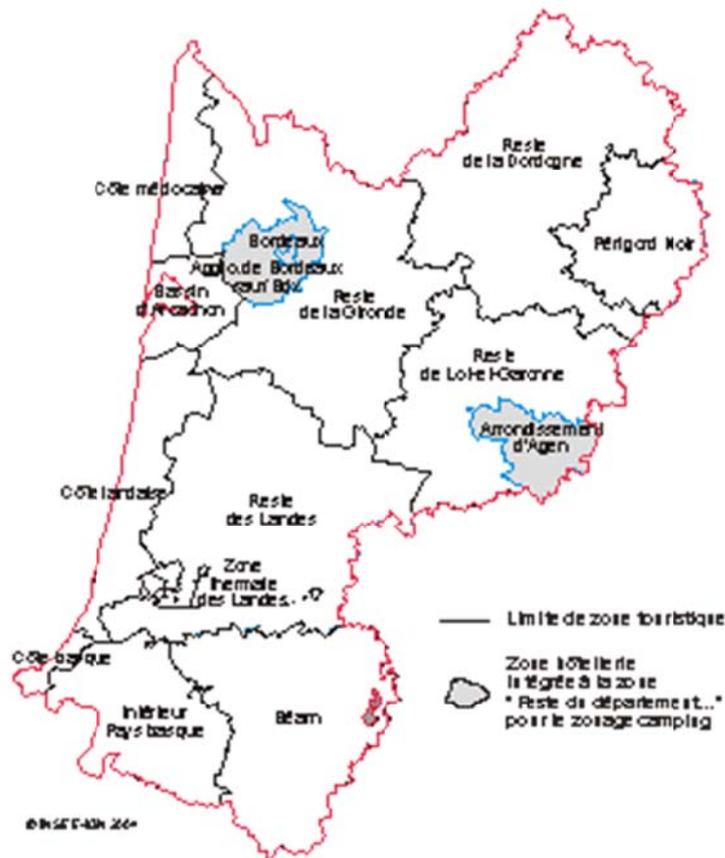
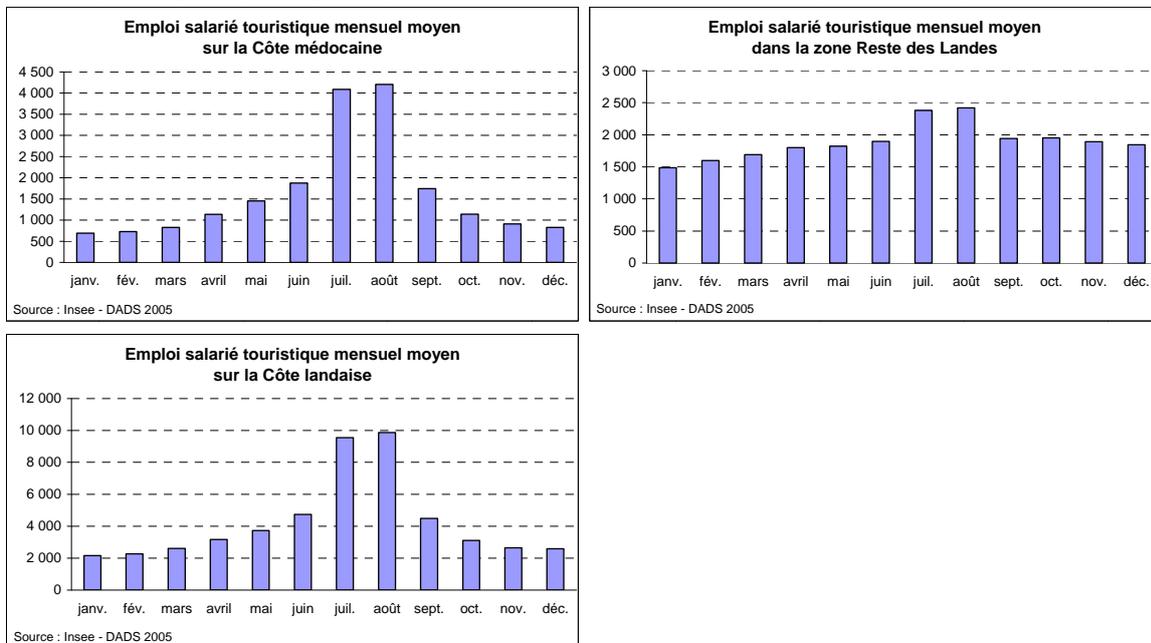


Figure 17 : Emploi salarié touristique moyen sur les zones : Côte médocaine, Reste des Landes et Côte landaise (INSEE, 2005)



Une estimation haute de l'emploi lié au tourisme dans les Landes de Gascogne peut être faite grâce au zonage de l'activité touristique. En additionnant les emplois de la Côte médocaine, du Bassin d'Arcachon, du Reste de la Gironde, de la Côte landaise, de la Zone thermale des Landes, et du Reste

des Landes, on comptabilise **12 600 emplois temps plein**, soit un quart des emplois touristique de la région aquitaine, soit 6,4% de l'emploi sur les Landes de Gascogne. La saisonnalité des emplois est très forte dans le Médoc et sur la Côte landaise, mais moins marquée dans le Reste des Landes, comme en témoignent les graphiques ci-dessus.

2.2.3 Une analyse des moteurs du développement territorial des Landes de Gascogne

La théorie de la « base économique » explique le développement des territoires par « les flux de revenus qui viennent les irriguer de l'extérieur » et « la circulation monétaire, à l'intérieur, liée à la consommation » (Davezies, 2010).

L'analyse des moteurs du développement consiste à détailler et estimer les différents types de revenus, dits « basiques », qui viennent, de l'extérieur, irriguer les territoires. Ces revenus sont classés en quatre grandes familles :

- Productif : revenus du capital et du travail liés à la vente à l'extérieur de biens et de services produits à l'intérieur du territoire ;
- Résidentiel : revenus entrant sans lien avec la production et du fait de l'offre résidentielle locale : actifs navetteurs, pensions de retraites, dépenses de tourisme ;
- Public : salaires des trois fonctions publiques : État, collectivités locales (nets de la part financée sur des ressources fiscales locales), secteur hospitalier ;
- Social : toutes les prestations sociales et sanitaires : prestations de chômage, minima sociaux, aides au logement, remboursement de soins de santé...

(source : Davezies, 2010)

Au niveau français, les travaux réalisés par Laurent Davezies (2010) montrent que la base résidentielle représente 53 % des revenus des zones d'emplois françaises, que 17% des revenus basiques sont de nature productive, que 22% des revenus correspondent à la base sociale, et que 8 % des revenus basiques sont de nature publique. En quelques décennies, la base résidentielle et l'ensemble des moteurs non productifs sont devenus des facteurs déterminants pour le développement des territoires, comme le souligne Bernard Pecqueur (2011).

L'Aquitaine n'échappe pas à ces dynamiques ; 4^e région française en termes d'économie résidentielle (Insee, Clap 2004), elle est une des régions où la part du résidentiel est la plus élevée en France. L'Aquitaine est aussi une des régions où la part de la sphère productive est la plus faible, c'est la 18^e région française de ce point de vue.

Figure 18 : Répartition des revenus par base pour les différentes zones d'emploi (en % de la base totale) (D'après Davezies, 2011)

| Zone d'emploi | Base productive | Base résidentielle | Base publique | Base sociale |
|-----------------------|-----------------|--------------------|---------------|--------------|
| Dax | 13 | 61 | 7 | 19 |
| Langon-Bazas-La Réole | 15 | 51 | 7 | 27 |
| Bordeaux-Médoc | 10 | 68 | 5 | 17 |

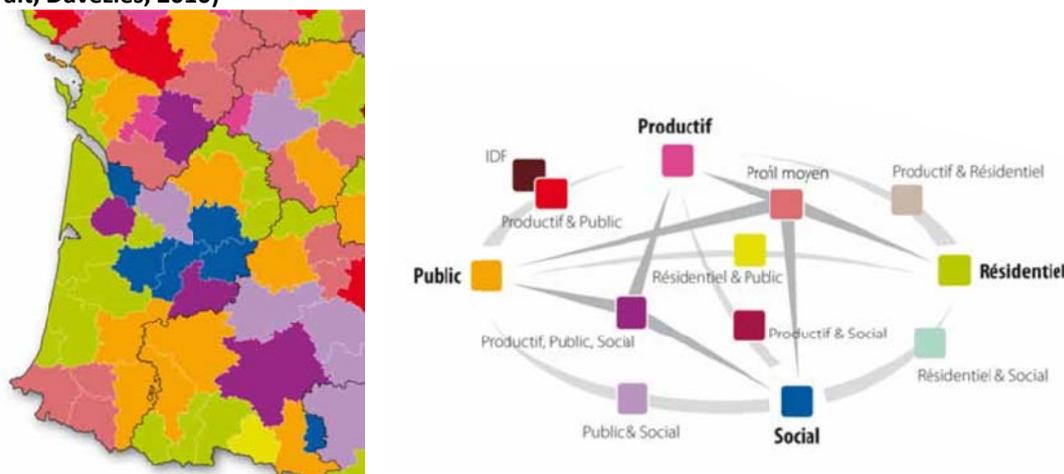
| | | | | |
|-----------------------------------|-----------|-----------|----------|-----------|
| Bordeaux-Arcachonnais | 8 | 68 | 6 | 18 |
| Mont-de-Marsan-Haute-Lande | 16 | 63 | 4 | 17 |
| Mont-de-Marsan-Est-des-Landes | 16 | 49 | 14 | 21 |
| Sud-des-Landes | 11 | 73 | 3 | 13 |
| | | | | |
| Total Landes de Gascogne % | 13 | 63 | 6 | 18 |

2.2.3.1 Une analyse des moteurs du développement territorial par les revenus (2005-2006)

L'analyse par les revenus confirme l'importance de l'économie résidentielle pour les zones d'emploi des Landes de Gascogne. Dans les sept zones d'emploi qui constituent les Landes de Gascogne, les revenus de la base résidentielle comptent pour près de 63% des revenus du territoire. C'est un chiffre supérieur à la moyenne nationale des zones d'emplois. Les revenus de la base résidentielle sont dans les Landes de Gascogne principalement le fait des dépenses touristiques, qui comptent pour 43% des revenus de cette base, tandis que les revenus des retraites et les salaires des navetteurs comptent respectivement pour 38% et 19%.

Par ailleurs la base productive contribue pour 13% des revenus dans les Landes de Gascogne, un chiffre légèrement inférieur à la moyenne nationale de 16,9%. Enfin, les bases sociale et publique comptent respectivement pour 18% et 6% des revenus dans les Landes de Gascogne, des chiffres en deçà des moyennes nationales qui se situent respectivement à 22,1% et 8,2%. Ainsi, les bases sociale, productive et publique sont sous-représentées dans les Landes de Gascogne.

Figure 19 : Typologie des principaux moteurs du développement des zones d'emploi, 2005-2006 (extrait, Davezies, 2010)



Dans la plupart des zones d'emploi des Landes de Gascogne à deux exceptions près, le principal moteur du développement territorial est la base résidentielle, qui sera détaillée ci-après. Les deux exceptions concernent les zones d'emploi de Langon-Bazas-La Réole et de Mont-de-Marsan-Est-des-Landes. Dans la première, les flux de revenus liés à la base sociale sont surreprésentés et contribuent à 26% des revenus, tandis que la base résidentielle contribue pour 51% des revenus. Dans la seconde, en lien avec la ville de Mont de Marsan, les flux de revenus liés à la base publique sont

surreprésentés et contribuent à hauteur de 13% des revenus tandis que la base résidentielle, relativement faible, compte pour 49% des revenus.

Aucune zone d'emploi n'apparaît avec une dominante productive ; mais la base productive est la plus marquée à Mont de Marsan Est des Landes et Haute Lande (avec respectivement 15% et 16% des revenus), et la plus faible dans l'Arcachonnais (8%) et dans le Médoc (10%).

2.2.3.2 Un focus sur les territoires « résidentiels » des Landes de Gascogne

Cinq zones d'emplois Dax, Bordeaux-Médoc, Bordeaux-Arcachonnais, Mont-de-Marsan-Haute-Lande, Sud-des-Landes, ont des caractéristiques résidentielles très marquées avec une base résidentielle qui contribue à plus de 60% aux flux de revenus sur le territoire. Aux deux extrémités du spectre, les bases résidentielles de Dax et du Sud Landes contribuent respectivement pour 61% et 73% des revenus. La zone d'emploi Bordeaux-Médoc compte également une forte proportion de revenus résidentiels à hauteur de 68%.

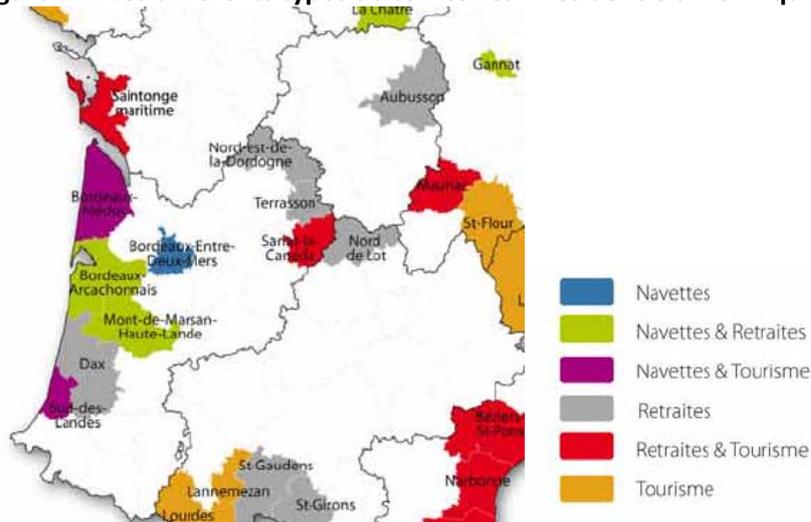
Figure 20 : Structuration des flux de revenus résidentiel dans les 5 zones d'emploi à forte orientation résidentielle (en % du total de la base résidentielle)

| Zone d'emploi | Salaires des migrants alternants | Retraites | Dépenses touristiques totales |
|----------------------------|----------------------------------|-----------|-------------------------------|
| Dax | 11,4 | 40,4 | 48,2 |
| Bordeaux-Médoc | 18,2 | 29 | 52,8 |
| Bordeaux-Arcachonnais | 21,2 | 39,3 | 39,5 |
| Mont-de-Marsan-Haute-Lande | 24,2 | 41,1 | 34,7 |
| Sud-des-Landes | 18,3 | 29,4 | 52,3 |
| Total Landes de Gascogne % | 19,3 | 38,3 | 42,4 |

(Calculs de l'auteur d'après Davezies, 2011)

Si l'on s'intéresse à la distribution des revenus de la base résidentielle entre salaires des navetteurs, revenus des retraités, et dépenses touristiques, on observe une grande variété de structuration de la base résidentielle dans les Landes de Gascogne. Les flux monétaires liés aux salaires des navetteurs sont particulièrement importants dans la Haute Lande et l'Arcachonnais où ils contribuent à hauteur de 24% et 21% des revenus de la base résidentielle. Par contre ils sont moins importants à Dax où ils ne contribuent qu'à hauteur de 11%. Les flux liés aux pensions de retraites sont particulièrement importants dans la Haute Lande (41% des revenus résidentiels), à Dax (40%), et dans l'Arcachonnais (39%) ; ils sont par contre plus faibles dans le Médoc (29%) et dans le Sud Landes (29%). Enfin les dépenses touristiques sont particulièrement prédominantes dans la composition des revenus résidentiels dans le Médoc (53%), dans le Sud des Landes (52%) et à Dax (52%), soit aux deux extrémités des Landes de Gascogne ; et sont plus faibles dans la Haute Lande (34%).

Figure 21 : Les différents types de territoires « résidentiels » en Aquitaine (Davezies, 2010)



Il est possible de détailler les spécificités des cinq zones d’emploi résidentielles des Landes de Gascogne :

- les zones d’emploi Médoc et Sud des Landes sont marquées par les revenus des résidents navetteurs et des touristes (respectivement 18% et 52%)
- les zones d’emplois Haute Lande et Arcachonnais sont marquées par les revenus des résidents navetteurs et des retraités (respectivement 24% et 35% ; 21% et 39%)
- la zone d’emploi Dax est marquée par les revenus des pensions de retraites (40%)

2.2.3.3 Une analyse des zones d’emploi en fonction de la part de chaque sphère d’activités dans les emplois salariés

En Aquitaine, 42 % des emplois dépendent de la sphère de l’économie résidentielle, 32 % de la sphère productive et 26 % de la sphère publique (emplois publics de l’État, des collectivités territoriales ou de la fonction publique hospitalière) (CESR, 2007). Ainsi, l’Aquitaine a des activités plus résidentielles et moins orientées vers la sphère productive que la moyenne métropolitaine. Cette vision globale masque des disparités territoriales, notamment parce que les territoires les plus spécialisés dans des activités de la sphère productive sont les plus petites zones d’emploi (Insee, 2006).

L’analyse par l’emploi dans les zones d’emploi des Landes de Gascogne confirme globalement cette analyse (CESR, 2007). Les emplois sont majoritairement liés à la sphère résidentielle mais avec de fortes différences entre les territoires.

- Les zones d’emploi d’Arcachon et du Médoc sont particulièrement marquées par une domination de la sphère résidentielle qui fournit la moitié des emplois. En particulier, le tourisme se développe en générant des emplois dans le commerce de détail, notamment saisonnier, et en entraînant la construction de logements (Insee, Duban, 2006).
- Les zones d’emploi de la Haute-Lande et du Sud des Landes sont caractérisées par l’emploi dans la sphère productive. Dans la première où les emplois productifs font 49% de l’emploi

total, ces emplois se retrouvent dans les scieries installées dans la forêt landaise, les fabriques de meubles et les industries agricoles et alimentaires. Dans le Sud des Landes où la part des emplois dans les sphères résidentielles et productive s'équivalent (40% pour chacune), les industries des biens d'équipement, notamment la construction aéronautique, celles de l'agro-alimentaire et de l'habillement-cuir dominant en particulier autour de Tarnos (Insee, Duban, 2006).

- Une zone d'emploi est marquée par l'importance relative de la sphère publique Mont-de-Marsan-Est des Landes qui fournit plus du tiers des emplois, tandis que la moitié des emplois sont dans la sphère résidentielle. En effet, les trois composantes de la fonction publique, État, territoriale et hospitalière y sont bien représentées, ce territoire étant le siège d'une préfecture (Insee, Duban, 2006).
- Les deux zones d'emploi restantes, Dax et Langon-Bazas-La Réole, se caractérisent par un niveau de spécialisation peu élevé et par une économie diversifiée.

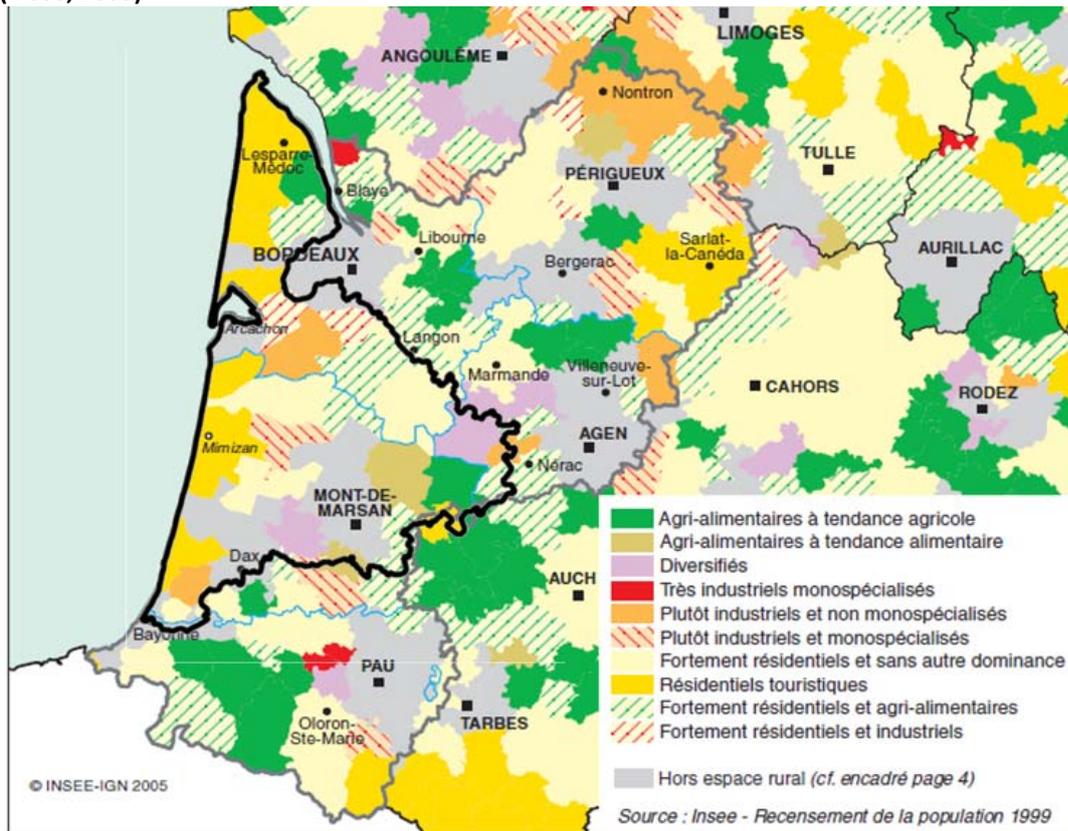
Les travaux menés par le CESR classent les 23 zones d'emploi de l'Aquitaine, suivant la part de chaque sphère d'activité dans l'emploi salarié. Trois zones d'emploi appartenant aux Landes de Gascogne apparaissent aux premiers rangs : la Haute Landes pour la part d'emplois dans la sphère productive, le Médoc pour la part d'emplois dans la sphère résidentielle, Mont de Marsan Est des Landes pour la part d'emplois dans la sphère publique. Trois zones d'emploi apparaissent aussi aux derniers rangs : le Médoc pour la part de l'emploi dans la sphère productive, la Haute Lande pour la part de l'emploi dans la sphère résidentielle ; le Sud des Landes pour la part de l'emploi dans la sphère publique. Ces résultats témoignent de la grande diversité des orientations territoriales des activités économiques à l'intérieur des Landes de Gascogne.

2.2.4 La diversité des orientations socio-économiques des territoires des Landes de Gascogne

Les analyses par bassin de vie permettent de préciser la diversité des orientations socio-économiques des territoires des Landes de Gascogne. Le bassin de vie est « la plus petite maille territoriale sur laquelle les habitants peuvent accéder aux services privés ou publics et à l'emploi » (INSEE, 2003).

Une grande diversité d'orientation économique des bassins de vie caractérise les Landes de Gascogne (cf. carte ci-dessous). Alternant avec des zones urbaines, les bassins de vie ayant une vocation touristique affirmée se situent sur le littoral de la pointe du Médoc jusqu'au sud des Landes. Cependant, ils sont contigus avec des bassins de vie à orientation industrielle qui sont localisés dans les espaces du rétro-littoral : dans la périphérie sud de Bordeaux, sur le rétro-littoral de Mimizan et dans le Sud des Landes. Des bassins de vie à orientation agri-alimentaire sont présents au nord de Bordeaux (St Emilion), vers Langon, et au nord-est de Mont-de-Marsan. De plus, il existe désormais au centre du massif des bassins de vie à dominante fortement résidentielle. La juxtaposition de bassins de vie aux orientations très contrastées témoigne d'une imbrication croissante des activités dans les Landes de Gascogne, cette juxtaposition résulte de la progression de la sphère résidentielle sur l'ensemble de ce territoire.

Figure 22 : Orientation économique des bassins de vie de l'espace rural des Landes de Gascogne (Insee, 2005)



(En gris, les aires urbaines qui ne sont pas comprises dans le zonage en Bassins de vie de l'INSEE)

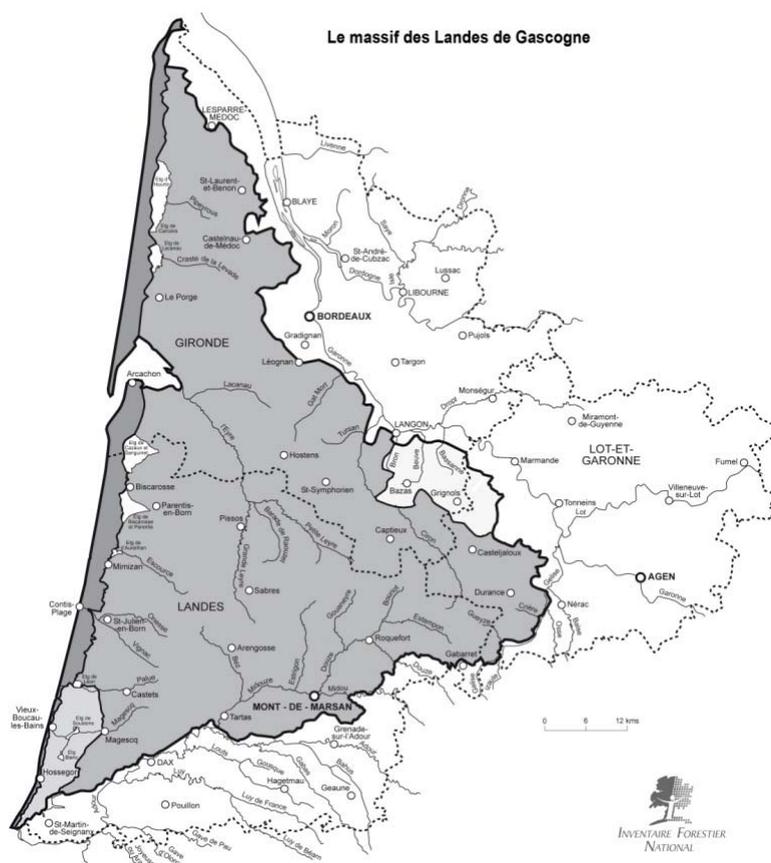
2.3 La forêt et ses filières

Margot Regolini, Philippe Deuffic (IRSTEA Bordeaux), Jean-Michel Carnus, Olivier Mora

2.3.1 Forêts et sylvicultures

Les Landes de Gascogne sont caractérisées par la prédominance d'une couverture forestière (le massif forestier des Landes de Gascogne, 974 000 ha) à base principalement de peuplements de pins maritimes appartenant essentiellement à des propriétaires privés et à forte vocation de production de bois d'œuvre et d'industrie. En Aquitaine, deux autres ensembles forestiers possédant des grandes caractéristiques distinctes du Massif des Landes sont présents : le massif Dordogne-Garonne (523 000 ha), principalement feuillu, privé et très morcelé, caractérisé par des forêts de chêne et de châtaignier à vocation de production de bois d'œuvre, et une filière organisée autour d'une interprofession (Interbois Périgord) ; le massif Adour-Pyrénées (277 100 ha), principalement feuillu, très morcelé et géographiquement hétérogène où la filière en situation critique a commencé à se structurer.

Figure 23 : Le massif forestier des Landes de Gascogne (source IFN)



Dans les Landes de Gascogne, la forêt naturelle représentait 200 000 ha en 1857 (Pays Landes de Gascogne, 2007), date à partir de laquelle les boisements à base de pin maritime ont débuté, afin

d'assainir et de mettre en valeur les Landes à travers notamment la production de résine⁹. Depuis, la surface du massif forestier n'a cessé d'augmenter jusqu'en 1945, où a été éditée l'ordonnance qui a défini le périmètre des Landes de Gascogne utilisé dans cette étude. Actuellement les surfaces forestières représentent 73% (soit 974 000 ha) du territoire des Landes de Gascogne (Données IFN, 2010). Ils sont constitués de différentes formes forestières (CRPF Aquitaine, 2005 (a)) :

- La forêt de plantation et de production de pin maritime du plateau landais : le pin maritime, essence locale adaptée à un milieu très pauvre (sols sableux à horizons indurés, présence d'une nappe phréatique sub-affleurante) et un contexte climatique particulier (déficit hydrique estival, engorgement hivernal) est capable d'une production régulière orientée initialement vers la gemme jusqu'au milieu du 20^e siècle, puis vers le bois et ses filières de transformation industrielles. Les peuplements de pins maritimes représentent actuellement 803 000 ha dans les Landes de Gascogne (IFN, 2010). Les enjeux économiques liés à ces plantations sont importants, et l'amélioration continue des techniques sylvicoles (préparation du sol, fertilisation, mécanisation) et génétiques ont permis de doubler la productivité en 50 ans.
- Les forêts des dunes, composées de peuplements de pin maritime (pinèdes) en régénération naturelle, mélangés avec du chêne liège ou du chêne vert stabilisent les dunes et peuvent être valorisés économiquement, bien que de façon moins importante que sur le plateau landais. Les forêts d'arrière-dune, composées de chênes, de saules, de bouleaux ou d'aulnes, représentent des habitats particuliers.
- Les chênaies de chêne liège, de chêne tauzin, et de chêne pédonculé sont présentes dans les Landes de Gascogne, plus ou moins disséminées, sur le littoral et le plateau landais. Leur valorisation économique est marginale à l'heure actuelle, sauf éventuellement pour du bois de feu, et leur valeur patrimoniale est élevée.
- Les forêts humides, largement répandues en Aquitaine ont elle aussi une forte valeur patrimoniale du fait de la raréfaction des zones humides, et participent notamment au bon fonctionnement d'écosystèmes aquatiques et à la stabilisation de berges de cours d'eau. Sur le territoire des Landes de Gascogne, on y trouve des saules, des aulnes, des peupliers, des bouleaux, et très rarement des hêtres

La sylviculture du pin maritime et ses évolutions

Sur le plateau landais, la sylviculture du pin maritime suit traditionnellement des itinéraires techniques basés sur la régénération artificielle du pin (après les tempêtes, la plantation s'est généralisée et représente actuellement 70% des boisements) après coupe rase. Les plants et graines utilisés sont issus de l'amélioration génétique du pin maritime, et des engrais phosphatés sont généralement apportés pour pallier la pauvreté des sols en phosphore assimilable. Ces deux opérations notamment (ainsi que les évolutions des techniques sylvicoles) ont permis de faire passer la productivité de la forêt de pin maritime de 4 m³/ha/an dans les années 1950 à plus de 10 m³/ha/an actuellement (CRPF Aquitaine, 2008).

Les forêts de pin maritime sont généralement gérées en futaie régulière monospécifique, avec environ 3-4 éclaircies et des révolutions de 40 à 50 ans.

⁹ Loi du 19 Juin 1857 pour l'assainissement et la mise en valeur des Landes de Gascogne

La sylviculture pratiquée dans les forêts publique dunaires est distincte ; en effet ces forêts remplissent des rôles différents de celles du plateau landais et leur gestion est orientée vers la multifonctionnalité : stabilisation des dunes, accueil du public, conjugués à une valorisation économique des bois. Ainsi sur le littoral la sylviculture du Pin maritime est basée sur la régénération naturelle avec des révolutions de 60-80 ans pour les classes de fertilité du sol moyennes et jusqu'à 100-120 ans pour les classes de fertilité supérieures (Sardin, 2009)

Que ce soit sur le plateau landais ou sur la dune, la mécanisation de nombreuses opérations sylvicoles s'est généralisée, notamment à la suite des tempêtes, depuis l'installation des peuplements jusqu'à l'exploitation des bois lors des éclaircies et de la coupe rase en passant par les diverses opérations d'entretien.

Les itinéraires techniques évoluent et la tendance est au raccourcissement des rotations et à la production de bois d'œuvre rapide, plutôt en 35 à 40 ans qu'en 50 à 60 ans. De plus, l'exploitation des bois, suite aux tempêtes de 1999 et de 2009, conduit à l'exportation croissante des rémanents forestiers et des souches, pour lesquelles des machines d'extraction et des modalités de stockage (en cordon) ont été mises au point. Ces souches sont principalement des sources de biomasse et leur utilisation a débuté de façon conjointe avec l'installation des chaudières de cogénération de chaleur et d'électricité sur les sites industriels.

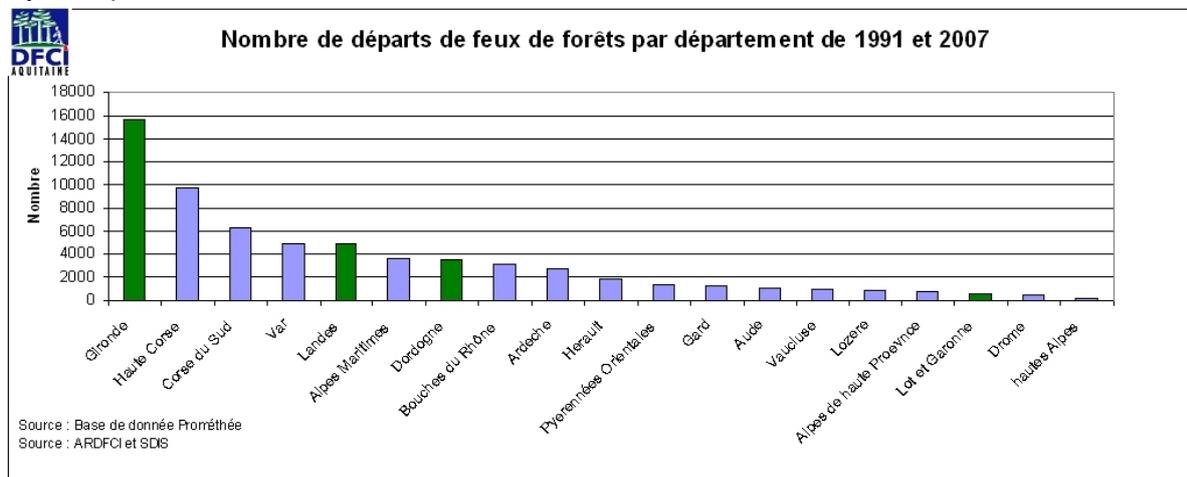
Les risques naturels

Les Landes de Gascogne sont confrontées régulièrement à différents risques naturels : les incendies, les attaques sanitaires, les grands gels et les tempêtes.

Les incendies

Le nombre de départ de feu dans Landes de Gascogne est particulièrement élevé. Ainsi la Gironde est le premier département en termes de départs de feux entre 1991 et 2007 en France, et les Landes sont le cinquième (Source DFCI Aquitaine). Malgré cela, ce ne sont pas les Landes de Gascogne qui connaissent le plus grand nombre de feux, en partie sans doute grâce à leur système DFCI (défense des forêts contre l'incendie) efficace. En effet, entre 1973 et 2009, les deux départements de la Corse rassemblent à deux seuls environ le 1/3 des surfaces brûlées en France (Chatry et al. 2010).

Figure 24 : Nombre de départs de feux de forêts par département de 1991 à 2007 (Source DFCI Aquitaine)

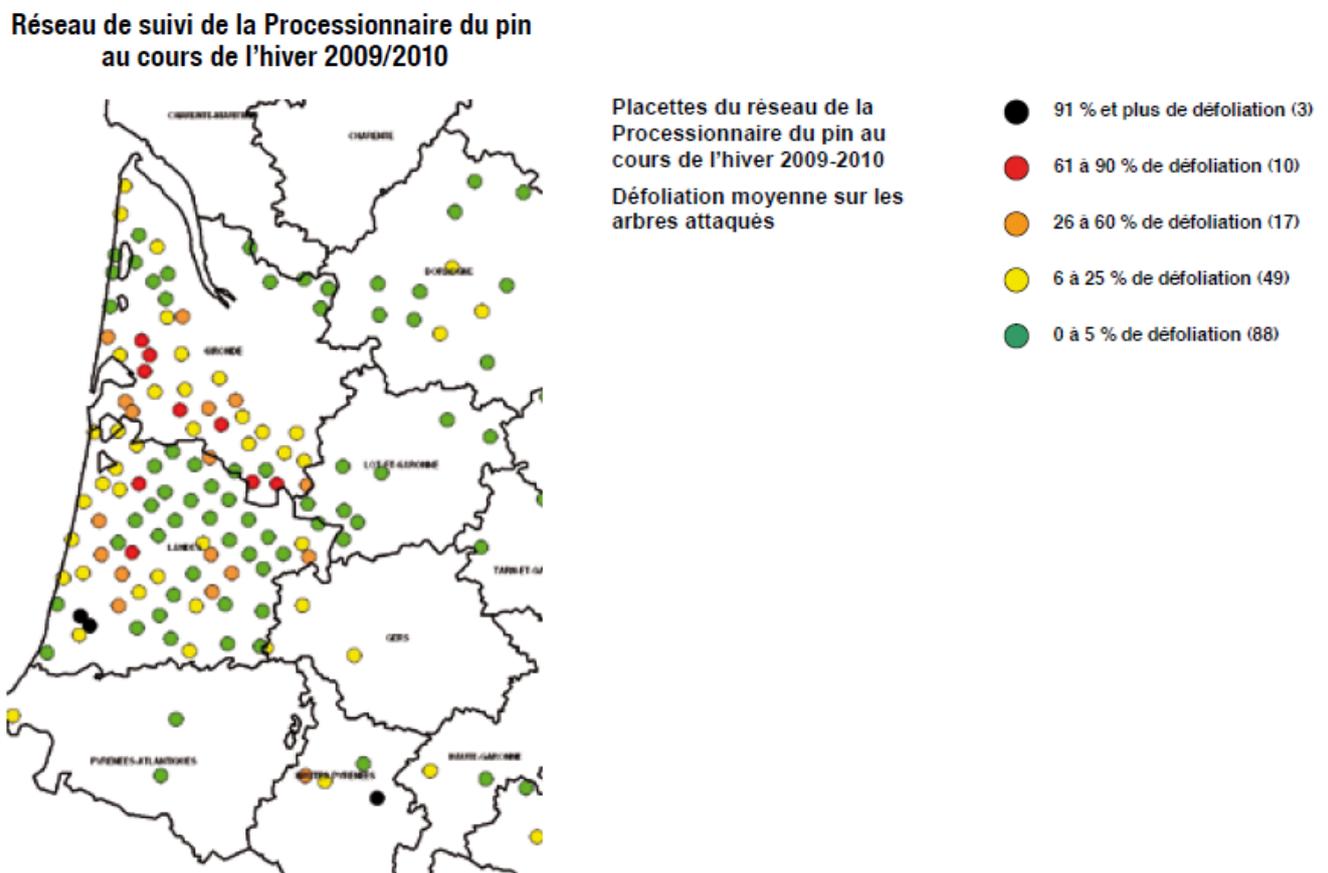


Les attaques sanitaires

Les pathogènes causant le plus de dégâts à l'heure actuelle sur le massif landais sont les insectes sous-corticaux (pyrale et scolytes), la chenille processionnaire et les pathogènes racinaires (fomès et armillaire) En termes d'évolution, il a été constaté que les pertes liées au fomès ont largement augmenté en 20 ans, il est maintenant présent sur tout le massif (Piou et Jactel, 2009).

Par ailleurs, la quantité importante de chablis provoqués par Klaus (2009) et les conditions climatiques favorables qui ont suivi ont provoqué la prolifération des scolytes, générant des surmortalités de l'ordre de 4 millions de m³ par rapport au bois déjà abattu par la tempête (Pôle santé des forêts Aquitaine, 2010). Les pullulations de chenille processionnaire suite à la tempête ont également été importantes (cf Figure 25)

Figure 25 : Suivi des dégâts de chenille processionnaire dans le massif landais au cours de l'hiver 2009/2010 (source DRAAF, 2011)



Les grands gels

Depuis 1709, la littérature recense une série de grands gels qui ont provoqué des dégâts dans les pinèdes landaises. Si il est arrivé que des grands froids détruisent sur des surfaces importantes des pins maritimes d'origine autochtones (comme en 1709), il a par ailleurs été montré lors des deux derniers grands gels de l'hiver 1962-1963 et de janvier 1985 que les provenances ibériques, et notamment portugaises utilisées pour le reboisement des Landes de Gascogne (après les grands incendies de 1949) sont plus sensibles au gel que les provenances locales (Le Tacon et al., 1994)..

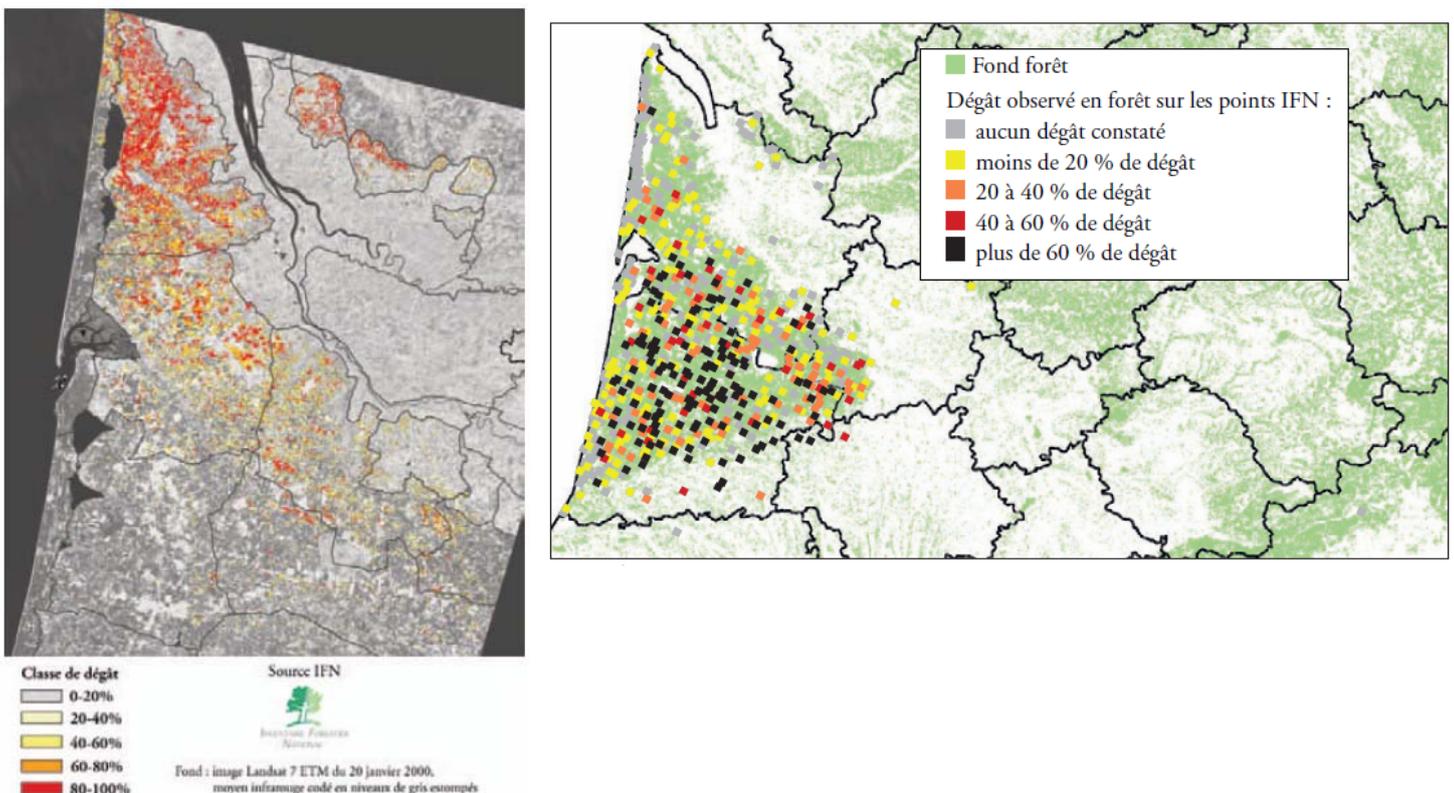
Les tempêtes : l'ouragan Martin et la tempête Klaus

L'ouragan Martin de décembre 1999 a fait un peu plus de 23 millions de m³ de dégâts dans les Landes de Gascogne, dont 99% de pin maritime. Cette tempête a abattu 17% de la ressource du massif landais, et c'est la Gironde qui a été principalement touchée, elle concentre 74% des chablis (IFN, 2003).

La tempête Klaus a causé plus de dégâts que Martin, avec un peu plus de 41 millions de m³ touchés dans les Landes de Gascogne, c'est-à-dire 33% du capital sur pied. Il restait ainsi, en février 2009, environ 86 millions de m³ sur le massif Landais (Colin et al., 2010). Depuis, les attaques de ravageurs consécutives et favorisées par la quantité de bois à terre et les conditions climatiques ont ajouté 4 millions de m³ de dégâts (Pôle Santé des forêts, 2010).

Que ce soit en 1999 ou en 2009, les tempêtes ont touché toutes les classes d'âge de Pin et en particulier des peuplements d'âge jeunes. En 1999, plus de 31% du volume des peuplements de 20 à 40ans ont été abattus (IFN, 2003). En 2009, même si la classe d'âge la plus touchée de résineux (principalement pin maritime) a été les 30-40 ans, les dégâts sur peuplements plus jeunes sont également importants.

Figure 26 : Cartographie des dégâts de la tempête de 1999 sur le massif landais (Source IFN) à gauche
Figure 27 : Evaluation des dégâts en forêt sur les points IFN des 4 dernières campagnes IFN (2005-2008) où le pin maritime est l'essence principale (Source IFN) à droite



Les évolutions du massif des Landes de Gascogne

Jusqu'à la tempête Klaus, les forêts d'Aquitaine étaient majoritairement résineuses en raison de la prépondérance du pin maritime (dans les Landes de Gascogne), mais actuellement elles sont devenues majoritairement feuillues (IFN, 2010). Selon les derniers inventaires IFN (inventaire forestier national), la composition de la forêt des Landes de Gascogne a évolué après 1999 (et l'ouragan Martin), avec une diminution de la proportion de forêts majoritairement constituées de pin maritime, pour une augmentation de la part de feuillus, et notamment de chêne pédonculé (IFN, 2010). Outre le changement de méthode d'inventaire de l'IFN, cette évolution peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

Figure 28 : Évolution de la ressource en Pin maritime et en feuillus dans les Landes de Gascogne (Source, IFN, 2010)

| Essence principale en peuplement | 4 ^{ème} inventaires départementaux (1998-2000) | | Inventaire systématique (2005 à 2008) | |
|----------------------------------|---|------------------------------|---------------------------------------|--|
| | Superficie (ha) | % de surface totale de forêt | Superficie (ha) | % de surface totale de forêt ¹⁰ |
| Pin maritime | 891 000 | 92 | 803 000 | 84 |
| Feuillus | 73 000 | 8 | 142 000 | 15 |
| Dont Chêne pédonculé | 45 000 | 5 | 97 000 | 10 |

- L'essentiel de la ressource feuillue était présente avant les tempêtes Martin et Klaus, en mélange avec le Pin maritime, mais n'a pas été touchée par ces tempêtes (IFN, 2010).
- Certaines parcelles du Médoc n'ont pas été reboisées suite à Martin (environ 30 000ha, Safer Aquitaine Atlantique) et connaissent des accrus principalement feuillus.
- La certification PEFC a entraîné la conservation d'un certain nombre de feuillus qui étaient systématiquement prélevés lors des coupes rases de pin maritime (Brockhoff et al., 2008).

Ainsi, la forêt des Landes de Gascogne a vu sa composition évoluer sensiblement, en raison des tempêtes Martin et Klaus, et de changements dans la gestion forestière.

¹⁰ Le 1% restant est constitué d'autres résineux que le pin maritime, présents dans les Landes de Gascogne (principalement le pin taeda)

2.3.2 Propriétés forestières

La forêt d'Aquitaine est privée à 90% et le massif forestier des landes de Gascogne l'est à 92% (CRPF, 2005 (b)).

2.3.2.1 Forêts publiques :

Les forêts publiques, minoritaires dans les Landes de Gascogne, ne sont pas également réparties. En effet, dans la partie dunaire (environ 4-5 km le long des côtes), la forêt est à 60% publique.

Figure 29 : Répartition des forêts publiques et privées dans les Landes de Gascogne

| | Forêts relevant du régime forestier | | Forêts ne relevant pas du régime forestier | |
|------------------|-------------------------------------|-----|--|-----|
| Plateau Landais | 56 002 ha | 6 % | 857 000 ha | 94% |
| Dunes littorales | 51 908 ha | 60% | 34 500 ha | 40% |

Source (IFN, 2003) ; (ONF, 2006(a) ; ONF, 2006 (b))

De même, la répartition forêts domaniales et forêts communales est différente entre le plateau landais et les dunes littorales (ONF, 2006(a) ; ONF, 2006 (b)) :

Figure 30 : Répartition des forêts domaniales et des autres forêts relevant du régime forestier dans les Landes de Gascogne

| | Forêts domaniales | | Autres forêts relevant du régime forestier | | Total |
|------------------|-------------------|-----|--|-----|-----------|
| Plateau Landais | 4 283 ha | 8% | 51 712 ha | 92% | 56 002 ha |
| Dunes littorales | 45 827 ha | 88% | 6081 ha | 12% | 51 908 ha |

Tendances d'évolution de la propriété forestière publique et régime forestier

Dans les Landes de Gascogne, un certain nombre de forêts communales ne relèvent pas du régime forestier, et sont décomptées dans les surfaces privées. Cependant, suite à la tempête de 1999, le conditionnement des aides au nettoyage et au reboisement au régime forestier pour les forêts des collectivités a entraîné le passage au régime forestier de la totalité des surfaces des communes sinistrées du Médoc, à savoir 19 000ha. Entre les deux tempêtes, la surface restant des forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier était estimée sur le plateau landais à au moins 31 000ha (25 000ha dans les Landes, et 6000ha en Gironde) (ONF, 2006 (b)). Suite à la tempête de 2009, le système de subvention est le même, mais une partie des communes dont les forêts ne relèvent pas du régime forestier a décidé de ne pas changer ce statut malgré le conditionnement des aides au nettoyage et au reboisement (Association des Communes Forestières Sinistrées du Sud-Ouest, 2010).

2.3.2.2 Forêts privées (ne sont pas traitées les forêts communales ne relevant pas du régime forestier) :

La propriété forestière privée dans les Landes de Gascogne est en moyenne de 14 ha, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (9 ha), et aux moyennes des autres massifs aquitains (2,5 ha pour Adour-Pyrénées, et 3 ha pour Dordogne-Garonne) et plus de 80% des forêts privées sont des propriétés de plus de 25 ha (et donc nécessitant un PSG, plan simple de gestion) (PEFC Aquitaine). Cette moyenne élevée cache cependant des hétérogénéités : la propriété forestière privée est davantage morcelée dans le Médoc que dans le cœur des Landes.

La certification PEFC est majoritaire dans les Landes de Gascogne et concerne actuellement environ 767 000 ha (PEFC Aquitaine). La tempête Klaus a entraîné un grand nombre de propriétaires à adhérer à PEFC (environ 2000).

2.3.3 Les propriétaires forestiers du massif landais

Diversité des profils sociaux

L'omniprésence du pin maritime renvoie une image très homogène du massif landais. En revanche, la structure de sa propriété, à 90% privée, est très diversifiée. Si la surface moyenne des propriétés forestières privées du massif landais est supérieure à la moyenne nationale (14 ha contre 3 ha et même 47 ha pour les propriétés supérieures à 4 ha), de fortes disparités existent. Sur les 29 000 propriétaires forestiers privés landais de plus de 1 ha, 18 000 possèdent entre 1 et 10 ha. Seuls 1 500 propriétaires forestiers détiennent entre 100 et 500 ha et 150 plus de 500 ha. Moins de 2000 propriétaires forestiers possèdent donc 45% du massif. Par ailleurs 30% des forêts privées sont possédées par des personnes morales.

Figure 31 : Classe de surfaces et nombre de propriétaires de surfaces forestières (hors landes) dans le massif landais (source CRPF 2006)

| | Surface (ha) | Nombre de propriétaires privés |
|-----------------|----------------|--------------------------------|
| 0 à 1 ha | 9 698 | 29 141 |
| 1 à 4 ha | 26 559 | 12 594 |
| 4 à 10 ha | 41 445 | 6 435 |
| 10 à 25 ha | 75 333 | 4 745 |
| 25 à 50 ha | 84 307 | 2 386 |
| 50 à 100 ha | 109 041 | 1 544 |
| 100 à 500 ha | 288 043 | 1 446 |
| 500 à 1000 ha | 81 497 | 119 |
| plus de 1000 ha | 96 300 | 39 |
| | 812 223 | 58 449 |

Pour vivre uniquement de la forêt dans les Landes de Gascogne, il est généralement admis qu'il faut au minimum 300 à 500 ha. Pour la plupart des propriétaires forestiers landais, la forêt ne constitue donc pas un revenu principal mais plutôt un complément de ressource. Cette frange de propriétaires

rassemble des profils extrêmement variés qui va du forestier « distant » ou « délégataire » à « l'hédoniste » ou au « gestionnaire bon père de famille » (CRPF Aquitaine *et al.*, 2006 ; Deuffic *et al.*, 2010a). La détention de ces petites propriétés repose sur des motivations très diversifiées qui peuvent se cumuler : système d'épargne alternatif à l'offre bancaire classique, atavisme familial (« *on a toujours eu de la forêt dans la famille* »), valeur symbolique forte, (en termes de filiation et d'inscription des générations dans une lignée familiale), mimétisme social (qui pousse à faire comme ses voisins), activités récréatives (chasse, cueillette de champignons, cadre de vie, « *passer-temps au moment de la retraite* », « *plaisir de faire de la sylviculture* », etc.), facteur d'intégration sociale (les réunions forestières sont l'occasion de rencontrer les voisins, de se sentir encore actif comme cela a été démontré dans le cas de la forêt paysanne (Nougarède, 1999)). Pour d'autres, posséder de la forêt n'est plus vraiment un choix ; ayant hérité, ils souhaiteraient vendre leurs terrains mais la qualité des peuplements, le morcellement des parcelles, la conjoncture du marché foncier rend les transactions plus difficiles et financièrement moins intéressantes.

A côté de cette majorité de moyens et de petits propriétaires forestiers, il existe une frange de grands propriétaires forestiers qui détiennent presque la moitié de la surface forestière du massif. Les propriétés de plus de 500 ha appartiennent à moins de 200 propriétaires qui détiennent 25% de la surface boisée, les propriétés privées de plus de 1 000 ha étant détenues par une cinquantaine de personnes physiques ou morales (données cadastrales 2003). Parfois qualifiés de « sylviculteurs de pointe » (CRPF Aquitaine, 2006), ils suivent de près les innovations techniques et sont en général très actifs dans les réseaux professionnels forestiers (Deuffic *et al.*, 2010a). La forêt représente une partie importante mais pas toujours exclusive de leur revenu et de leur patrimoine familial qui comprend souvent d'autres types de biens, immobiliers notamment. On trouve aussi dans cette catégorie les grandes propriétaires institutionnels du massif landais (banques, groupements d'assurances, industriels de la filière bois). Si certaines grandes propriétés créées à la fin du XIX^e siècle ont été divisées au fil des successions, d'autres ont été consolidées grâce aux stratégies d'alliance matrimoniale entre grandes familles (Dupuy, 1996) et aux échanges fonciers qui ont suivi les aléas économiques (crise de la gemme) et naturels (incendies de 1949). Leur pérennité dans le temps montre une adaptabilité forte aux différentes crises qui ont secoué le massif. Celle-ci est liée à des réorientations et des diversifications de leur patrimoine forestier vers d'autres sources de revenu que la seule vente de bois sur pied (de la forge à l'industrie de la gemme, au papier, au sciage, l'immobilier et peut-être à terme vers, le photovoltaïque, la biomasse...). Dans le cas des propriétés familiales, le recours à des statuts juridiques spécifiques (groupements forestiers, sociétés civiles immobilières) a permis d'éviter le morcellement au fil des successions.

Mais qu'il s'agisse des petits ou des grands propriétaires forestiers, si l'attachement à la propriété familiale des différents ayants-droits demeure, l'éloignement géographique, le désintérêt pour la sylviculture, la délégation de gestion à un spécialiste et la succession récente de crises graves (tempêtes de 1999 et de 2009, sécheresse de 2003) ébranlent leurs relations à ce patrimoine (Deuffic *et al.*, 2010a). Dans le cas des grands groupes financiers¹¹, la dimension économique est aussi très importante même si, à la différence des grandes propriétés familiales, la notion de transmission à des descendants n'est pas pertinente. La forêt constitue un investissement substituable en cas de

11 Des compagnies d'assurances comme Groupama (11 000 ha), ou des sociétés privées puis parapubliques comme la Compagnie des Landes créée en 1834. Après bien des vicissitudes cette dernière finira par être rachetée en 1963 par la Société forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations. (SFCDC) Cette société gère aujourd'hui un domaine de 15 000 ha environ au sein du massif.

revirement de la conjoncture comme cela a été le cas pour certaines institutions bancaires qui se sont séparées de leur patrimoine forestier au cours de la dernière décennie.

Une confiance dans le pin maritime ébranlée par les changements climatiques

Jusqu'à présent aucun cataclysme économique ou naturel n'est venu à bout de la confiance des propriétaires forestiers envers la forêt et en particulier envers le pin maritime qu'il s'agisse des crises du marché de la gemme, des révoltes des résiniers, des incendies à répétition à la fin du XIXe siècle et entre 1939 et 1949 (Thiveaud, 1992, p. 114), des tempêtes de 1893 et 1915 qui détruisirent 2 à 4 millions d'arbres (Bouisset et al., 2005) ou des attaques phytosanitaires qui apportent périodiquement leurs lots de dégâts. Même la tempête de 1999 qui mit à terre 27 millions de mètres cube de bois ne changea pas fondamentalement leur attitude. Au lendemain de cette tempête, Guennéguez (2009, p. 295) constate que la plupart des forestiers interrogés considèrent qu'il n'est « pas raisonnable d'agir comme si la tempête allait revenir ». Elle remarque même que « les sylviculteurs gascons n'envisagent pas de système de prévention, en particulier, par des techniques culturales, par une réduction des durées des révolutions ou par la souscription à une assurance. Le risque tempête reste donc relégué au rang du danger lointain dans la mesure où l'on ne peut estimer sa probabilité » (*id.*, p. 303). De fait, les enquêtes que nous avons menées en 2006 montraient que les forestiers n'avaient pas ou très marginalement changé de pratiques sylvicoles (Deuffic *et al.*, 2009).

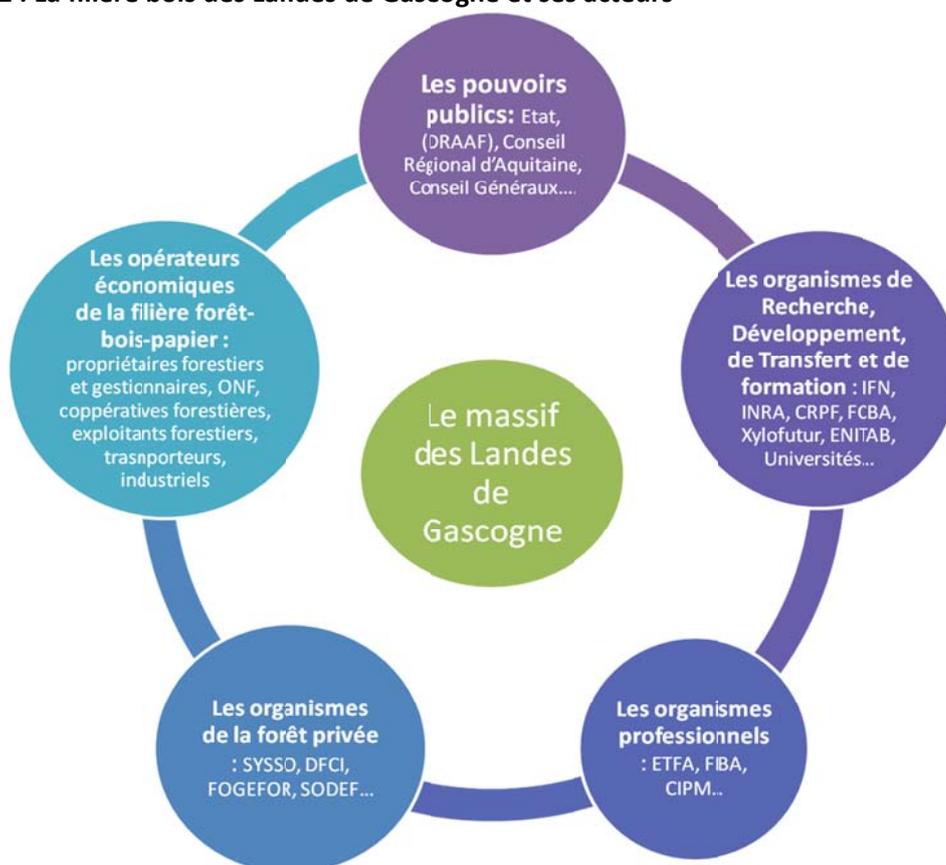
En 2009, la situation est radicalement inversée sur pratiquement tous ces plans : non seulement les sylviculteurs envisagent de faire évoluer leurs pratiques culturales mais ils surévaluent sans doute la probabilité d'occurrence des événements de type tempête (Deuffic *et al.*, 2010b) même si cette probabilité n'est pas plus précise en 1999 qu'aujourd'hui. Pourquoi les forestiers ont-ils alors minimisé les tempêtes précédentes notamment celles de 1976 qui certes n'avaient pas fait les mêmes dégâts mais dont les forestiers se souviennent aujourd'hui ? Pourquoi la réintègrent-ils aujourd'hui dans leur comptage des événements climatiques extrêmes au même titre que les tempêtes de 1999 et 2009 ? On peut faire l'hypothèse d'une sensibilité accrue à la question du changement climatique certes difficile à mesurer, mais qui est réactivée à chaque événement climatique sortant de la moyenne (hiver très rigoureux, gel, tardif, sécheresse prolongée, tempête « à répétition », etc.). Des problèmes qui restaient jusque-là distincts les uns des autres sont articulés et unifiés dans des cadres d'interprétation qui facilitent la mobilisation voire leur prise en charge. Ainsi les tempêtes de 1976 et de 1999 étaient vues comme des événements isolés, sans rapport entre eux. Mais en reliant ces événements à la tempête de 2009, les enquêtés esquissent quelque chose qui ressemble à leurs yeux à une série quasi statistique. Cela leur paraît avoir d'autant plus de sens qu'ils peuvent y intégrer d'autres événements tempétueux intermédiaires, moins forts et qu'ils avaient plus ou moins oubliés (la tempête Hortense de 1984 par exemple), voire des événements climatiques d'autre nature (gel de 1985, sécheresse de 2003, etc.). Chacun de ces aléas étaye un peu plus leur sentiment d'un changement climatique global. A cela s'ajoute le rappel d'événements encore plus anciens par les historiens du climat et les travaux actuels des climatologues. Cela permet de mieux comprendre pourquoi leurs perceptions des aléas climatiques des dernières décennies mentionnés par les forestiers passent du statut de catastrophes singulières, rares et atypiques à celui d'événements relativement courants, récurrents et inéluctables.

2.3.4 Les filières : industries, coopératives, et entreprises de service

2.3.4.1 Les acteurs de la filière bois des Landes de Gascogne : de l'amont à l'aval

Avant de concentrer le propos concernant les filières bois sur l'aval de ces filières, les acteurs des filières bois dans leur ensemble sont rappelés ci-dessous de manière non exhaustive.

Figure 32 : La filière bois des Landes de Gascogne et ses acteurs



Des acteurs essentiels de la sylviculture des Landes de Gascogne : les coopératives forestières

Les coopératives sont au contact des propriétaires forestiers, les conseillent en matière de gestion forestière, exploitent les forêts et commercialisent les bois de leurs sociétaires. Cette activité est actuellement concentrée dans une coopérative dominante sur le massif, la Coopérative agricole et forestière Sud-Atlantique (CAFSA), qui intervient dans la gestion de 600 000 ha sur le massif landais, dont 200 000 ha de façon régulière (Chaperon, audition 2011). Cette coopérative a intégré des activités de pépinière et investit également dans la première transformation du bois. De plus, elle s'est récemment unie avec deux autres coopératives importantes du Sud-Ouest de la France ; la nouvelle coopérative de coopératives interviendra sur cinq régions : Poitou-Charentes, Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon (CAFSA, 2011).

2.3.4.2 Structuration des filières

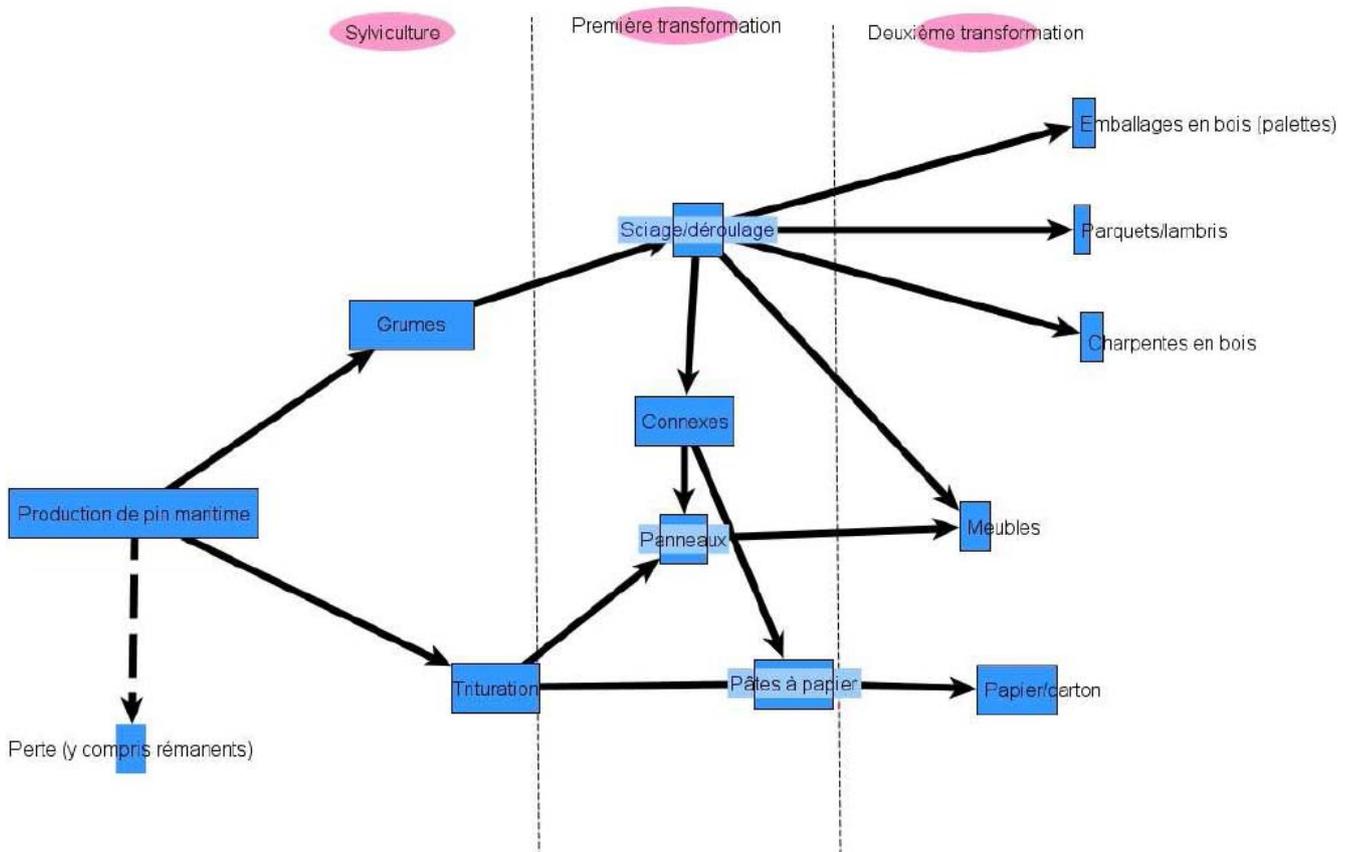
La filière bois regroupe des activités relevant de la sylviculture et de l'industrie (travail du bois, meuble, industrie papetière) (SESSI, 2008).

La filière Forêt – Bois – Papier en Aquitaine se fonde sur l'exploitation de la forêt des Landes et la valorisation des bois locaux, qui représentent 80% des bois transformés pour les sciages, charpente – menuiserie, emballage, pâtes à papier (PEFC Aquitaine).

La filière est caractérisée par la présence d'industrie de première et de deuxième transformation sur le territoire, ce qui est une spécificité du massif forestier des Landes de Gascogne. On distingue les industries de la filière bois d'œuvre (scieries, emballages en bois, parquets-lambris, charpentes, meubles) et les industries de la filière bois d'industrie (papiers/cartons, panneaux, chimie) Cette filière est structurée par des relations techniques et contractuelles entre les acteurs qui organisent une forte interdépendance entre la ressources forestière, la nature des acteurs et leurs interactions (Belis-Bergouignan et al., 2009). C'est en particulier la distribution initiale des bois entre bois d'œuvre et bois d'industrie qui est déterminante des relations en aval entre les diverses activités. Ces complémentarités industrielles au sein de la filière se construisent autour des spécificités du pin maritime en tant qu'essence ; chaque qualité de matière composant l'arbre trouve une valorisation industrielle spécifique, chaque diamètre de bois, des éclaircies jusqu'à la coupe rase, correspond à un débouché industriel (ibid, 2009). Ainsi, l'utilisation des bois s'organise via des liens intersectoriels (cf Figure 33) qui s'expriment « à travers des produits semi-finis, des produits finis, les résidus et les activités de recyclage ou de valorisation des connexes ». Cependant ces relations de complémentarité sont en équilibre fragile et sont fréquemment l'occasion de « conflits d'intérêt entre segments » du secteur dès qu'un composant du système se transforme : soit par la raréfaction de la ressource ligneuse, soit par une consommation accrue de ressources par un acteur, soit par la disparition d'un acteur ou bien par l'entrée d'un nouvel acteur dans le système.

Ainsi, les évolutions récentes, depuis la tempête Martin, puis la tempête Klaus ont mis à mal l'équilibre de la filière.

Figure 33 : La filière bois en Aquitaine (Source Bélis-Bergouignan et al., 2009)

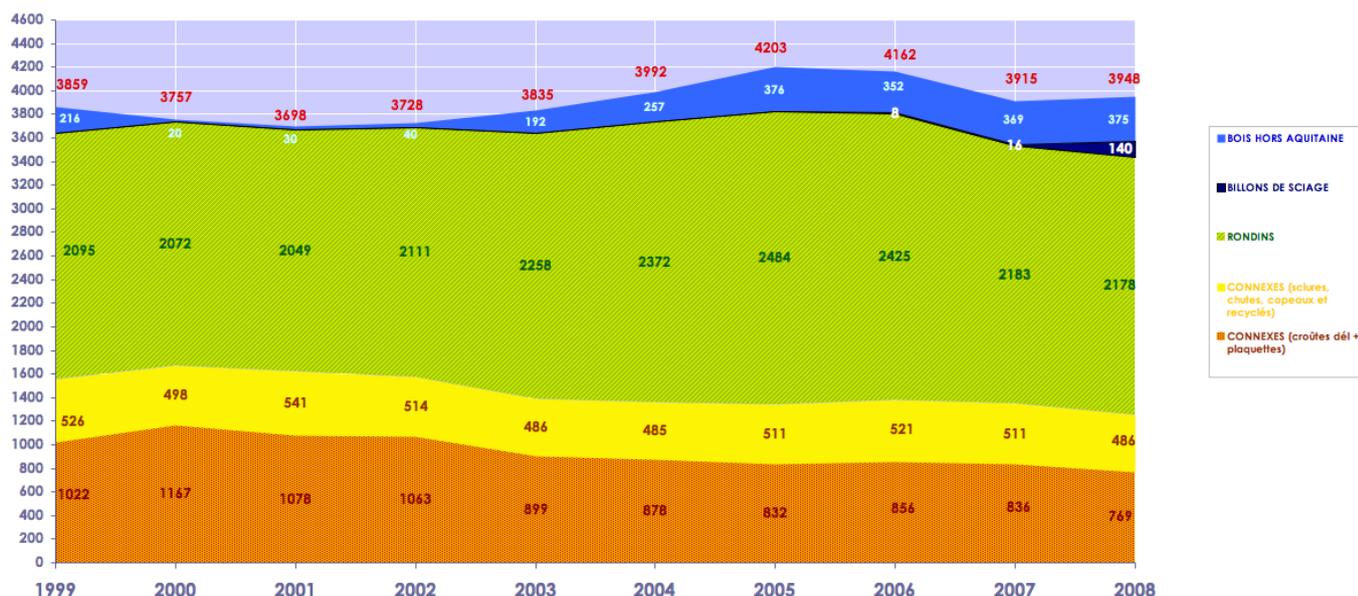


Les rectangles bleus représentent les différents secteurs d'activité de la filière bois. La longueur des rectangles est proportionnelle à l'utilisation quantitative de la ressource de pin maritime (d'après les évaluations de Pajot, 2006). Ainsi le rectangle « production de Pin maritime » correspond à 100% de la ressource, et l'industrie de la pâte à papier utilise 32% de cette production locale de pin maritime. Les flèches noires représentent les liens (à travers l'utilisation de la ressource) entre les différents secteurs de la filière.

La filière bois d'industrie regroupe les usines de pâte à papiers et de panneaux qui mobilisent une part croissante de la ressource correspondant principalement aux bois d'éclaircies pour la trituration et aux résidus des industries du bois d'œuvre. La consommation des usines de pâte et de panneaux a progressé de 22% en 10 ans (depuis 1999), en raison de la croissance des marchés servis et des investissements effectués par les sites industriels. La répartition de cette consommation a également évolué. On constate ainsi l'apparition de la consommation de billons de sciage de 2^{ème} qualité, en cas d'insuffisance de bois de trituration (Expertise GIP Ecofor, groupe de travail filière, 2010)

De plus de nouveaux acteurs sont en train d'intervenir sur le massif dans les domaines de l'énergie et de la chimie verte. Ainsi, des investissements récents en bois énergie via des financements CRE (commission de régulation de l'énergie) ont conduit à l'installation de centrales de cogénération (produisant de la chaleur et de l'électricité) adossées aux papèteries. Concernant la chimie verte, cela reste un marché de niche, mais une papèterie des Landes de Gascogne a totalement fait évoluer sa production ces dix dernières années, pour ne produire à présent que des celluloses de spécialité (Sens, audition 2011).

Figure 34 : Origine des bois d'industrie en Aquitaine (KTB)



Source FIBA

Les industries de la pâte et du panneau ont été touchées par la crise économique de 2008, mais la tempête de 2009, et le retour de marchés favorables a permis un rétablissement de la situation.

En revanche, les industries du sciage, consommatrices de bois d'œuvre ont vu leur production diminuer de 20% en 10 ans, c'est-à-dire depuis la tempête Martin de 1999. Seul le secteur de l'emballage, avec la palette, semble se maintenir. Durant les années 1990, la capacité industrielle de la production de sciage de Pin maritime en Aquitaine avait constamment progressé, et particulièrement le secteur de l'emballage. En 2000, la quantité importante de bois arrivée sur le marché du fait de la tempête, n'a pas pu être absorbée par l'industrie du sciage aux capacités limitées, et est allée préférentiellement vers le marché espagnol. D'autre part, une proportion importante des bois tempêtés a subi un bleuissement défavorable à son utilisation en bois d'œuvre. Par ailleurs, les marchés traditionnels du bois d'œuvre de pin maritime, c'est-à-dire charpente, parquets, caisses, lambris sont en perte de vitesse (GIP Ecofor Groupe de Travail Filière, 2010 ; CRPF Aquitaine, 2009), et en l'absence d'innovations dans ces domaines ou de positionnement sur de nouveaux marchés demandeurs du bois d'œuvre (type éco constructions), l'activité du sciage régresse dans les Landes de Gascogne.

Ainsi, la complémentarité des filières autour des différentes qualités de bois a évolué dans les Landes de Gascogne ces dix dernières années dans le sens d'une augmentation des filières liées au bois de trituration et d'industrie, et une diminution du sciage.

2.3.4.3 Distribution de la valeur ajoutée et innovations

On constate que la consommation de bois d'industrie de pin maritime a augmenté d'environ 20% ces dix dernières années, tandis que la consommation de bois d'œuvre a diminué d'autant sur la même période. La proportion de bois utilisé pour sa qualité a donc diminué dans les Landes de Gascogne. Ainsi se pose la question d'une possible déqualification du bois : si les produits issus du bois de trituration peuvent être à forte valeur ajoutée (papier, chimie verte), celle-ci reste localisée à l'aval

de la filière qui utilise du bois de faible qualité à bas coûts. Au contraire, les filières demandeuses de bois d'œuvre se fournissent en bois de qualité à coûts plus élevés. Selon le bois utilisé, la répartition de la valeur ajoutée n'est pas la même, et l'évolution sur ces dix dernières années des consommations en bois semblent indiquer que la valeur ajoutée se concentre de plus en plus vers l'aval de la filière.

L'industrie du papier-carton est dominée par quelques grands groupes internationaux et caractérisée par des taux d'investissement massif et des taux d'exportation élevés. Ces grands groupes possèdent la plupart du temps leurs propres structures de recherche-innovation qui sont parfois localisées à l'étranger. Parmi les industries du bois, l'industrie des panneaux, très capitalisée, est la seule à avoir des performances élevées. Enfin le secteur de l'ameublement constitué de petites entreprises, plutôt situées en périphérie des Landes de Gascogne, traverse une crise profonde (Belis-Bergouignan et al., 2009). Les spécialistes de cette filière constatent un « manque de culture partenariale » qui handicape l'innovation ; de plus les industries du bois d'œuvre et de la trituration sont fréquemment en concurrence pour l'accès au bois. Des « tensions apparaissent dès lors qu'il est question de valorisation des connexes, d'un affaiblissement de la qualité des bois et de leurs diamètres productifs. ». Plusieurs axes d'innovations ont été mis en avant par le pôle de compétitivité : le développement du travail du bois pour la construction, avec notamment la construction de maisons individuelles, et la production d'énergie à partir de la biomasse. Ces éco-innovations interfèrent avec un système d'acteurs dominé par les industries du panneau et de papeterie. On peut également penser que l'irruption de l'énergie va modifier durablement les équilibres entre acteurs qui prévalaient jusque-là dans la circulation des ressources, occasionnant des tensions entre les sous-secteurs du bois d'industrie. De plus les éco innovations peinent fréquemment, comme dans le cas du bois de construction, à desserrer les interdépendances existantes (ibid, 2009). Une des stratégies explorées par l'action du pôle de compétitivité consiste à intégrer des acteurs extérieurs à la filière, en termes de secteur d'activité, de technologie utilisée et de localisation géographique. Reste que l'un des enjeux d'avenir de cette filière est de maintenir un tissu d'activités diversifiées permettant de faire face à de potentielles crises sectorielles affectant tel ou tel produit spécifique.

2.3.4.4 L'emploi dans la filière bois

Le secteur des industries du travail du bois est le quatrième employeur industriel de la région Aquitaine. 1 100 entreprises emploient 13 900 salariés (au 31 décembre 2006), soit 9 % de l'emploi salarié industriel régional (Dumartin, 2009). La filière bois d'Aquitaine, considérée dans son sens le plus large, c'est-à-dire depuis la production de bois jusqu'à la diffusion des produits finis emploie, en 2008, 32 000 personnes salariées ou non (DRAAF, 2010), dont 21 000 salariés des principales activités de la filière (sylviculture, transformation du bois : sciage, rabotage, fabrication de panneaux, de papier, de carton, imprégnation du bois et fabrication de meubles) (Cabadie et al., 2006).

Parmi les 1100 industries du secteur du bois et du papier, les petites unités sont majoritaires : 72% d'entre elles ont moins de 10 salariés. Par ailleurs, quatorze établissements concentrent le tiers des effectifs. Les emplois sont majoritairement occupés par des ouvriers (71 %). La proportion d'ouvriers est plus élevée dans les activités de sciage et de rabotage du bois et de fabrication d'emballages en bois (80 %) alors que les catégories socioprofessionnelles supérieures et intermédiaires sont plus présentes dans les industries de la fabrication de pâte à papier, de papier et de carton (10% de cadres et 23% de professions intermédiaires).(Dumartin, 2009).

L'emploi dans les Landes de Gascogne

Estimé en 2007, l'emploi sur le massif des Landes de Gascogne, calculé sur la base des trois départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne, s'élève à 10 180 emplois dont 3 490 dans le domaine de la sylviculture et de l'exploitation forestière, et 9 631 dans l'industrie du travail du bois, le transport des bois et l'énergie.

En 2006, trois zones d'emploi situées dans la Landes Gascogne, Dax, Bordeaux-Zone centrale, Mont-de-Marsan – Est des Landes totalisaient à elles-seules 38% des salariés de l'industrie du bois en Aquitaine, tandis que l'ensemble des zones d'emploi constituant le Massif des landes de Gascogne comptait pour 55% des salariés de l'industrie en Aquitaine. Dans les Landes de Gascogne, l'emploi industriel est à 70% localisé dans des zones à dominante urbaine, bien qu'également présent dans les zones rurales (cf Figure 35, Cabadie et al. , Insee, 2006)

Figure 35 : Des activités de fabrication d'articles en bois sur tout le territoire (Source INSEE, Clap 2003)

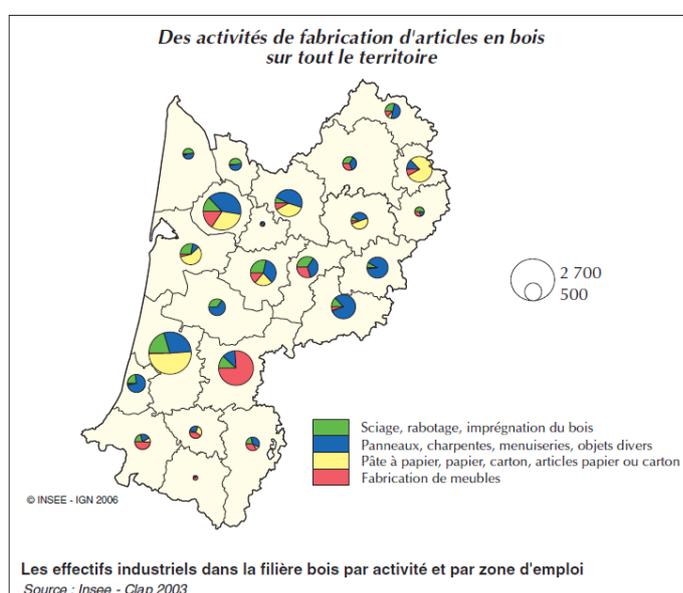


Figure 36 : Répartition des emplois salariés selon les filières

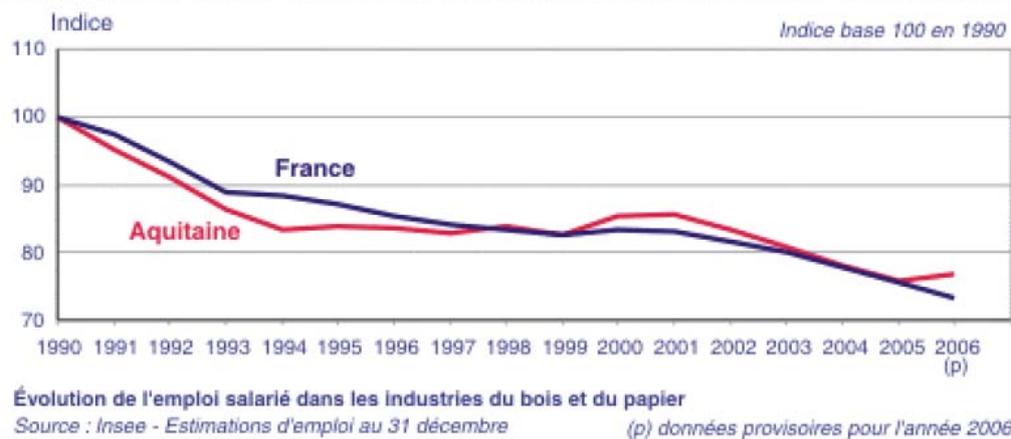
| | Effectifs | Proportion |
|--|--------------|-------------|
| Fabrication de meubles | 3430 | 16% |
| Sciage, rabotage, imprégnation du bois | 3380 | 16% |
| Fabrication de charpentes et de menuiseries | 3140 | 15% |
| Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton | 3020 | 14% |
| Sylviculture, exploitation forestière | 2900 | 14% |
| Fabrication d'emballages en bois | 1610 | 8% |
| Fabrication d'articles en papier ou en carton | 1590 | 8% |
| Fabrication de panneaux en bois | 1230 | 6% |
| Fabrication d'objets divers en bois, liège ou vannerie | 710 | 3% |
| Total | 21010 | 100% |

Source (INSEE, 2006)

Ainsi en Aquitaine, c'est la fabrication de meubles qui est le plus gros employeur industriel avec 16% de l'emploi salarié à égalité avec les scieries. Les industries de la pâte et du panneau, toutes activités confondues (entre la fabrication de pâtes, d'articles en papier et carton et de panneaux de bois), rassemble environ 28% des emplois salariés.

La sylviculture et l'exploitation forestière regroupent 14% des emplois salariés, sachant qu'un établissement sur deux de cette activité n'emploie pas de salariés.

Figure 37 : Evolution de l'emploi dans la filière bois



Le secteur des industries du bois et du papier aquitain a perdu un emploi sur quatre ces seize dernières années (Dumartin, 2009). Jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, cette baisse a été beaucoup plus marquée dans la région Aquitaine qu'en France. En 1999 et 2000, l'emploi salarié progresse en Aquitaine du fait de la tempête de 1999, tendance confirmée au niveau national mais de façon moins soutenue.

Par ailleurs, on dénote une diminution très sensible des activités liées à la sylviculture et à l'exploitation forestière (ETF) ainsi qu'à la scierie en raison du retour progressif à un niveau d'activité normal après le surplus de travail lié à la tempête de 1999, à la modernisation des outils de travail nécessitant moins de personnel, et à la crise du secteur du sciage ayant entraîné de nombreuses fermetures de site à partir de 2002 (Poissonnet et al., 2007).

2.3.5 La forêt, la filière et les territoires

Les relations entre la forêt, la filière bois et les territoires sont extrêmement diversifiées au sein des Landes de Gascogne. En effet l'importance de la filière bois pour le développement économique des territoires varie. Dans le Pays Landes Nature Côte d'Argent, les entreprises de plus de 40 employés du secteur du bois papier représentent actuellement environ 2500 emplois pour environ 140 000ha de forêt et 46 000 habitants (Site Pays Landes Nature Côté d'Argent, 2006 ; audition G. Testud, 2011) alors que dans le Pays Médoc, l'ensemble de la filière rassemble seulement 700 emplois (1% de l'emploi total de la zone d'emploi Bordeaux-Médoc), pour 135 000 ha de forêt et 90 000 habitants (site Pays Médoc). La filière bois compte pour 12% de l'emploi salarié total dans la zone d'emploi Mont-de-Marsan Haute Landes, alors que dans les zones d'emploi du Bordeaux-Arcachonnais et du Sud Landes, elles comptent respectivement pour 2% et 3% de l'emploi total. Ainsi, en termes

d'emploi notamment, l'industrie de transformation du bois ne revêt pas la même importance selon les territoires du massif des Landes de Gascogne, tandis que la forêt elle-même reste fortement valorisée par l'ensemble des territoires pour lesquels elle constitue un atout pour le tourisme et pour la qualité de vie des résidents

2.4 Dynamiques de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans les Landes de Gascogne

Olivier Mora

Avec 43 100 exploitations agricoles, l'Aquitaine est la première région européenne productrice de vins de qualité, de palmipède gras, et le premier producteur européen de maïs grain. C'est aussi la première région française en production sous signe de qualité et d'origine avec 42 % des exploitations agricoles ayant au moins un signe de qualité (contre 26% au niveau national). Elle est également la première région française pour les exportations de produits agricoles. En termes de valeur ajoutée, l'Aquitaine est au 1^{er} rang des régions françaises. Ces résultats s'expliquent par une synergie entre l'agriculture et les industries agroalimentaire.

L'industrie agroalimentaire d'Aquitaine a un chiffre d'affaire de 5,8 milliards d'euros et emploie 30 000 salariés, soit 19% des emplois industriels en Aquitaine. Elle recouvre une grande diversité de produits, et mobilise également des signes de qualité : vin, viandes, poissons (pêche, conchyliculture et salmoniculture). Les industries agro-alimentaires ont une répartition équilibrée sur le territoire, et à ce titre participent au développement territorial.

Les caractéristiques de l'agriculture et du tissu agroalimentaire sur la zone des Landes de Gascogne reproduisent les dynamiques régionales mais avec d'importantes spécificités (en particuliers concernant la maïsiculture, l'élevage avicole et les légumes de plein champ) et de fortes disparités territoriales.

2.4.1 La situation de l'agriculture dans les Landes de Gascogne

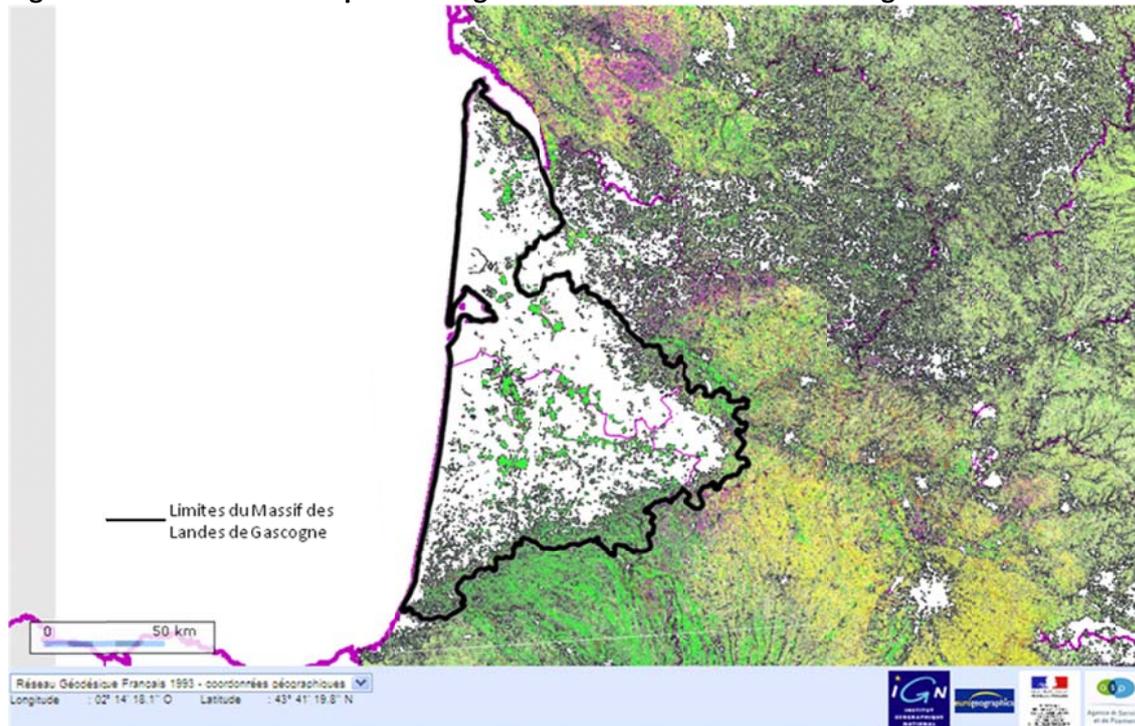
Au sein des Landes de Gascogne, l'agriculture s'inscrit dans un espace à dominante forestière, où la forêt occupe 74% de l'espace. Les Landes de Gascogne comptent 5 656 exploitations agricoles en 2010, soit 13 % des exploitations de la région aquitaine. Ces exploitations mettent en valeur 221 650 hectares de surface agricole utile (SAU), soit 15 % de la SAU régionale.

Figure 38 : Caractéristiques de l'agriculture dans les Landes de Gascogne (calculs de l'auteur sur données cantonales ; source : Agreste – DRAAF Aquitaine – RA 2010, 2011)

| Nombre d'exploitations agricoles | SAU en hectares | PBS en milliers d'euros | UTA Totales | Terres labourables en hectares | STH en hectares | Cultures permanentes en hectares |
|----------------------------------|-----------------|-------------------------|-------------|--------------------------------|-----------------|----------------------------------|
| 5 656 | 221 643 | 825 879 | 15 290 | 163 907 | 26 727 | 30 315 |

La surface agricole utile des Landes de Gascogne représente 15% de la superficie des Landes de Gascogne. Elle se décompose de la manière suivante. Les terres labourables (principalement utilisées pour la culture du maïs et de légumes de plein champ) représentent 74% de la SAU des exploitations agricoles, viennent ensuite les cultures permanentes (14%), essentiellement la vigne, et les prairies (12%). C'est donc un espace qui est fortement dominé par les grandes cultures, en particulier dans la Haute Lande. La vigne et les prairies se localisent essentiellement en Gironde, en particulier dans le Médoc, où se concentrent 84% des cultures permanentes et 68% des cultures toujours en herbe.

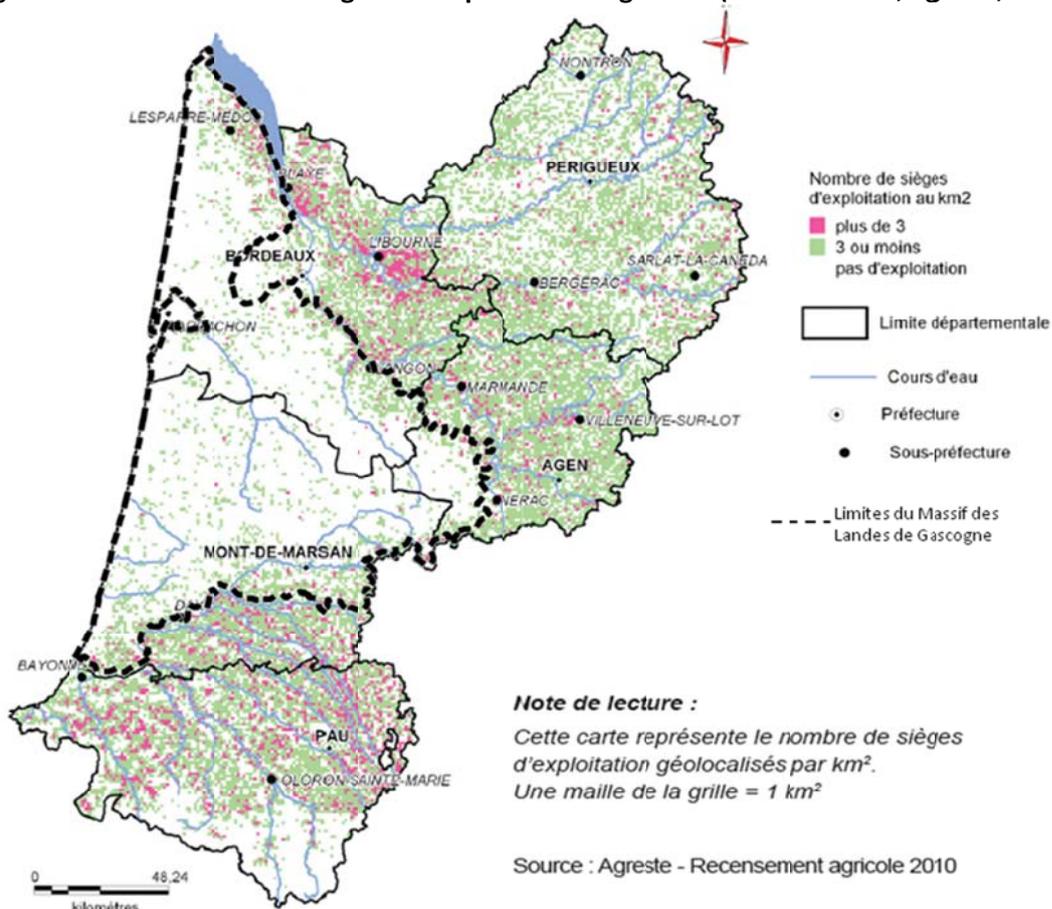
Figure 39 : Localisation des parcelles agricoles dans les Landes de Gascogne



En vert, les parcelles destinées à la culture de maïs grain ou ensilage.

Source : MAAPRAT, ASP (îlots de culture du Registre Parcellaire Graphique et leur groupe de cultures principal déclarées en 2009 par les exploitants agricoles).

Figure 40 : Localisation des sièges des exploitations agricoles (densité au km², Agreste, 2011)



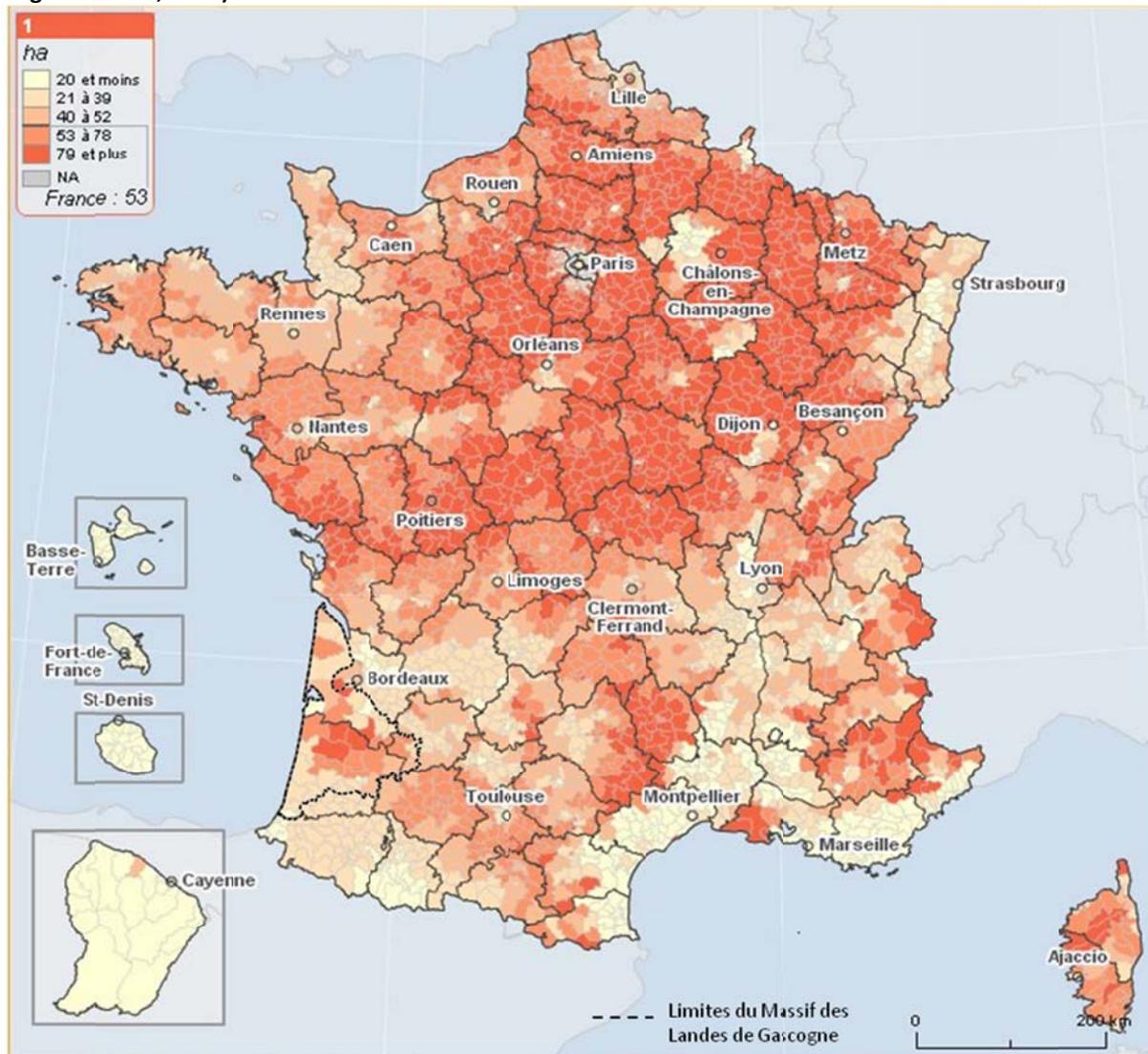
Comme on peut l'observer sur la carte ci-dessus, la densité des exploitations agricoles est relativement faible sur l'ensemble des Landes de Gascogne (très faible présence de points rouges au sein des Landes de Gascogne), et à l'exception de la zone viticole du Médoc, celles-ci se répartissent sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, 45% des exploitations de la zone des Landes de Gascogne sont localisées en Gironde, elles se concentrent principalement sur la frange Est du Médoc en bordure de l'estuaire, mais aussi sur un couloir Bordeaux – Arcachon ; ces exploitations agricoles occupent 37% de la SAU totale des Landes de Gascogne. 40% des exploitations sont situées dans la partie correspondant au département des Landes et sont globalement dispersées disséminées sur l'ensemble de la zone avec une concentration sur la bordure sud de la zone ; elles occupent 47% de la SAU totale. Les 15% d'exploitations restantes sont localisées dans le Lot et Garonne et occupent 15% de la SAU.

La surface agricole moyenne des exploitations agricoles dans les Landes de Gascogne est de 39 hectares. Elle est en moyenne inférieure à la moyenne nationale qui est de 53 hectares (Agreste, 2011), mais ce chiffre recouvre une grande diversité de situation. Ainsi, au sud des landes et dans le Médoc, la surface moyenne des exploitations est en règle générale inférieure à 39 hectares. A l'inverse, au cœur des Landes, la surface moyenne des exploitations dépasse les 100 ha en moyenne

dans les cantons de Pissos, Sore et Sabres (cf. Figure 40). Dans cette zone, on rencontre des exploitations de grande taille, dont la superficie est supérieure à 500 hectares.

Figure 41 : Carte des superficies agricoles utilisées (SAU) moyennes par exploitation en 2010 (source : Agreste – RA ; 2011)



© Maap 2011 - IGN GéoFla 2010 - Source : Agreste - Recensements agricoles (2010 provisoire) et estimations pour les communes non diffusibles

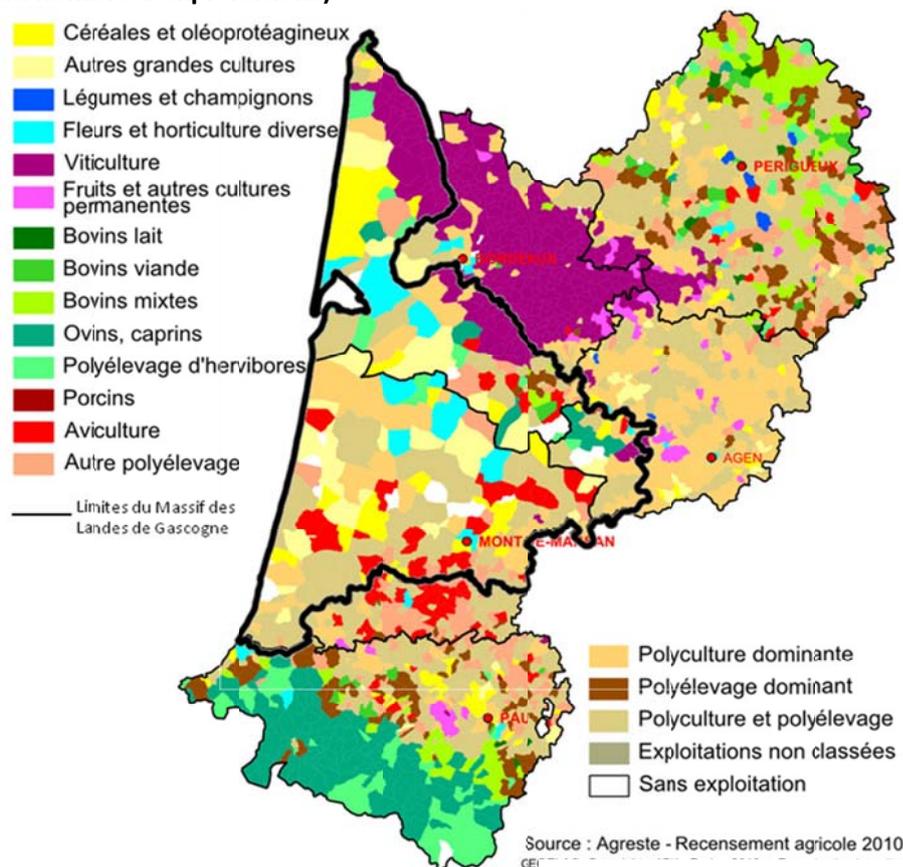
En 2010, l'agriculture dans Landes de Gascogne compte pour 15 300 emplois à temps plein, ce qui représente 6,6 % de l'emploi total sur cette zone (calcul d'après données cantonales, Agreste - DRAAF Aquitaine - RA 2010), un chiffre supérieur à la moyenne régionale en Aquitaine. L'emploi agricole est donc surreprésenté dans cette zone, par rapport aux moyennes régionales. De plus, l'emploi agricole dans les Landes de Gascogne correspond à 21% de l'emploi agricole régional. Si l'on s'intéresse à la localisation de l'emploi agricole sur la zone, on constate qu'il se situe en majorité (à 66%) dans la partie girondine, la partie landaise ne représentant que 24% de l'emploi. En effet, le travail salarié est particulièrement développé dans la zone viticole du Médoc. Dans le département des Landes, l'emploi agricole est plutôt caractérisé par une main d'œuvre familiale (Agreste, 2011), mais les exploitations d'élevage avicole ou hors sol et celles spécialisées en grandes cultures emploient plus de la moitié des permanents et des saisonniers du département des Landes.

2.4.2 Les productions agricoles dans les Landes de Gascogne : maïsiculture, viticulture et élevages

A l'intérieur des Landes de Gascogne, les orientations technico-économiques des exploitations agricoles sont relativement diversifiées (cf. Figure 42). Dans la partie girondine, hormis la viticulture, les activités d'élevage dominent avec un élevage bovin pour la viande, ponctuellement des élevages ovins, et également des systèmes de polyculture-élevage. On note également sur un couloir Arcachon – Bordeaux, la présence d'activités de maraichages et d'horticulture ornementale. Dans la partie landaise, les orientations technico-économiques des exploitations agricoles concernent principalement la maïsiculture et les productions légumières de plein champ (carotte, asperges, haricot, petit pois), et la production avicole qui apparaît spécifiquement sur cette zone.

Sur les bordures des Landes de Gascogne, les orientations des exploitations agricoles concernent les vignobles au nord et au nord-est, les productions légumières le long de la Garonne à l'Est (Lot-et-Garonne), les grandes cultures en Chalosse et au Sud ainsi que l'élevage.

Figure 42 : Orientation technico-économique la plus fréquente par commune en 2010 (en fonction du nombre d'exploitations)



Source : Agreste – Recensement agricole 2010 (Agreste, 2011)

2.4.2.1 La viticulture

La viticulture est principalement localisée aux marges des Landes de Gascogne, dans la partie médocaine. La filière viticole est centrale pour la région aquitaine ; elle représente respectivement 50 % et 33 % de la valeur de la production végétale régionale et de la production agricole totale. Elle

s'appuie sur des dispositifs de qualification des produits et contribue fortement à l'emploi agricole salarié sur les territoires. A la suite d'une crise, cette filière, actuellement en restructuration, connaît un léger recul des surfaces viticoles, mais reste stable dans le Médoc du fait de la réputation des produits. La viticulture se situe en bordure et à l'extérieur de notre périmètre d'étude.

2.4.2.2 Les grandes cultures

La maïsiculture

La production de céréales concerne les deux tiers des exploitations régionales. L'Aquitaine est la première région européenne productrice de maïs avec 353 000 ha de maïs grain. 6 exploitations sur 10 produisent du maïs sur 1/5 de la SAU régionale. 3 millions de tonnes de grain sont produites chaque année, dont les 2/3 sont exportées. Le dernier tiers a été valorisé par l'aval, par les coopératives (comme Maisadour), ce qui permet de générer une importante valeur ajoutée. En effet, le maïs est utilisé localement pour l'élevage fermier (poulets, canards gras, porcs) dont les produits sont valorisés à travers des productions de qualité.

Dans les Landes de Gascogne, la production de maïs est dominante sur les terres agricoles dans le département des Landes, dans le sud Gironde et l'ouest Lot-et-Garonne. En effet, et en particulier dans la partie landaise, de grandes exploitations ont été créées à la fin des années soixante suite au défrichement de parcelles de forêt. Des structures agricoles spécifiques ont émergé avec des parcellaires étendus et peu morcelés qui constituent de vastes plaines sableuses au sein de paysages dominés par le pin maritime. Les pratiques culturales sur ces sols sableux, humifères et faiblement argileux, s'appuient sur le drainage des parcelles et sur l'irrigation. La faible fertilité chimique des sols est souvent compensée par d'importants recours aux engrais minéraux de synthèse (en particulier engrais azotée, et phosphore). Ces exploitations agricoles se sont spécialisées dans la monoculture de maïs : dans le département des Landes, près de 9 ha sur 10 sont implantés en maïs deux années consécutives (DRAAF, 2008). Cependant, des enquêtes réalisées dans la Haute Lande montre qu'au sein des exploitations agricoles, la culture de maïs revient dans la rotation une année sur deux ou une année sur 3.

Une très large partie de la production de maïs du département des Landes s'effectue dans les Landes de Gascogne ; et les Landes sont leader national dans la production de maïs grain, de maïs semence et de maïs doux. Avec 95 000 ha irrigués, les Landes détiennent la première place en France pour la surface irriguée départementale.

Figure 43 : Carte de la consommation en eau d'irrigation pour le maïs grain sur la campagne 2006 (Agreste, 2010)

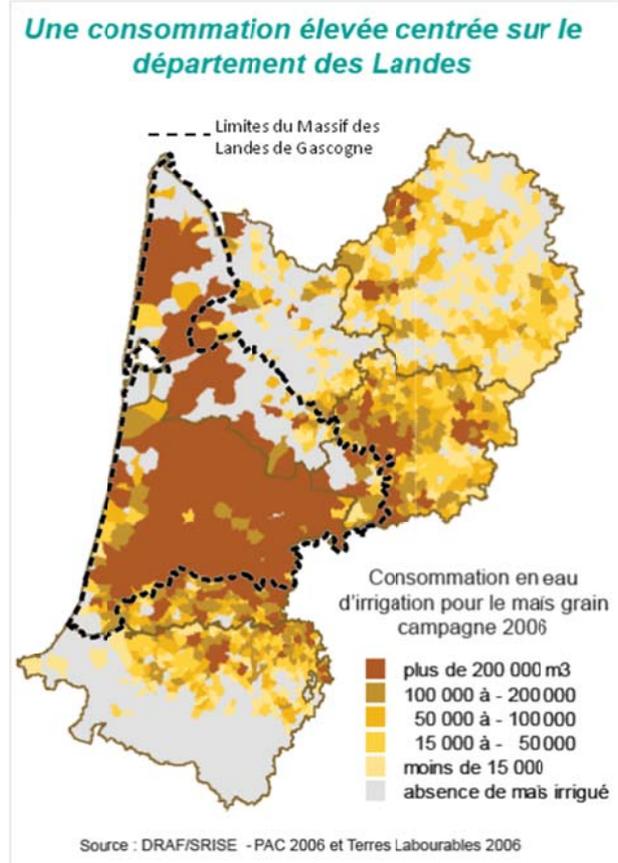
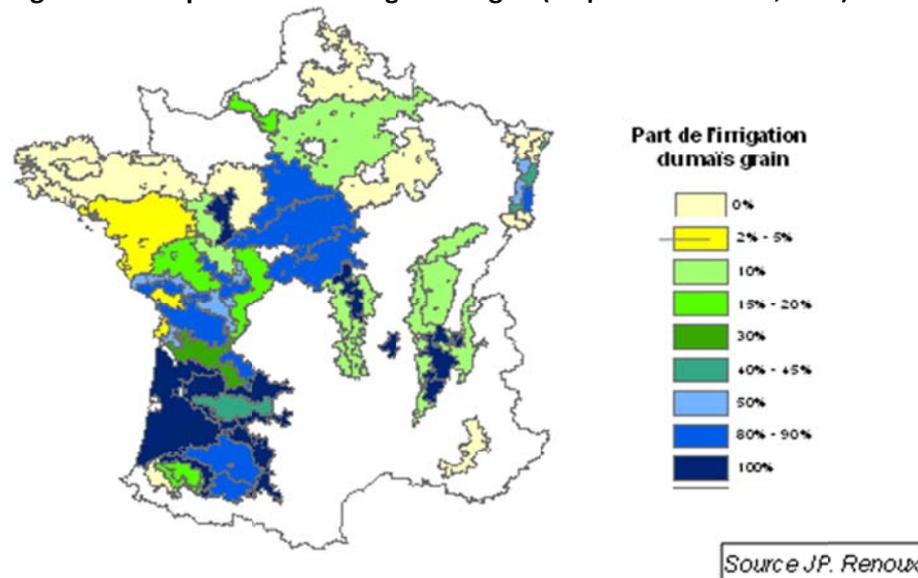


Figure 44 : Proportion de maïs grain irrigué (D'après J. P. Renoux, 2009)



La maïsiculture est fortement développée et sa place évolue peu dans le temps au sein des Landes de Gascogne. Elle bénéficie de la disponibilité actuelle de la ressource en eau, prélevée dans la nappe phréatique, et de l'isolement des parcelles agricoles au sein du massif forestier qui favorise la

production de maïs doux ou de maïs semence. De plus, la maïsiculture est parfois reliée au sein des exploitations agricoles avec des ateliers d'aviciculture destinés à la production de poulet ou de canards.

Cependant, on observe une tendance à la diversification des exploitations cultivant le maïs en monoculture. Ainsi, la maïsiculture est de plus en plus associée à la production de légumes de conserve, notamment, car le maïs sert à rallonger les rotations nécessaires à ces cultures légumières qui exigent de longs délais de retour sur la même parcelle. Enfin, des réflexions sont en cours pour développer à partir du maïs des valorisations énergétiques (ex. éthanol produit à partir des cannes de maïs) ou liées à la chimie verte (bioraffineries).

Les cultures légumières de plein champ et l'horticulture

Constituant près de 8% de la valeur des productions végétales, les légumes tiennent une place importante en Aquitaine. Les surfaces consacrées aux cultures légumières en frais rassemblent pour l'Aquitaine plus de 50 000 hectares en 2002, ce qui place la région en troisième position en termes de surface.

Suite aux réformes de la PAC de 1992 et aux fluctuations des prix du maïs, une diversification légumière s'est développée depuis le début des années 1990 (Dodet, 2006) dans les Landes de Gascogne. Les cultures de légumes de plein champ se sont particulièrement développées dans les sols sableux des Landes de Gascogne, propices à ce type de cultures, où elles ont donné lieu à une forte spécialisation : maïs doux, carotte et haricot vert, asperge dans les Landes ; poireau, carotte et haricot vert en Gironde ; salade et concombre autour de Bordeaux. 60% des productions légumières sont destinées à une transformation industrielle. Ainsi, la quasi-totalité du maïs doux et des haricots verts, ainsi que la moitié des tomates et environ 20% des carottes sont appertisées ou surgelées (Agreste, 2011). La production de haricot vert notamment approvisionne plusieurs usines d'appertisation et de surgélation localisées dans les Landes liées à de grands groupes alimentaires français et belge.

Les Landes de Gascogne concentrent le tiers de la production nationale de carottes, l'essentiel de la production de maïs doux, et 22,5% de la production nationale de haricot vert (en 2004). Les Landes sont la première région productrice d'asperges en France, avec une Indication Géographique Protégée sur les asperges des sables des Landes obtenue en 2005. Plus récemment, la bulbiculture et les fleurs se sont également développées, pour les mêmes raisons, sur d'anciennes parcelles forestières. La pomme de terre et le poireau sont également des cultures présentes sur la zone (Agreste 2005), et de nouvelles productions sont émergentes telles que les tomates, les plantes aromatiques ou les fruits rouges... L'ensemble de ces cultures a connu une forte progression en surface entre 1988 et 2000 en passant de 8 000 ha à plus de 18 000 ha (source : Teruti, Draaf 2011).

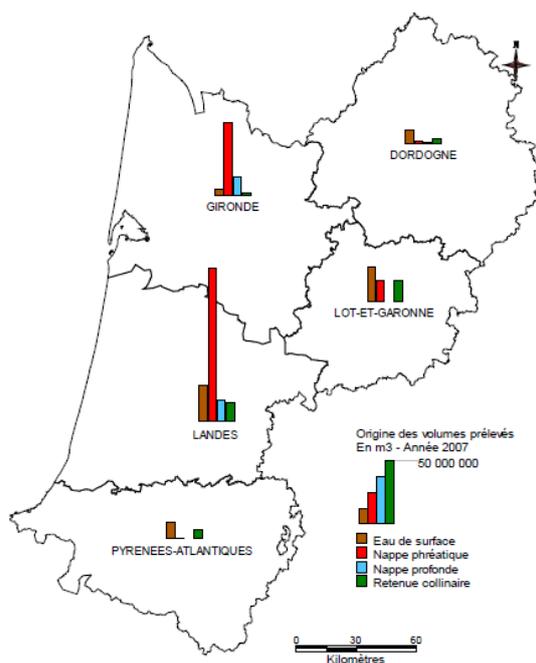
Au cœur du massif des Landes de Gascogne, ces productions sont plutôt le fait d'une agriculture de firme, constituée par des entreprises agricoles de grande taille qui organisent elles-mêmes la mise en marché de leurs produits, et sont fréquemment liées à des industries agroalimentaires (Bonduelle par exemple). Bien qu'occupant une surface nettement moins importantes que le maïs grain, ces nouvelles cultures caractérisent aujourd'hui l'agriculture des Landes de Gascogne.

L'enjeu de l'irrigation des cultures dans les Landes de Gascogne

Comme on peut le constater sur la carte ci-dessous, l'agriculture des Landes de Gascogne s'appuie fortement sur l'irrigation. Le maïs occupe à lui seul environ les trois quarts de la superficie irriguée, le maïs grain totalisant les deux tiers, auquel s'ajoute principalement le maïs doux, entièrement irrigué. Les légumes de plein champ, dont les haricots verts et les carottes, occupent le reste des surfaces irriguées. Cependant l'irrigation dans les Landes a de fortes spécificités.

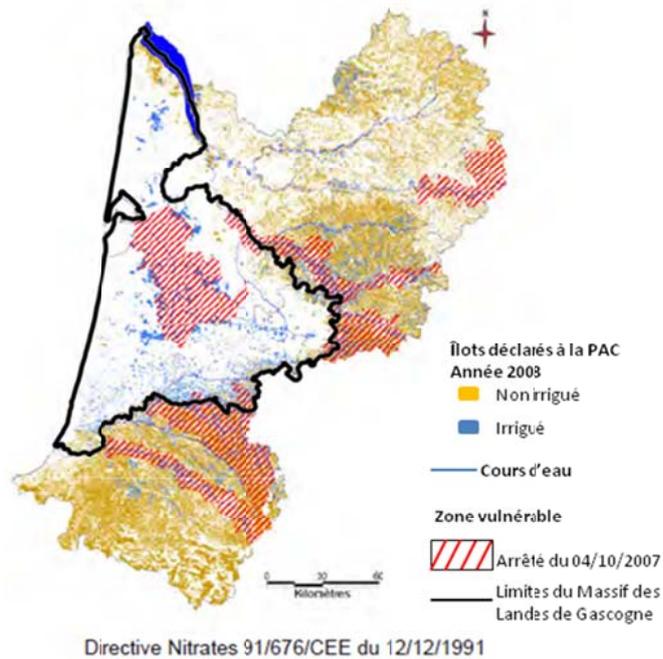
En effet, les exploitants agricoles prélèvent l'eau pour l'irrigation dans la nappe des sables des landes. Cet aquifère alluvial et sableux, localisé à cheval sur les départements des landes et de la Gironde, est une réserve importante dont les caractéristiques sont peu propices à une utilisation pour l'eau potable (Agreste, 2010). 600 irrigants sont installés sur cette zone à cheval entre les deux départements ; ils prélèvent près de 43% des volumes aquitains (Agreste, 2010) principalement dans la nappe phréatique de surface. Ces prélèvements importants n'ont pour le moment que peu d'impact sur le niveau piézométriques de la nappe de surface, qui se recharge annuellement. Cependant, l'abaissement saisonnier du niveau de la nappe, en été, affecte les eaux de surfaces et donc les milieux qui s'y développent en diminuant le débit des rivières. De plus, la zone du centre des Landes est classée en zone vulnérable pour les nitrates.

Figure 45 : Les prélèvements bruts en 2007 par origine de l'eau (Agreste n°39, 2010)



Source : Rapport annuel 2007 Adour Garonne

Figure 46 : Carte des zones vulnérables (Agreste, 2010)



2.4.2.3 Les activités d'élevage

L'élevage avicole : les volailles grasses et les volailles de chair

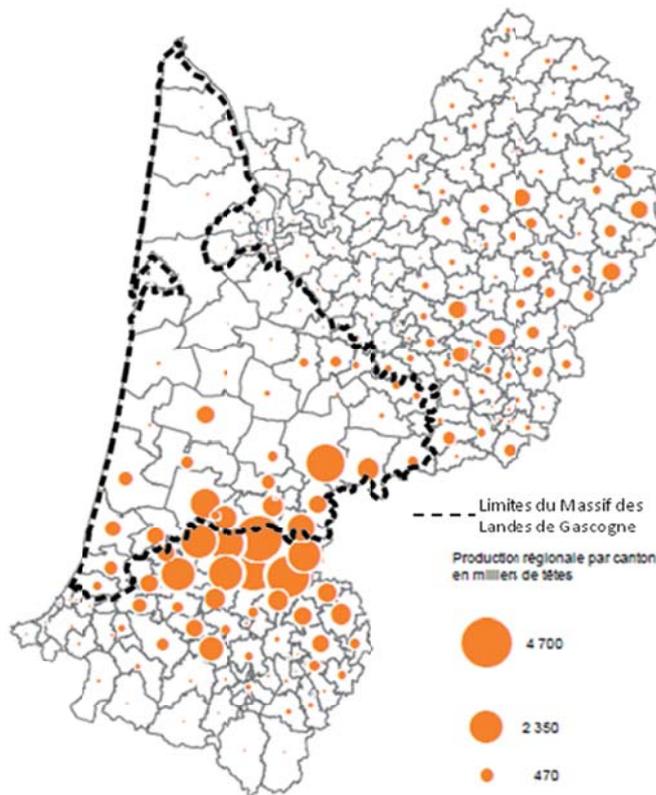
L'Aquitaine est la troisième région avicole de France, et la première région pour la production de foie gras (16 millions de canards gras en 2005). Au niveau régional, en 2009, cette filière représente le dixième de la valeur totale de la production agricole hors subvention en Aquitaine (Agreste, 2010), elle se positionne à la troisième place à égalité avec les céréales, loin derrière le vin. Le département des Landes contribue pour la moitié de cette valeur, grâce au développement de filières de qualité (poulet label, canard gras). Ainsi, la filière volailles de chair dans le département représente 25 % de la production nationale pour le poulet de label (9 millions de têtes en 2004).

Le poulet fermier des Landes qui est produit en sous-bois dans les forêts des Landes, est le premier produit en label rouge qui a été mis en place ; il compte 750 éleveurs et 385 salariés, et la filière a un chiffre d'affaire de 75 millions d'euros. Ce label rouge mobilise fréquemment le maïs produit par l'exploitation, qui sert à l'alimentation de la volaille et valorise les espaces forestiers par l'élevage. D'autres labels valorisent des élevages avicoles de plein air au milieu des pins (poulet, dinde, chapon, pintade, caille), et donc une mixité d'usages productifs de la forêt. En moyenne, en Aquitaine, une exploitation avicole sur trois utilise des matières premières produites sur l'exploitation (contre une sur quatre ailleurs en France). Cependant si l'on considère les quantités consommées, les quantités produites sur l'exploitation représentent moins du quart des besoins des exploitations (contre 15% en France) ; pour les exploitations ayant un atelier de gavage, ce chiffre atteint les 40%. L'association Volailles Fermières des Landes rassemble des regroupements de producteurs de volailles (dont la coopérative Maïsador) et des entreprises d'abattage et de commercialisation des volailles. L'association maïs-volaille n'est pas systématique au sein des exploitations agricoles et est plutôt le

résultat de complémentarités organisées régionalement par les groupes coopératifs industriels (Maisadour, Euralis notamment). Ceux-ci ont développés une forme proche d'une intégration verticale, en fournissant des jeunes poussins et l'alimentation animale aux exploitants ayant des ateliers avicoles. De plus, ces groupes coopératifs sont aujourd'hui très impliqués en aval dans la commercialisation des produits.

L'élevage avicole connaît un développement constant depuis la fin des années quatre-vingt (Agreste, 2010). Les polyélevages à orientation granivore représentaient 16% des exploitations en 2000 contre 5% en 1988. Cette filière valorise des produits de qualité. Le secteur polyélevage granivore représentait en 2000, 28% du potentiel économique pour 16% des exploitations ; tandis que le maïs représentait 53% du potentiel économique pour 62% des exploitations. L'aviculture spécialisée est devenu la deuxième orientation spécialisée en nombre d'exploitations en 2010, dans les Landes (Agreste, 2011).

Figure 47 : Production totale de volailles par canton (en milliers de têtes) (Agreste, 2010)

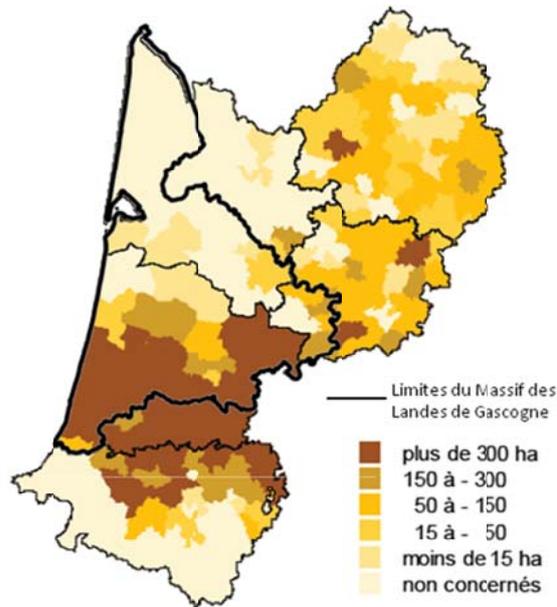


Source : Enquête Aviculture 2008

Figure 48 : Surface en maïs grain (en hectares) détenue par des éleveurs de canards à rôtir ou de canards gras (Agreste, 20006)

Maïs grain et canards, un système de production qui perdure

Surface en maïs grain irriguée détenue par des éleveurs de canards à rôtir ou de canards gras



Source : DRAF/SRISE - Recensement Agricole 2000

L'élevage bovin

La production de bovins se répartit entre le Nord et le Sud de l'Aquitaine. Au sein du massif des Landes de Gascogne, c'est principalement le Médoc qui est concerné par ce type de production, à la fois pour la production de viande, et de moins en moins pour la production de lait. Cependant à l'est de la zone des Landes de Gascogne, il existe un label sur l'élevage bovin, le bœuf de Bazas, qui a permis de développer des circuits de commercialisation spécifiques basés sur la typicité du produit, qui font notamment appel aux circuits courts. Comme en Aquitaine, les exploitations en polyculture élevage ou en polyélevage, dans les Landes de Gascogne, ont vu leur nombre divisé par deux entre 2000 et 2010 (Agreste, 2011). Ces exploitations ont fréquemment abandonné leur atelier animal, en particulier dans le secteur lait, pour se réorienter vers les grandes cultures ; cela résulte de la réforme de la PAC, et en particulier de la suppression des quotas laitiers, et aussi des dynamiques de spécialisation des exploitations agricoles. Le recul de l'élevage bovin sur les Landes de Gascogne est principalement lié à la disparition des exploitations mixtes, mais également à la faible organisation des éleveurs et du bassin de production pour la commercialisation des produits (à l'exception très localisée du bœuf de Bazas).

L'aquaculture

En matière conchylicole, le Bassin d'Arcachon est un site majeur de production ostréicole. Il représente 7 % de la production nationale, avec 662 ha exploités. On compte environ 450 entreprises (Agreste, 2007). De plus, l'Aquitaine est la première région piscicole de France, et les Landes de Gascogne sont particulièrement représentées, en particulier le Sud-Est du massif. En 2005, 20 % de la production nationale de salmonidés (11 000 tonnes) était réalisée dans la zone (Agreste, 2007). Ce secteur semble en plein développement. Ces activités bénéficient de la qualité de l'eau disponible dans le sud-est du massif landais.

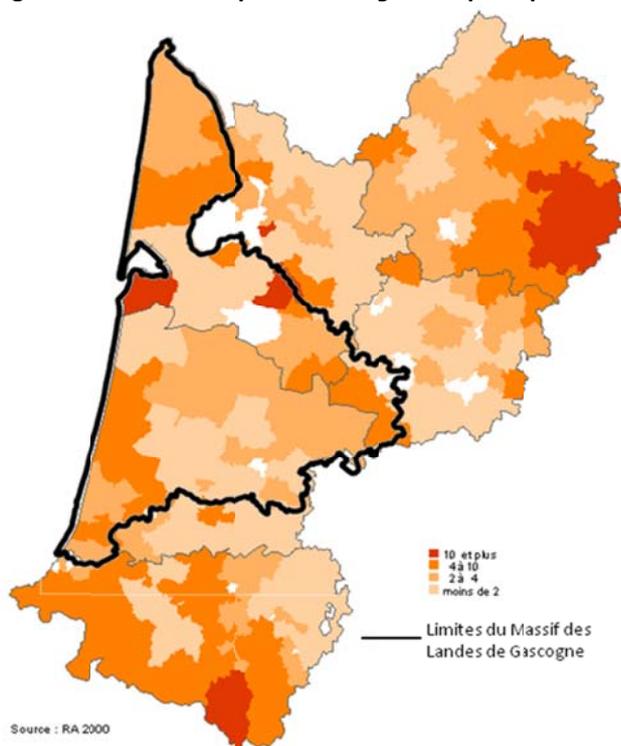
2.4.2.4 La diversification des activités : agritourisme et circuits courts

La diversification des activités agricoles est plus développée dans le département des Landes, où elle concerne 10% des exploitations, qu'en Gironde où elle concerne 7% des exploitations (hors vins) (Agreste, 2011). Dans le premier département, les activités de diversification concernent d'abord la découpe et conserve de viande (en particulier volailles et canard gras) tandis que dans le second, ce sont les activités d'agritourisme (hébergement, restauration, activités de loisir) qui sont les plus développées.

La commercialisation en circuits courts concerne 17% des exploitations landaises qui vendent majoritairement des œufs et des volailles en vente directe à la ferme. En Gironde, ce sont prioritairement les fruits et légumes qui sont commercialisés à travers des circuits courts, surtout en vente directe.

L'Aquitaine est la troisième région française pour son offre agritouristique qui est en plein développement. Des agriculteurs développent des compétences professionnelles pour améliorer la qualité de l'accueil, et valoriser leurs produits. Entre 2000 et 2007, l'agritourisme a progressé de 4%. Cette filière a particulièrement progressé en Gironde (58%), qui regroupe à elle seule, 26% des exploitations pratiquant cette activité dans la région. Dans les Landes de Gascogne, les activités agrotouristiques sont développées plus fortement dans la zone littorale (Arcachon et côte landaise), et dans la partie médocaine (DRAAF, 2010).

Figure 49 : Part des exploitations agricoles pratiquant une activité touristique (en% par canton)



2.4.3 Industries agro-alimentaires

L'industrie agro-alimentaire est au premier rang en termes d'emploi industriel en Aquitaine. Avec 30 000 salariés, elle fournit 19% de l'emploi régional. Ses produits alimentaires s'exportent et contribuent à 25% des exportations régionales dont la moitié pour le vin.

Les industries agro-alimentaires ont une répartition équilibrée sur le territoire, et participent à ce titre au développement territorial. Il s'agit d'un secteur fortement diversifié. Il y a 780 entreprises agro-alimentaires en Aquitaine dont 95% sont des PME ou des TPE ; la moitié des entreprises emploient de 1 à 9 salariés (DRAAF, 2010). A côté de petites entreprises à caractère familial et employant peu, existent des grands groupes qui ont un rayonnement économique national ou international. L'ancrage territorial des établissements près des zones de production agricole entraîne une concentration des salariés différente selon le type d'industrie. La Gironde pour le secteur des boissons et les Pyrénées-Atlantiques concentrent à eux seuls plus de la moitié des effectifs salariés du secteur agro-alimentaire. Toutefois, en Lot-et-Garonne et dans les Landes, la part de l'agroalimentaire dans l'ensemble de l'industrie atteint près du quart de l'emploi industriel départemental, du fait du développement de l'industrie des viandes (en majorité lié aux volailles) et des fruits et légumes.

Figure 50 : Répartition de l'emploi salarié dans le secteur agro-alimentaire par canton en 2006 (effectif salarié moyen) (DRAAF, 2010)

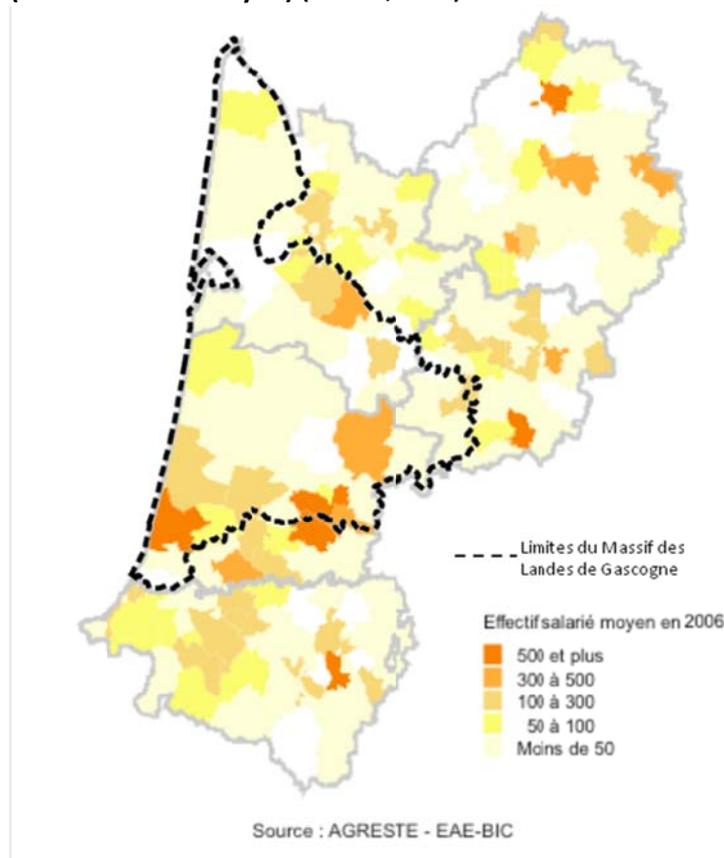
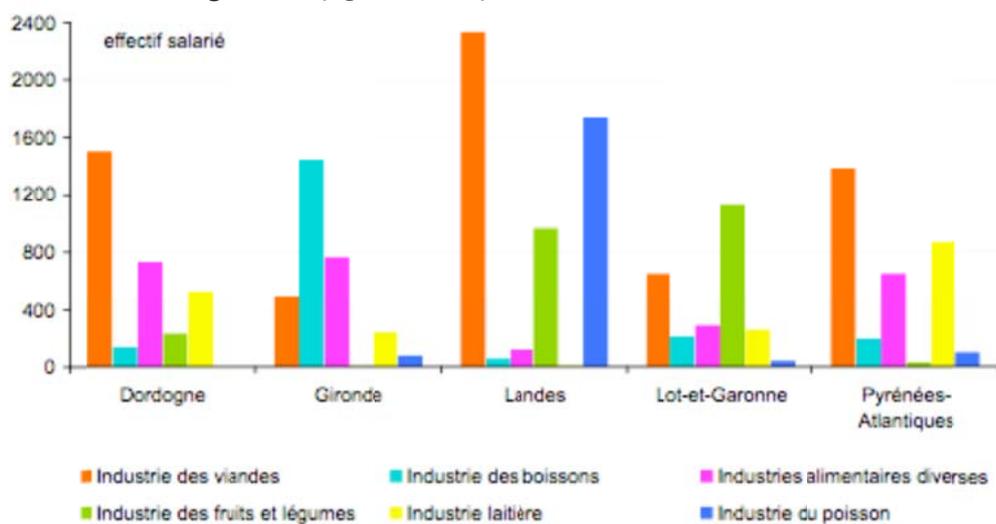


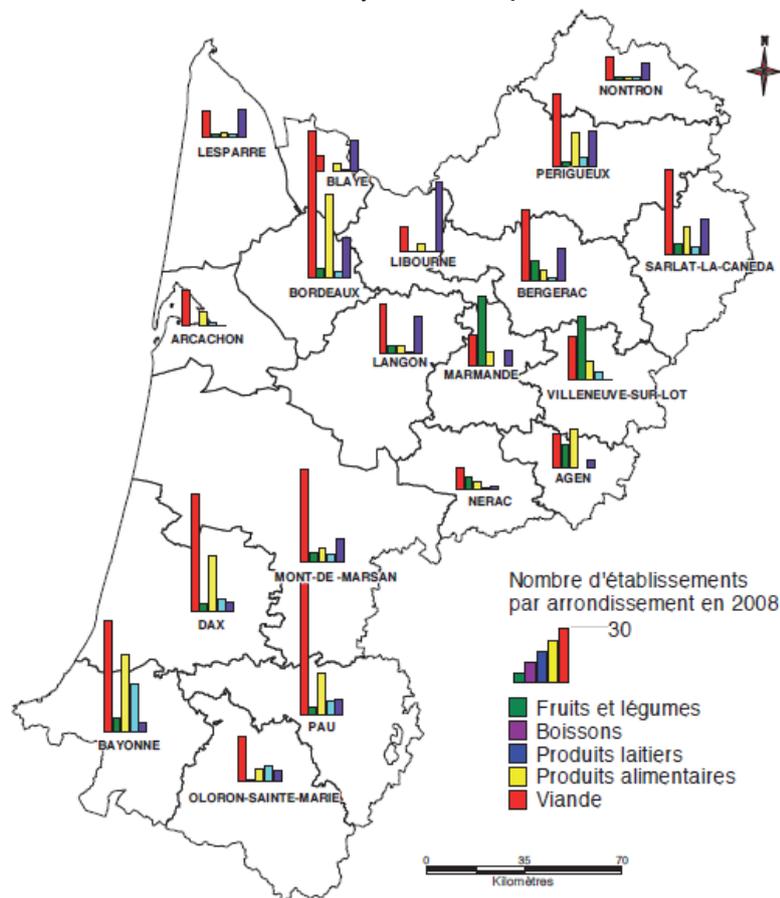
Figure 51 : L'emploi salarié dans l'agroalimentaire par secteur d'activité selon le département de localisation du siège social (Agreste, 2008)



Les industries agroalimentaires sont en relation étroite avec les productions agricoles. 70 % des produits agricoles sont transformés par l'industrie agroalimentaire, et 45% des matières premières de l'industrie agroalimentaire proviennent d'Aquitaine. De plus, 6 entreprises du secteur sur 10

transforment des produits de qualité. Les produits sous signe de qualité et/ou d'origine représentent 13 % de l'activité de l'IAA Aquitaine (hors vins). Les coopératives d'agriculteurs d'Aquitaine ont un rôle essentiel ; elles commercialisent, en termes de part de marché, 80% de la récolte régionale de céréales, 70% du secteur fruits et légumes, 70% du foie gras, 40% de la production forestière, 30% des productions bovines, porcines, ovines (Draaf, 2010).

Figure 52 : Les établissements agroalimentaires par arrondissement en Aquitaine en 2008 (en nombre d'établissements et par secteurs)



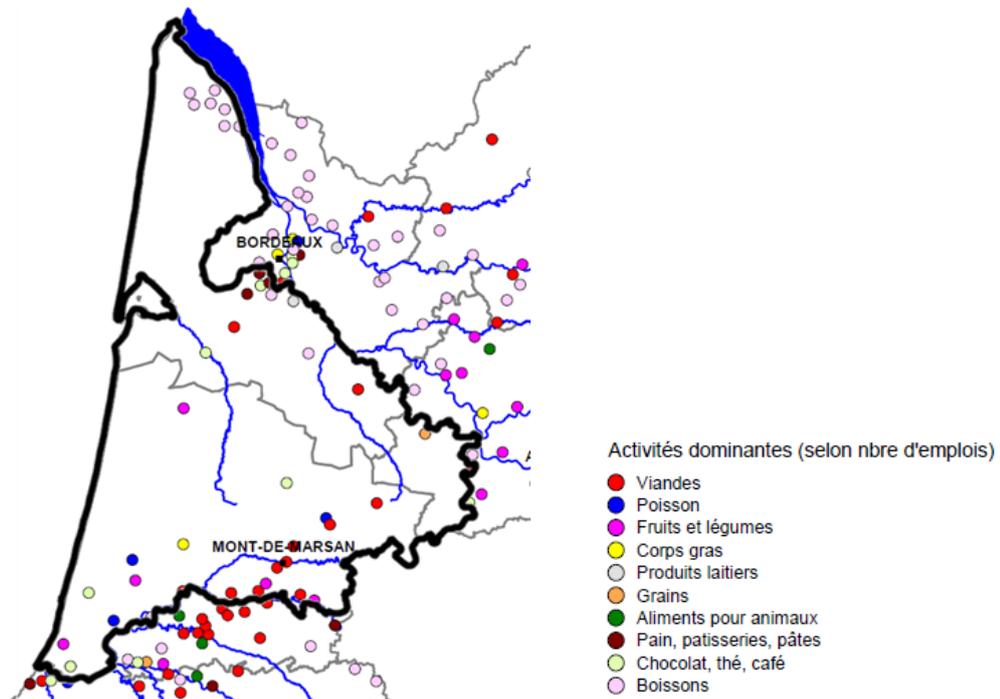
Source : Insee - Clap

Source : Agreste, 2011, *L'industrie agro-alimentaire en Aquitaine (Dossier)*

Dans les Landes de Gascogne, les industries sont fortement liées aux productions locales : boissons (vins) dans le Médoc ; viandes (volailles) et légumes transformés dans les Landes. Les départements de la Gironde et des Landes concentrent 136 établissements, soit 40 % des effectifs de la région (Agreste, 2009). Les industries des viandes, principalement localisées dans le sud du massif des Landes (Agreste, 2010) dominent le secteur ; 75 entreprises regroupent un tiers des effectifs salariés et un tiers du chiffre d'affaire. Ces industries sont principalement liées aux produits de l'aviculture : foie gras, canard gras, volailles de chair, cailles. Cependant, l'Aquitaine est aussi un acteur majeur dans la production de veaux de boucherie, d'agneaux de lait et de races bovines de qualité (Blonde d'Aquitaine, Bazadaise). Le secteur industriel de la transformation et la conservation des légumes est également bien représenté au sein des Landes de Gascogne, en lien avec les bassins de production de cultures spécialisées des Landes (carottes, haricot vert, maïs doux). Ce secteur représente 10% de

l'effectif régional des entreprises agroalimentaires et 12% des salariés. Dans la partie sud des Landes de Gascogne, les industries du poisson, principalement salmonicoles, ont localement un rôle important dans l'emploi territorial (ex. Aqualande, Labeyrie). Enfin, d'autres industries agroalimentaires sont présentes dans les Landes de Gascogne à proximité des centres urbains et des nœuds de transport (ports en particulier) telles que les entreprises de chocolaterie et confiserie, de fabrication industrielle de pain et pâtisserie fraîche.

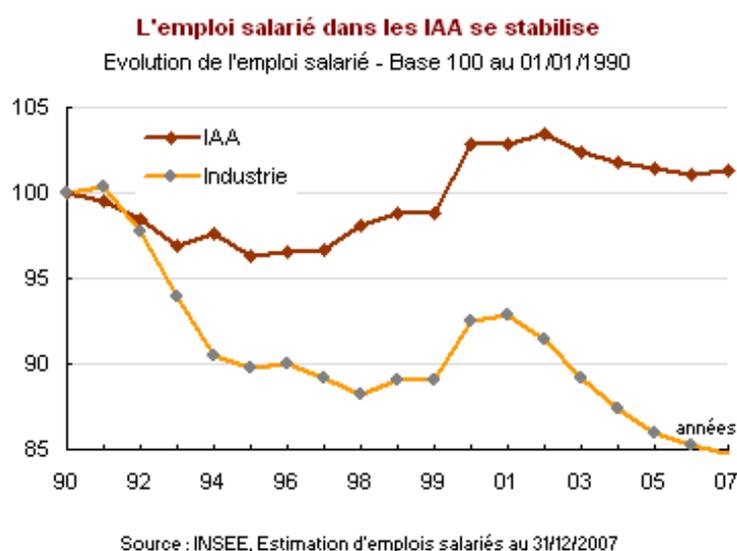
Figure 53 : Localisation des établissements agroalimentaires d'Aquitaine de plus de 20 salariés selon leur activité dominante



Source : Draaf Aquitaine – SRISET Enquête EAE 2007

Dans le département des Landes, les industries agroalimentaires sont particulièrement développées dans le secteur des viandes, de la transformation des légumes, mais aussi du poisson. Ces entreprises se sont structurées à partir des différentes filières de production agricole, avec de grands groupes coopératifs tels que Maisadour ou Euralis, et des entreprises comme Bonduelle, Labeyrie... Elles participent fortement à l'emploi rural autour de Dax, Mont de Marsan et Bordeaux. En outre, les effectifs salariés de l'industrie agroalimentaire se stabilisent au contraire des activités industrielles en général dont le recul se poursuit (-0,5% par an) (DRAAF, 2010).

Figure 54 : Evolution de l'emploi salarié dans l'industrie agroalimentaire (IAA) (DRAAF, 2010)



Les stratégies de ces entreprises vont dans le sens d'une intégration croissante des filières, notamment par intégration de l'aval. En effet, les grands groupes coopératifs qui ont bâti leur activité sur la vente du maïs grain sur les marchés internationaux, ont développé ces dernières années une stratégie axée sur l'augmentation de la valeur ajoutée à partir de la culture du maïs, dirigée vers l'amont et l'aval de la filière. En amont, le maïs grain est valorisé pour partie dans des filières animales de qualité et fournit l'alimentation des élevages avicoles (IGP canard et foie gras du Sud-Ouest) ; en aval, ces grands groupes ont racheté des entreprises familiales réputées (par exemple Delpyrat, Comtesse du Barry et Fermiers Landais pour Maisadour ; Montfor pour Euralis) pour maîtriser la commercialisation des produits de qualités. Au plan national et international, la tendance est également à la fusion et à la concentration des groupes coopératifs.

Ces différentes évolutions ont permis un accroissement global de la valeur ajoutée et ont entraîné une concentration de la valeur ajoutée au sein de la filière. Cependant, on observe un effet de ciseau dans le partage de la valeur ajoutée entre production et transformation (Agreste, 2010). La valeur ajoutée, du côté des exploitants agricoles, stagne voire diminue du fait de l'augmentation des charges (augmentation du coût de l'alimentation animale, d'un tiers, et du coût de l'énergie, qui a doublé) et de prix moins rémunérateurs ; tandis que la valeur ajoutée du côté de l'industrie s'accroît de manière continue. A moyen terme, ces dynamiques - si elles se poursuivaient - pourraient mettre sous tension les dynamiques de qualité de la filière et leur ancrage territorial.

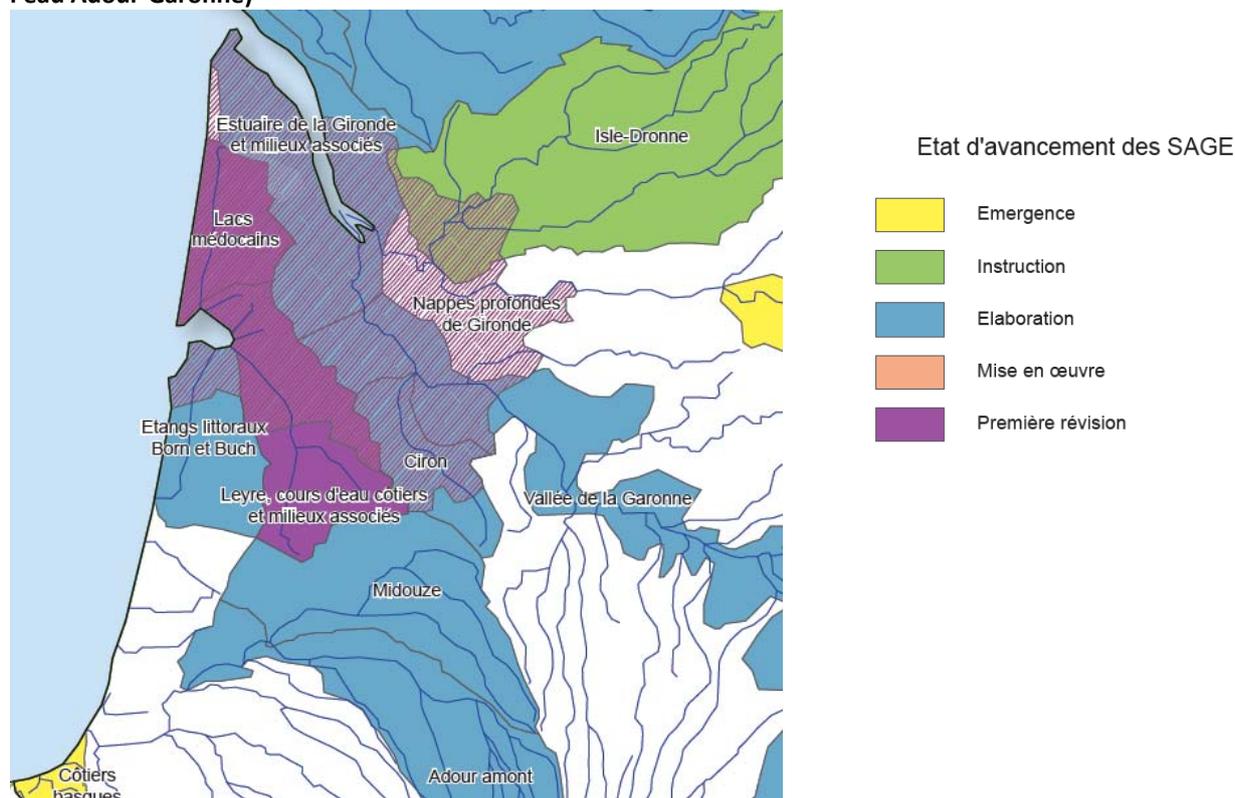
2.5 Ressources naturelles et occupation des sols

Margot Regolini, Jean-Michel Carnus, Olivier Mora

2.5.1 Les ressources en eau des Landes de Gascogne

Les ressources en eau des Landes de Gascogne font partie du bassin hydrographique Adour-Garonne. C'est un bassin où dominent les usages agricoles des sols et les couverts forestiers concentrés principalement dans les Landes et la Gironde, les Pyrénées et le Massif Central. Sur ce bassin, on dénombre un total de 22 SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de eaux), les Landes de Gascogne étant concernées par 7 SAGE à différents stade d'avancement (Figure 55): Estuaire de la Gironde et milieux associés, Nappes profondes de Gironde, Lacs médocains, Ciron, Étangs littoraux Born et Buch, Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés, Midouze. Les diagnostics de ces SAGE donnent des informations sur la qualité et la quantité des eaux souterraines et superficielles des Landes de Gascogne.

Figure 55 : Les SAGE des Landes de Gascogne et leur avancement (octobre 2011, Source Agence de l'eau Adour-Garonne)



Schématiquement, les eaux des Landes de Gascogne peuvent être décomposées en trois compartiments qui communiquent entre eux :

- les eaux de surface avec les cours d'eau, les crastes, les étangs et les lacs côtiers,
- la nappe phréatique du plio-quaternaire, qui présente une eau naturellement riche en fer, impropre à la consommation en eau potable et principalement utilisée pour des besoins agricoles (irrigation) et industriels.

- les nappes profondes qui sont sollicitées principalement pour l'alimentation en eau potable ainsi que pour des besoins spécifiques de l'industrie.

Les eaux de surface

Le réseau hydrographique de surface est jeune (quaternaire) et sa faible ramification et sa pente générale ne favorisent pas un bon drainage des sols. La vallée principale est celle de la Leyre qui constitue le principal affluent du bassin d'Arcachon et qui occupe un bassin versant de 2028 km² au cœur des Landes de Gascogne, avec environ 3 500 km de rivières et ruisseaux (PNR des Landes de Gascogne et al., 2007). A l'ouest, les bassins versants côtiers sont caractérisés par des étangs et lacs littoraux servant d'exutoire au réseau hydrographique et aux nappes de surface. Au sud, le réseau hydrographique des Landes de Gascogne contribue au soutien des étiages de l'Adour aval et de ses affluents rive droite (sous-bassin de la Midouze), et à l'est des affluents de la rive gauche de la Garonne (ex : sous-bassin du Ciron en Gironde).

Qualité des eaux : la présence d'une couverture forestière prédominante contribue à la protection de la qualité des eaux sur les Landes de Gascogne. Toutefois, les diagnostics des différents SAGE ont permis de dresser un bilan qualitatif des eaux de surface et de mettre en évidence des pollutions locales et diffuses d'origine industrielle, agricole, ou liée à la présence d'habitat diffus sur certains cours d'eau : c'est le cas d'une partie des affluents de la Midouze au sud du massif forestier, du réseau hydrographique des étangs de Born et Buch (cours d'eau et crastes) sur le littoral, et de la Grande Leyre dont les concentrations en azote sont élevées (SAGE Midouze, SAGE Born et Buch, SAGE Leyre). Les milieux humides et lacustres littoraux (lagunes, étangs, lacs) subissent également des processus d'eutrophisation liés principalement aux apports en nutriments par les bassins versants qui les alimentent (SAGE Lacs Médocains, SAGE Midouze). Globalement, la proportion d'eau impropre à la production d'eau potable a diminué entre 2006 et 2008 sur le bassin Adour-Garonne, tandis que la proportion d'eau nécessitant un traitement spécifique d'élimination des pesticides avant distribution a augmenté ; la quasi-totalité des points de prélèvements dans les Landes de Gascogne analysés par l'Agence de l'eau présente une eau nécessitant un traitement d'élimination des pesticides (Agence de l'eau Adour-Garonne, 2010)

Débits et niveaux d'eau : compte-tenu de l'extension de l'aquifère plio-quaternaire (voir ci-dessous) qui correspond à celle du triangle landais et de sa recharge annuelle par la pluviométrie, le réseau hydrographique se caractérise par des débits relativement abondants et soutenus tout au long de l'année. Ce constat général est cependant à nuancer fortement dans certaines zones où les prélèvements en eau d'irrigation et l'ampleur du déficit hydrique estival peuvent conduire à d'importantes baisses des niveaux piézométriques et des débits des cours d'eau. Par exemple, le bassin de la Midouze se caractérise sur le plateau landais par des cours d'eau aux débits soutenus en été par la nappe du plio-quaternaire, mais également par la baisse des niveaux de nappe entraînant une chute des débits à l'aval dès le début des campagnes d'irrigation (SAGE Midouze).

Les eaux souterraines

La nappe du plio-quaternaire: La nappe plio-quaternaire est une nappe superficielle s'étendant sous la quasi-totalité des Landes de Gascogne (13500 km²) et correspond au premier feuillet libre d'un

système hydrogéologique épais de 1500 m (Roux, 2006). Elle est sub-affleurante sur 68 % du territoire constituant ainsi une réserve en eau accessible aux végétaux et elle est d'épaisseur très variable pouvant aller au-delà de 60 m (Guillot, 2011). Elle se caractérise par des turbidités et des teneurs en fer et en manganèse élevées. Sa qualité est relativement satisfaisante, même si localement, des teneurs en ammonium et en arsenic importantes ont été relevées (bordure littorale) et des contaminations anthropiques par des nitrates et des molécules phytosanitaires ont été constatées (sud-est du territoire) (BRGM, 2010). Cette nappe présente une forte exposition au risque de dégradation de la qualité des eaux (Comité de Bassin Adour-Garonne, 2005), et le SAGE du bassin versant des étangs littoraux de Born et Buch met en évidence des pollutions de la nappe superficielle par les zones d'habitat diffus en assainissement autonome, certains campings, ainsi que par les activités agricoles et industrielles (SAGE Born et Buch). Les niveaux piézométriques de la nappe du plio-quaternaire n'ont pas beaucoup évolué depuis les années 1960-1970, ses ressources sont abondantes au niveau de chaque territoire de SAGE des Landes de Gascogne. Cependant, ces ressources ne sont pas toujours localisées aux endroits où les besoins sont les plus importants, et des prélèvements effectués trop près des cours d'eau privent les rivières d'un débit qui peut être important (BRGM, 2010). Localement, des drainages profonds ou des prélèvements en eau d'irrigation importants en période estivale génèrent des rabattements de la nappe phréatique avec des conséquences sur l'hydrologie des rivières et le fonctionnement hydrique des couverts végétaux. Par ailleurs, la conjonction d'un déficit pluviométrique et de l'augmentation des prélèvements dans la nappe du plio-quaternaire depuis 2000 serait à l'origine de la baisse de la nappe et de l'assèchement des zones humides notamment au Sud du Bassin d'Arcachon (BRGM, 2008).

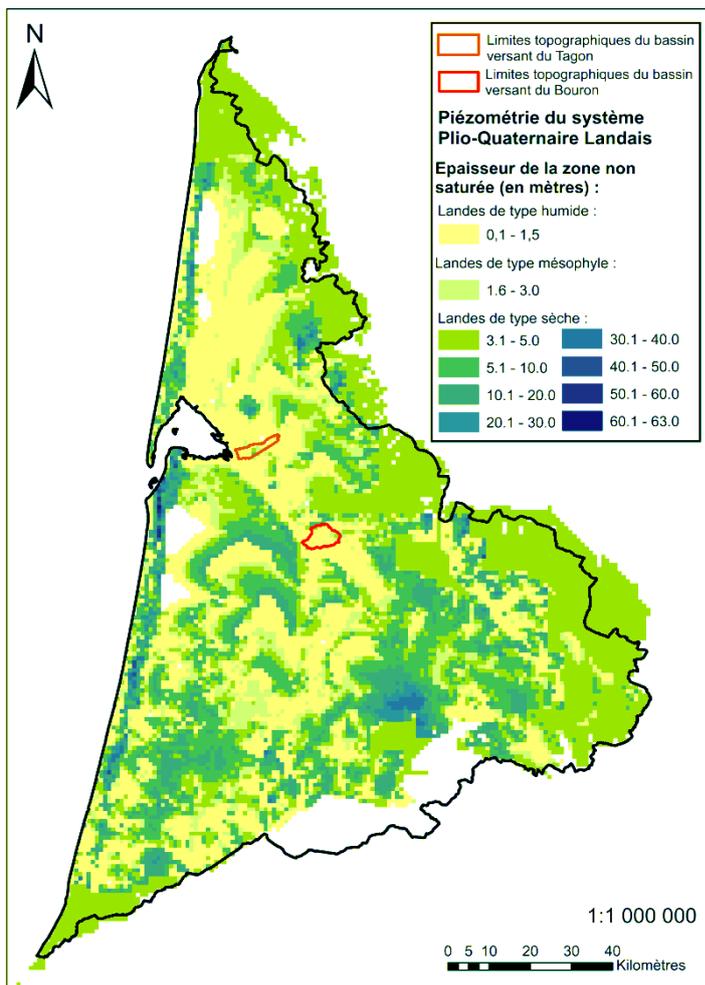
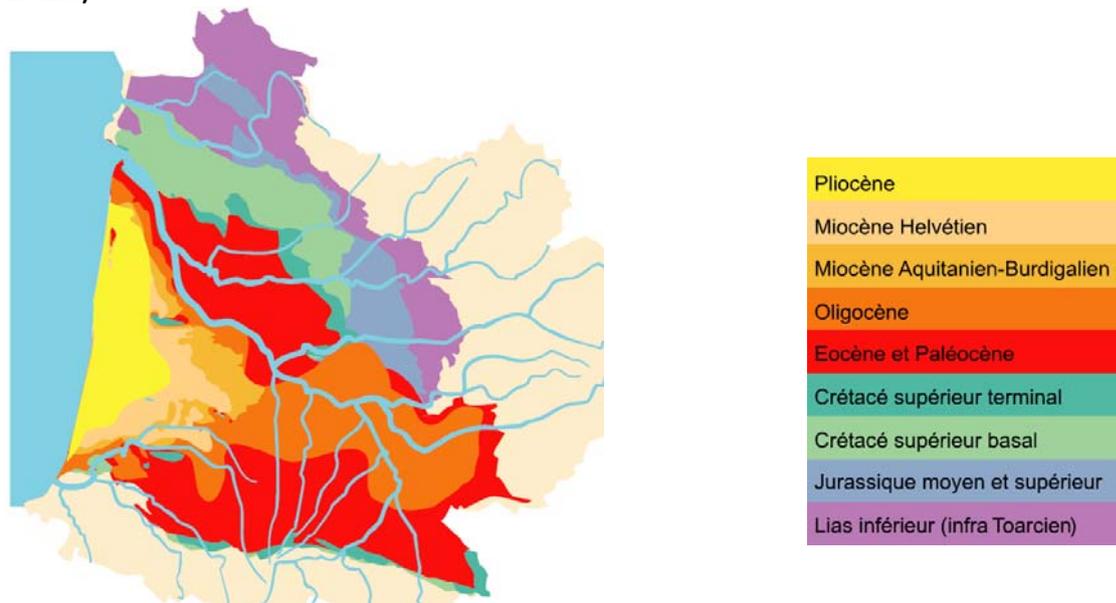


Figure 56 : La nappe du plio-quaternaire des Landes de Gascogne (Source Guillot, 2011)

Les nappes profondes: les structures hydrogéologiques qui s'étendent sous les Landes de Gascogne sont bien individualisées et correspondent à un ancien bassin sédimentaire tertiaire et quaternaire avec une succession de feuillets d'extension et d'épaisseur variable correspondant à des nappes aquifères distinctes séparées par des horizons peu ou pas perméables.

Figure 57 : Les aquifères des masses d'eau souterraines profondes (Source Agence de l'eau Adour-Garonne)



Les quatre nappes profondes qui s'étendent sous les Landes de Gascogne sont :

- la nappe du Crétacé (-130 à -65 millions d'années) qui joue un rôle de soutien du niveau de la nappe de l'Éocène Girondin.
- la nappe de l'Éocène (-65 à -33 millions d'années), utilisée par la Gironde et les Landes pour l'AEP principalement. La présence de sulfates à des taux supérieurs aux normes de potabilité a conduit à l'abandon progressif ou la limitation de captages sur l'Éocène girondin dont le bilan global quantitatif est négatif.
- La nappe de l'Oligocène (-33 à -23 millions d'années) est largement utilisée par la Gironde, puis par les Landes et le Lot-et-Garonne dans une moindre mesure. Cette nappe est tout juste à l'équilibre mais subit des reports de prélèvements (suite à l'abandon d'exploitations sur l'Éocène) qui risquent de la déséquilibrer, elle aussi.
- La nappe du Miocène (-25 à -5 millions d'années), dont le département des Landes dépendent principalement pour l'AEP.

Les relations entre les nappes sont complexes, mais des zones de sensibilités ont été identifiées. C'est le cas des intrusions salines dues à l'estuaire ou à la nappe salée superficielle du Flandrien dans l'Éocène girondin. On constate également des échanges entre la nappe du plio-quaternaire et le Miocène, ou l'Oligocène qui sont à l'origine de l'abandon d'installations de captage.

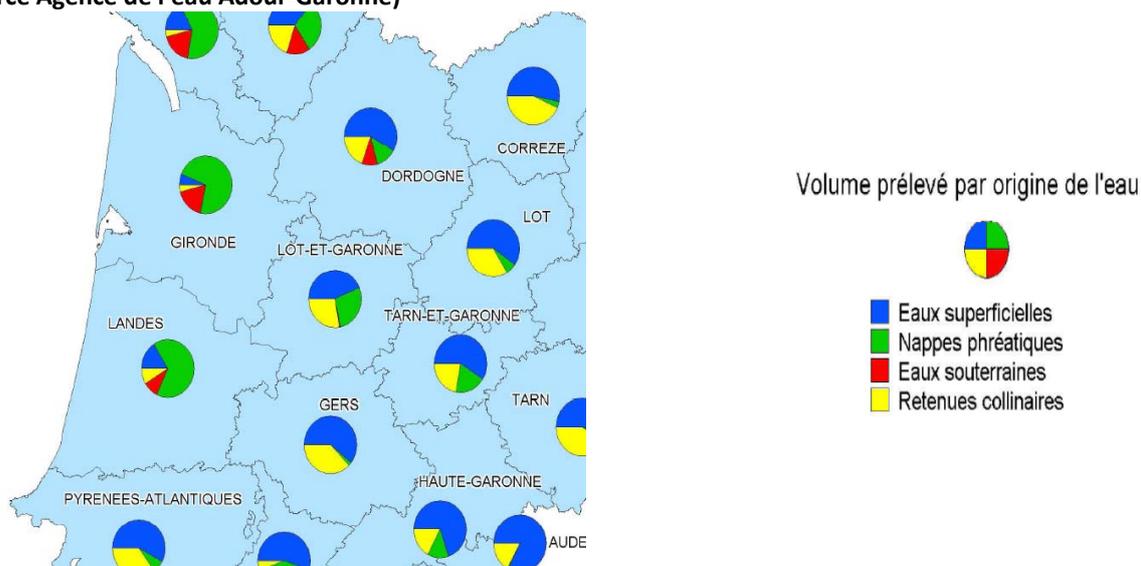
Les nappes profondes sous les Landes de Gascogne sont la première source d'alimentation en eau potable sur la zone. Toutes les eaux souterraines ne satisfont pas naturellement aux exigences des

normes de potabilité et nécessitent parfois des traitements (SAGE Nappes profondes Gironde). La qualité de ces nappes est sensible aux activités humaines, d'autant plus qu'elles ne possèdent pas toujours de couverture géologique protectrice. Les évolutions piézométriques à la baisse sur certaines nappes profondes sont principalement liées à l'augmentation continue des prélèvements en eau. Ainsi, la nappe de l'Éocène, jaillissante avant les années 1950, a connu un effondrement piézométrique de 35 m depuis le développement du pompage généralisé, avec le doublement des prélèvements en 50 ans ; le report des prélèvements de l'éocène sur l'oligocène ont néanmoins diminué les pressions sur l'éocène, notamment dans la zone de Bordeaux (SAGE Nappes profondes de Gironde).

Les usages de l'eau

Les grands types de prélèvement des eaux sont l'agriculture, l'industrie, l'alimentation en eau potable et l'énergie. De manière générale dans les Landes de Gascogne, les prélèvements agricoles se font dans les eaux de surface et la nappe du plio-quaternaire, alors que les prélèvements pour l'alimentation en eau potable et certaines industries concernent les nappes profondes (SAGE Lacs Médocains, SAGE Nappes profondes Gironde, SAGE Leyre).

Figure 58 : Répartition des prélèvements pour l'irrigation en fonction de l'origine de l'eau en 2007 (Source Agence de l'eau Adour-Garonne)



Les prélèvements pour l'agriculture : la maïsiculture est très dépendante de la maîtrise de l'irrigation et des usages de l'eau (51 % des surfaces en maïs sont irriguées et 65 % de la production est issue de cultures irriguées).

De plus, si les prélèvements agricoles se font principalement dans les eaux de surfaces et la nappe plio-quaternaire, ils peuvent être localement, très dépendants des nappes profondes ; c'est le cas en Gironde où l'agriculture les surfaces irriguées ont doublé en 20 ans. Le maïs (cf Figure 48) est et reste la culture dominante, cependant, les cultures spéciales (légumes frais, pommes de terres, bulbes), également irriguées connaissent un développement significatif, en particulier dans les Landes (SAGE

Nappes profondes de Gironde). L'irrigation des cultures est saisonnière et s'effectue principalement en été, et les prélèvements se terminent fin Août, début Septembre.

L'ostréiculture dans le bassin d'Arcachon était défavorisée par de trop grands apports en eau douce et par les pollutions issues de rejets anthropiques et industrielles par le passé, mais actuellement ce sont surtout les rejets en hydrocarbures issus de la navigation et les produits phytosanitaires utilisés en agriculture qui l'handicapent (SAGE Leyre). La pisciculture dans les Landes de Gascogne est très présente (l'Aquitaine est la première région piscicole de France) et est principalement représentée par l'élevage d'esturgeon pour la production de caviar en Gironde et par l'élevage de salmonidés dans les Landes (site Agri-Agro aquitaine). La qualité est un double enjeu dans le cadre de cette activité : en effet, la pisciculture détourne généralement une partie d'un cours d'eau et l'eau qui l'alimente doit être de bonne qualité. Par ailleurs, l'eau rejetée par la pisciculture nécessite d'être traitée pour réduire les pollutions (SAGE Leyre).

Les prélèvements industriels : s'effectuent principalement sur les nappes de surface (Agence de l'eau Adour-Garonne), mais, ils peuvent se faire localement sur les nappes profondes (SAGE nappes profondes Gironde). Ces prélèvements industriels sont en diminution à l'échelle du bassin (divisés par 2 entre 1997 et 2004 environ), mais également localement (moins 50% de prélèvements en Gironde entre 1970 et 1986 avec une consommation stable depuis).

La sylviculture et l'eau : L'activité sylvicole ne prélève pas d'eau par pompage pour l'irrigation des arbres. En revanche, le pin maritime consomme de l'eau, dans des quantités par hectare relativement similaires à la culture de maïs irrigué (SAGE Lacs Médocains). Cependant, les peuplements sont capables d'adapter leurs consommations, et l'eau devient un facteur limitant à la croissance du pin dès la fin du printemps : ils ne peuvent puiser de l'eau que quand la nappe se situe entre 40 et 120 cm de profondeur. Ainsi, les pluies de fin d'été et du début de l'automne sont fondamentales pour le cycle du pin maritime (Vernier et Castro, 2010). Des dépérissements et des mortalités ont ainsi été constatés lors d'épisodes de sécheresse où la nappe superficielle est restée à des niveaux anormalement bas durant une longue période (SAGE Leyre).

La forêt possède par ailleurs plusieurs rôles fonctionnels vis-à-vis de la ressource en eau. Ainsi, des études menées par le CEMAGREF sur des bassins versants des Landes de Gascogne ont montré qu'un bassin versant mixte agriculture-forêt produit environ 25 fois plus d'azote qu'un bassin versant forestier. Par ailleurs, le bassin forestier permet une meilleure restitution des eaux aux nappes profondes que le bassin mixte, dont la production hydraulique plus importante évacue davantage d'eau de pluie vers les rivières et cours d'eau (Vernier et Castro, 2010).

2.5.2 Les sols des Landes de Gascogne

Les sols des Landes de Gascogne se sont formés sur un dépôt fluviomarín du Tardiglaciaire (11 000 ans BP) remanié essentiellement quartzeux et de texture sableuse ; sur ce dépôt, des sols podzoliques acides à très acides (pH compris entre 3,5 et 5,5) se sont différenciés selon les situations topographiques et édaphiques (Loustau et al., 1999). Ces podzosols présentent une très faible capacité de rétention en eau et sont très pauvres en éléments minéraux assimilables et notamment en Phosphore (Achat, 2009). Ils sont caractérisés par la présence d'un alios plus ou moins induré

(apparaissant entre 40 cm et 1 m) et d'une nappe phréatique dont le battement peut atteindre la surface en hiver selon le type de Landes. La matière organique joue un rôle essentiel dans les sols des Landes de Gascogne, puisqu'elle constitue le support majeur de la fertilité et de la rétention d'eau ; en l'absence quasi complète de fraction argilo-limoneuse, elle est le seul constituant capable d'assurer au sol une certaine cohésion et a par conséquent un rôle de « stabilisateur structural » (Trichet et al., 1999). Malgré cette uniformité générale des sols, les pédopaysages landais présentent de fortes variabilités spatiales. De manière générale, on distingue quatre grands types de stations dans les landes de Gascogne en fonction du relief général et de l'intensité du drainage (Jolivet et al, 2007 ; Lebourgeois, 2007) :

- la dune : zone instable, remaniée constamment
- la lande sèche : nappe phréatique profonde et processus de podzolisation dépendant uniquement du climat et de la végétation
- la lande mésophile : forte amplitude de battement de la nappe favorisant la consolidation de l'aliol (par alternance de périodes humides et sèches).
- la lande humide : affleurement saisonnier de la nappe phréatique, humidité quasi permanente, mauvais drainage et aliol superficiel

Les caractéristiques des sols landais sont limitantes pour la croissance de nombreuses essences forestières. En effet, l'azote étant principalement stocké sous forme de matière organique, sa mise à disposition pour la plante est dépendante des processus biologiques de décomposition des matières organiques mortes et de la dynamique de renouvellement des microorganismes du sol (Augusto, 2010). De plus, les sols landais sont pauvres en phosphore, du fait de la pauvreté minérale des sables landais, mais également du fait de leur caractère acide qui limite sa disponibilité. Le pin maritime, qui présente une très bonne adaptation aux sols acides, pauvres en éléments minéraux et sableux (sols superficiels, podzols, dunes,...) a pu être utilisé comme essence de production, nécessitant néanmoins, pour répondre à des objectifs de production, une fertilisation en phosphore à la plantation qui s'avère efficace dans la phase d'installation juvénile du peuplement (Loustau et al, 1999).

Depuis 150 ans, la culture assez intensive du pin maritime a eu des conséquences sur les sols landais : le non renouvellement de la ressource azotée à chaque rotation, et la minéralisation accrue de la matière organique lors du travail du sol et après coupe rase laissent entrevoir une diminution de la fertilité azotée. Ainsi, l'équilibre fonctionnel actuel lié à la sylviculture du Pin maritime semble fragile (Trichet et al, 1999).

Par ailleurs, les sols sableux sont moins sensibles que d'autres (et notamment les sols limoneux) au tassement. Cependant, la sensibilité au tassement est très dépendante de l'engorgement des sols : en effet, des sols sableux ne présentant pas d'hydromorphie ou une hydromorphie profonde (>50 cm) sont très résistants au tassement, alors que des sols soumis à un engorgement important (<25 cm) sont sensibles au tassement et à l'érosion (Jabiol et al., 2000). De plus, l'impact du passage de machines lors de l'exploitation forestière sur sol sableux n'est pas nul, particulièrement après plusieurs passages où le tassement peut atteindre les limites de croissance optimale des racines et peut engendrer un retard de croissance et une diminution de la productivité (Ampoorter et al., 2007). Ainsi, les sols sableux landais, ne sont pas les plus sensibles au tassement, cependant la

mécanisation importante relative à l'exploitation forestière ainsi que les niveaux d'engorgement élevés localement de certains sols peuvent les rendre vulnérables et peu résistants au tassement.

Le carbone stocké dans les sols forestiers représente en moyenne 57% du stock de carbone en forêt (IFN, 2005), et dans les sols landais acides, il se trouve essentiellement sous la forme de matière organique (Augusto, 2010). Des études réalisées sur des parcelles forestières converties en agricoles ont montré qu'après trois décennies de monoculture de maïs, les stocks de carbone d'origine forestière ont diminué d'environ 60%. (Jolivet et al., 2003).

Par ailleurs, il a été estimé qu'entre les deux tempêtes de 1999 et 2009, le bilan carbone de la forêt landaise correspond à une émission de 12 Mt de carbone vers l'atmosphère (Loustau, 2009).

Outre le stock de carbone perdu lors de la tempête par les dégâts faits aux arbres, il aurait été intéressant d'évaluer le bilan carbone de la filière forêt bois, en prenant en compte le déstockage de carbone du sol suite aux tempêtes, et aux différents itinéraires sylvicoles pratiqués.

2.5.3 La biodiversité des Landes de Gascogne

La biodiversité caractéristique

Les Landes de Gascogne sont structurées par quatre grands types de milieux de type « landes », dépendant des types de sols et de la composition de la végétation (Augusto et al 2006):

- les landes sèches, caractérisées par la Callune (*Calluna vulgaris*), la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) et l'Hélianthème (*Halimium alyssoides*).
- les landes mésophiles, caractérisées par la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), et naturellement favorables au Pin maritime (Loustau et al. 1999).
- les landes humides, caractérisées par la Molinie (*Molina coerulea*) et la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*).
- la dune caractérisée par le Genêt à balai (*Cytisus scoparius*), et l'Arbousier (*Arbutus unedo*) ; environ 7% du territoire (IFN, 2003).

La biodiversité estimée dans la forêt des Landes de Gascogne regrouperait environ 80 espèces d'oiseaux nicheurs, plus de 90 espèces de carabes, 150 espèces d'araignées, 50 espèces de papillons de jours et plus de 300 espèces de coléoptères saproxyliques (Kremer , 2010).

La forêt de Pin maritime a été plantée sur des milieux ouverts il y a environ 150 ans. Elle comporte des espèces forestières basiques (venues des forêts de chênes du littoral), et des espèces caractéristiques des milieux ouverts et des herbacées (Jactel, audition 2011) qui se sont maintenues dans les milieux forestiers grâce à la canopée claire et les coupes rases fréquentes. Ainsi, le maintien de la diversité de ces habitats liés aux milieux ouverts, au sein d'un espace forestier est un enjeu important pour les Landes de Gascogne. Par ailleurs, bien que les peuplements des Landes de Gascogne aient une des plus basses diversités d'espèces d'arbres de France, ils incluent des ripisylves semi-naturelles et des restes de forêts feuillues à forte diversité biologique. (Brockhoff et al., 2008). Par ailleurs, les feuillus en mélange avec le Pin maritime sont très présents dans le massif landais bien que peu utilisés pour la production ; on retrouve les chênes (pédonculé, liège, vert et tauzin), le robinier, l'aulne glutineux, le châtaignier, le saule, le bouleau, le tremble.

De plus, les milieux paraforestiers tels que les lisières, les clairières, les coupes sont des écotones, des habitats de transition, à forte densité biologique. Ces milieux, présents localement dans les landes de Gascogne (forêt de la Teste), sont peu fréquents dans le cadre de la sylviculture classique du Pin maritime, car les lisières sont souvent réduites, et le travail du sol opéré lors de révolution assez courtes ne permet pas le développement et l'installation de ces milieux (Timbal et Maizeret, 1998)

La diversité génétique

L'amélioration génétique du Pin maritime a commencé il y a environ 50 ans, sur des critères principaux de croissance et de rectitude. Elle a provoqué une diminution de la variabilité génétique entre la population de base et le premier cycle de sélection, mais pas entre le premier et le second cycle de sélection. Il y aurait alors suffisamment de variabilité pour créer de nouvelles variétés, cependant, les changements climatiques pourraient remettre en cause l'adaptabilité des variétés améliorées actuellement utilisées dans les Landes de Gascogne (Bouffier et al., 2009).

Les milieux remarquables

Outre la biodiversité liée à la forêt de plantation de Pin maritime, les Landes de Gascogne présentent des milieux remarquables, principalement liés à l'eau : zones humides, lagunes, ripisylves, lacs. Dans le département des Landes, les forêts galeries¹², qui ont fait l'objet d'un inventaire, sont occupées à 88% par des boisements, à 70% feuillus (chênaies, aulnaies, saulaies), et enrésinés en Pin maritime à 30%. Elles présentent un certains nombres de stations d'intérêt majeur avec des espèces végétales et animales protégées (CG 40, 2003). Les lagunes sont également des milieux remarquables, qui possèdent, avec leur ceinture marécageuse, une grande richesse biologique. Les caractéristiques de ces petits étangs (acidité et pauvreté de l'eau, variations de niveau et de température) créent des conditions de vie extrêmes où se développent des espèces remarquables (PNR Landes de Gascogne, 2010). Les lacs côtiers constituent, eux aussi, des milieux naturels particuliers. Les lacs médocains et les milieux aquatiques qui leurs sont inféodés (étangs, marais, lettes, pré salés, lagunes, tourbières acides, canaux) comportent des espèces végétales rares et protégées, et présentent un intérêt pour les poissons migrateurs tels que l'Anguille (Ectare, 2011). Enfin, les milieux ouverts, herbacés de type Landes constituent des habitats à fort intérêt patrimonial menacés par le boisement des pare-feu, la colonisation des landes (par la forêt notamment) et le raccourcissement des rotations qui multiplieraient la proportion de milieux homogènes fermés (Jactel, audition 2011).

Évolution de la biodiversité

Depuis la fin du XIXème siècle et jusqu'à récemment, une réduction globale de la biodiversité des Landes de Gascogne a été mise en évidence. Elle repose sur trois facteurs : la raréfaction des zones humides, surtout des lagunes, liée à la généralisation de l'assainissement pour le développement des plantations forestières, et plus récemment des fossés de drainage pour le développement de l'agriculture et de la maïsiculture; la réduction continue de la proportion des feuillus et les conséquences des pratiques sylvicoles intensives qui par le travail du sol et les débroussaillages

¹² Une forêt galerie possède une canopée jointive au-dessus d'un cours d'eau ou d'une zone humide

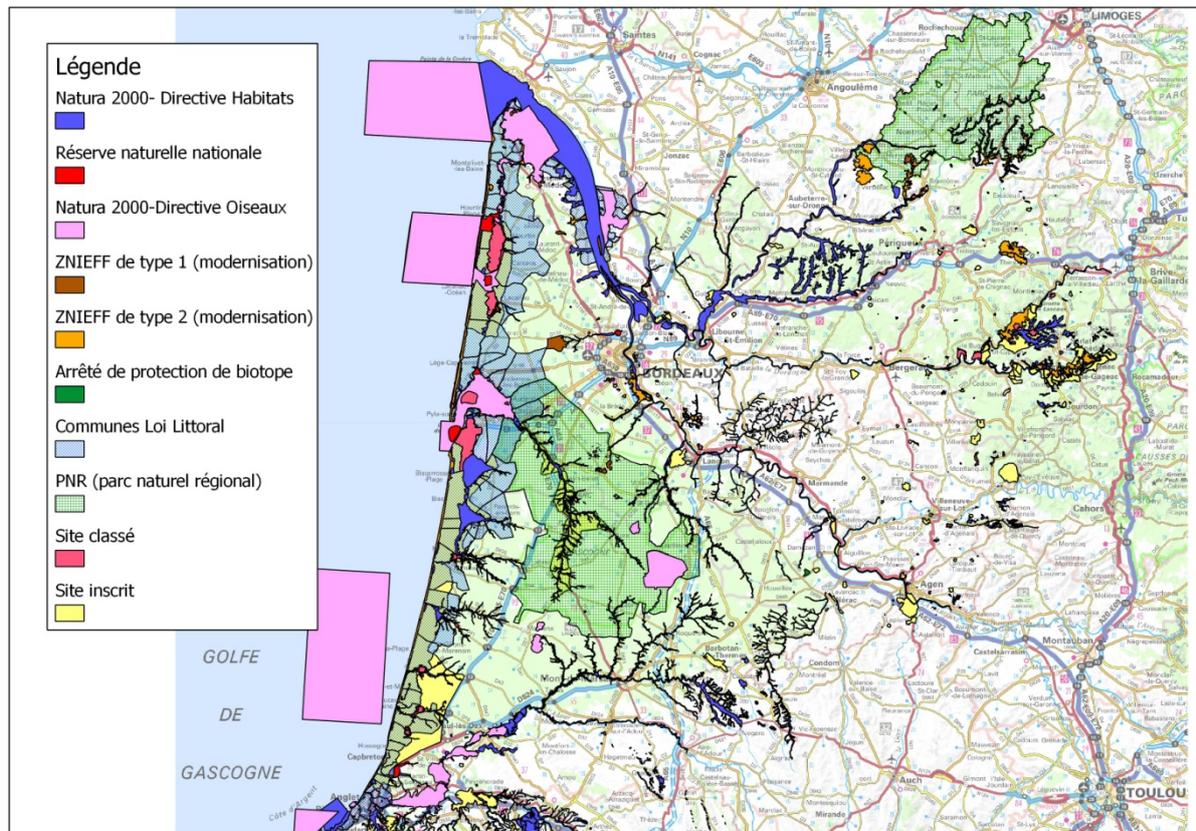
réguliers a conduit à une uniformisation et une banalisation de la végétation accompagnatrice (Timbal et Maizeret, 1998).

Depuis l'ouragan Martin de 1999, d'autres évolutions ont eu lieu. La proportion de feuillus dans le massif est passée de 8% à 15% en 10 ans (IFN, 2010). Ces feuillus étaient vraisemblablement déjà présents en mélange dans du pin maritime avant la tempête de 1999 et les dégâts sur le pin dans ces forêts ont laissé sur place des peuplements majoritairement feuillus. De plus, le processus de certification des forêts PEFC (initié en 2002 en Aquitaine) a conduit à des efforts de conservation et de restauration de bosquets et de lisières de feuillus au sein des plantations de Pin (Brockerhoff et al, 2008).

Les zonages et réglementations environnementaux et paysagers

De multiples zonages environnementaux et paysagers maillent les Landes de Gascogne (cf Figure 59). Les zonages environnementaux présents sur le massif et les dunes sont les arrêtés de protection de biotope, quelques espaces boisés classés, les ZNIEFF de type 1 et de type 2 (réactualisées à partir de 2001), les réserves naturelles, le parc naturel régional des Landes de Gascogne, et les zones Natura 2000. Les sites classés et inscrits réglementent des aspects paysagers, et les communes maritimes sont soumises à la loi Littoral.

Figure 59 : Zonages environnementaux et paysagers des Landes de Gascogne (données traitées par l'auteur, source DREAL)



Le PNR (parc naturel régional) des Landes de Gascogne a été créé en 1970 autour de la Leyre et de sa vallée, dans un but de valorisation touristique de ce patrimoine. Son périmètre initial s'est étendu, pour passer d'un bassin versant à un territoire forestier Le PNR est un acteur des politiques relatives

à l'environnement et la biodiversité : il est chargé d'animer le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) sur son territoire, et de mettre en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 sur la vallée de la Leyre et les Lagunes des Landes de Gascogne.

Dans les Landes de Gascogne, le réseau Natura 2000 est caractérisé essentiellement par l'eau et concerne des milieux humides, que ce soit côtiers ou continentaux, mais rarement des milieux forestiers.

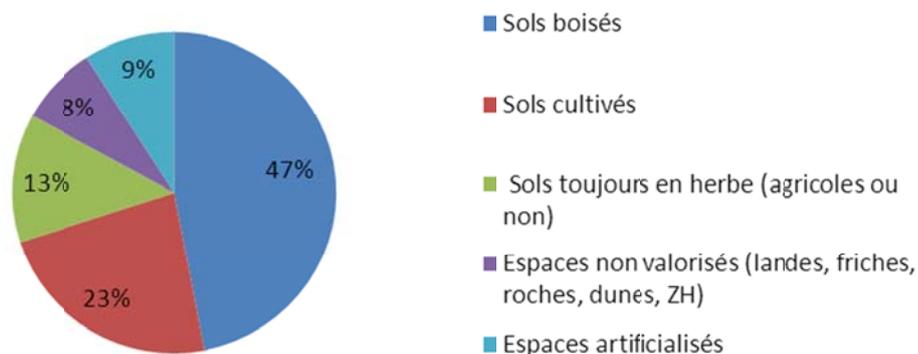
2.5.4 L'occupation des sols dans les Landes de Gascogne

2.5.4.1 Sources de données disponibles

Les principales sources de données disponibles sur l'occupation des sols exploitables à l'échelle des Landes de Gascogne sont celles de Teruti et Teruti-Lucas (1992, 2000, 2006 et 2009) issues d'observations de terrain et traitées par la DRAAF Aquitaine, et Corin Land Cover (1990, 2000 et 2006) réalisées à partir d'images satellitaires et disponibles en ligne à l'échelle communale. Teruti apporte des informations sur l'occupation des sols à l'instant t alors que Corin Land Cover a plutôt pour but de faire apparaître des évolutions. Ces deux outils sont donc différents et leurs données sont difficilement comparables. De plus, ils ont fait l'objet de changements méthodologiques entre les versions des différentes années. Ainsi des précautions doivent être prises dans l'interprétation des données entre les différentes années ; c'est pourquoi ne seront présentés ici que les résultats et les interprétations possibles.

2.5.4.2 Occupation des sols en Aquitaine

Figure 60 : Occupation des sols en Aquitaine en 2009 (Source: Agreste 2009)



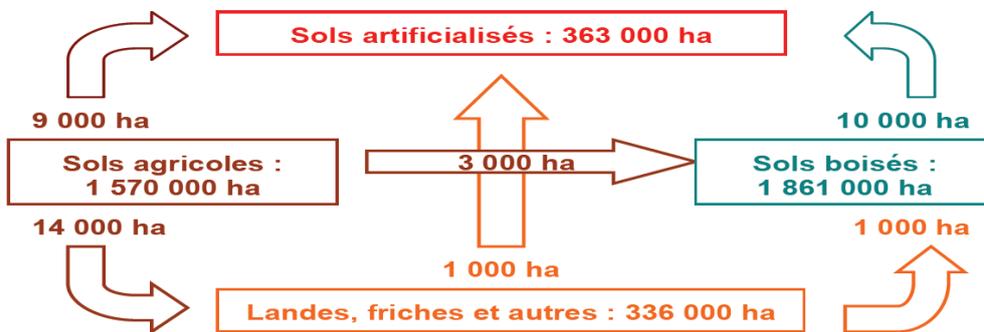
En Aquitaine, la forêt représente l'usage principal du sol avec 47% de la surface, suivie par les sols cultivés (23%). Les espaces artificialisés représentent 9% du territoire.

Évolution de l'occupation des sols en Aquitaine

Figure 61 : Evolution de l'occupation des sols en Aquitaine entre 2006 et 2009

20 000 hectares de sols naturels "artificialisés" en trois ans en Aquitaine

Occupation du sol en 2009 et soldes nets 2006-2009 entre type d'occupation



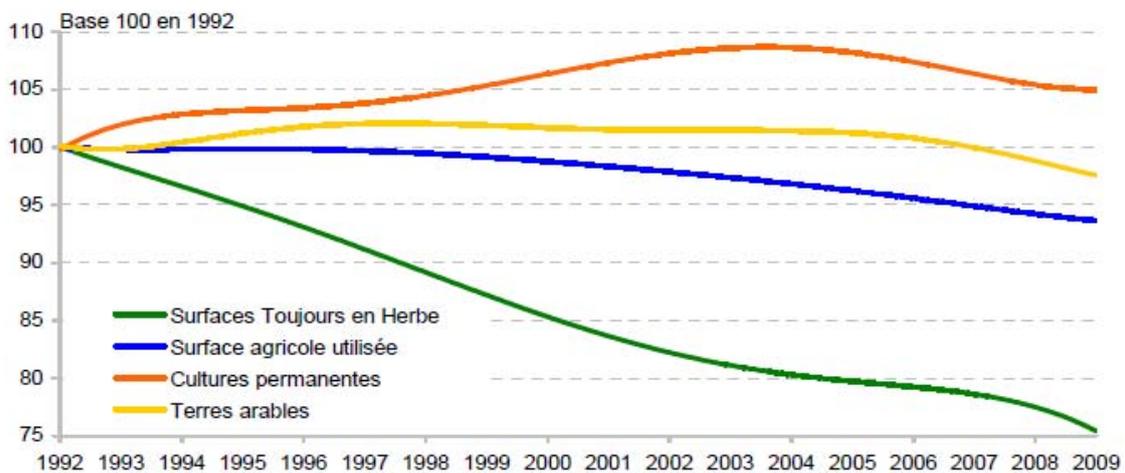
Source : DRAAF / SRISET - Enquêtes Teruti 2006 et 2009

Entre 2006 et 2009, les changements d'occupation des sols représentent 4% de la surface. On constate une progression des sols artificialisés (+ 20 000 ha), un léger repli des sols boisés (- 7 000 ha), et une perte de terrain des sols agricoles (- 26 000 ha).

Figure 62 : Evolution des surfaces agricoles entre 1992 et 2009

Le déclin continu des surfaces toujours en herbe

Évolution des surfaces agricoles entre 1992 et 2009



Source : DRAAF / SRISET - Statistique Agricole Annuelle

On constate que la diminution des sols agricoles en Aquitaine est principalement caractérisée par la réduction importante des surfaces toujours en herbe. La stabilité des terres arables est également explicable par la diminution des surfaces toujours en herbe, qui correspond en partie à la transformation de prairies permanentes en terres arables.

2.5.4.3 Occupation des sols dans les Landes de Gascogne

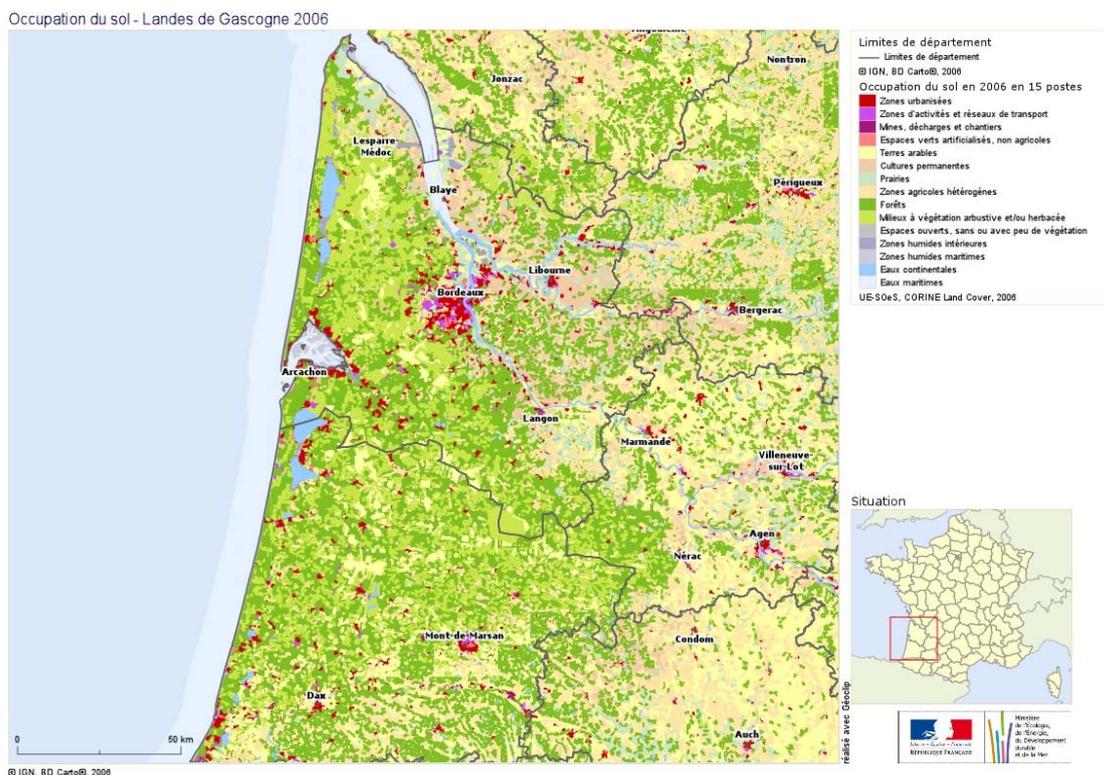
Figure 63 : Répartition des usages des sols des Landes de Gascogne en 2009 (données Teruti, Source DRAAF)

| Référentiel | Sols agricoles | | | Sols artificialisés | | Sols boisés | | | | | Landes, friches et autres | | Zones interdites non photo interprétées | |
|-----------------------------------|--------------------|------------|----------------|---------------------|------------|--------------------|------------|---------------|---------------|--------------------|---------------------------|------------|---|------------|
| | Part du territoire | Total (ha) | Dont maïs (ha) | Part du territoire | Total (ha) | Part du territoire | Total (ha) | Dont résineux | Dont feuillus | Dont forêts mixtes | Part du territoire | Total (ha) | Part du territoire | Total (ha) |
| Landes de Gascogne = 1 463 670 ha | 18% | 260 706 | 114 536 | 7% | 105 375 | 63% | 924 107 | 740 797 | 96 393 | 67 206 | 9% | 133 315 | 3% | 41 413 |
| Aquitaine | 36% | | | 9% | | 47% | | | | | 8% | | | |

La zone des Landes de Gascogne, qui a une superficie de 1 463 470 ha, est majoritairement forestière, à 63%. Mais les sols agricoles occupent 18% de l'espace, les sols artificialisés 7%, et les Landes, friches et autres recouvrent 9% du territoire.

La forêt est essentiellement résineuse (740 797 ha) mais la part de peuplements feuillus (93 393 ha) est non négligeable. Les sols agricoles occupent 260 706 ha avec plus de 40% de maïsiculture. Les sols artificialisés occupent 105 375 ha.

Figure 64 : Occupation des sols dans les Landes de Gascogne en 2006 (Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 2006)



Les zones urbanisées sont repérables (en rouge et violet) à la périphérie des pôles urbains (Bordeaux, Dax, Mont-de Marsan), sur tout le contour et le Sud du bassin d’Arcachon et disséminés sur certaines communes littorales (Biscarosse, Mimizan, Soustons, Capbreton...) et du Sud des Landes.

Les forêts représentent la majeure partie du territoire avec des hétérogénéités dans leur composition, notamment dans le Médoc.

Les territoires agricoles forment des poches visibles situées principalement dans le centre des Landes et au Sud de la Gironde.

2.5.4.4 Évolution de l’occupation des sols dans les Landes de Gascogne

L’artificialisation des sols

Figure 65 : Evolution de l’artificialisation des sols des Landes de Gascogne entre 1992 et 2009 (données Teruti, Source DRAAF)

| Données Teruti | 1992 | 2000 | 2006 | 2009 |
|--------------------------------|--------|--------|--------|---------|
| Artificialisation (ha) | 84 702 | 91 440 | 98 378 | 105 375 |
| Solde (ha) | | 6 738 | 6 938 | 6 997 |
| Taux d’évolution annuel (%/an) | | 0,99 | 1,26 | 2,37 |

La tendance à l'augmentation continue des surfaces artificialisées est indiquée par les données Teruti à l'échelle des Landes de Gascogne. Elles sont en augmentation depuis 1992 et cet accroissement s'accélère puisque le taux d'évolution annuel augmente également. Entre 1990 et 2000 les données Corin Land Cover indiquent que cet accroissement se fait principalement au détriment de la forêt (à 70%), mais que la part des terres agricoles dans cette augmentation n'est pas négligeable, puisqu'elles en représentent environ 30%.

L'augmentation des territoires artificialisés est corrélée avec la variation annuelle de la densité de population en Aquitaine (Source INSEE, 2007 ; Figure 4, partie 2.1), qui indique que cette variation est positive sur les Landes de Gascogne, et comprise entre +0,2 et +25 habitants/km² sur la majorité du territoire.

Les surfaces boisées

Les surfaces forestières ont peu évolué ces dix dernières années, selon les inventaires IFN (IFN, 2003 et IFN, 2010) mais la composition de la forêt des Landes a changé.

En effet, entre 1998 et 2008, les surfaces de Pin maritime ont diminué de 88 000ha, tandis ce que les surfaces feuillues ont augmenté de 69 000 ha (dont 52 000 ha de Chêne pédonculé) (IFN, 2010).

Cette évolution serait principalement due à la tempête de 1999, qui aurait plus touché, les pins maritimes, laissant ainsi des feuillus moins endommagés.

Ces changements de composition de la forêt observés par l'IFN, sont corroborés par les données Teruti qui indiquent une augmentation de 6000 ha de la surface de feuillus, pour une diminution de 9000 ha des résineux sur la période 1992-2000, puis une augmentation de 5000ha des feuillus, et une diminution de 20 000ha de la surface des résineux entre 2006 et 2009.

Les surfaces agricoles

Les surfaces agricoles également connaissent des recompositions.

Figure 66 : Evolution et répartition des surfaces agricoles sur deux périodes : 1992-20000 et 20006-2009 (données Teruti, Source DRAAF)

| Sols agricoles | 1992-2000 (données Teruti) | 2006-2009 (données Teruti) |
|---------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Cultures de pleins champs (ha) | + 4634 | + 4477 |
| Taux d'évolution annuelle (%) | 0,38 | 1,03 |
| Prairies (ha) | -8042 | -2848 |
| Taux d'évolution annuelle (%) | -1,89 | - 1,93 |
| Vignes (ha) | 204 | 358 |
| Taux d'évolution annuelle (%) | 0,1 | 0,44 |

Ainsi, si la surface totale des sols agricoles évolue peu à l'échelle des Landes de Gascogne, on constate que sur les deux périodes 1990-2000 et 2000-2006 la surface de prairies diminue alors que les cultures de plein champ sont en augmentation. Ces évolutions correspondent à des phénomènes de relocalisation entre le Médoc et le Sud-Landes.

2.5.4.5 Des disparités entre les territoires des Landes de Gascogne :

Des territoires caractérisés par des occupations des sols diverses

Figure 67 : Les Pays des Landes de Gascogne étudiés



Les données d'occupation des sols Corin Land Cover 2006 ont été agrégées à l'échelle de différents Pays dans le but l'usage des sols dans différents territoires des Landes de Gascogne.

Figure 68 : Répartition des usages des sols selon dans les Pays des Landes de Gascogne en 2006 (données Corin Land Cover)

| Pays | Surface totale (ha) | Part des territoires agricoles en 2006 (ha) | Part des territoires artificialisés en 2006 (ha) | Part des forêts et milieux semi-naturels en 2006 (ha) | Part des zones humides et surfaces en eau en 2006 (ha) |
|----------------------------|---------------------|---|--|---|--|
| Médoc | 237 956 | 25% | 3% | 65% | 6% |
| Graves et Landes de Cernès | 44 171 | 24% | 10% | 66% | 0% |
| Landes de Gascogne | 479751 | 20% | 1% | 79% | 0% |
| Arcachon Val de L'Eyre | 146982 | 8% | 9% | 80% | 3% |
| LNCA | 163534 | 8% | 4% | 88% | 5% |
| AU de Mont de Marsan | 79 896 | 29% | 4% | 66% | 0% |
| ALO | 94344 | 26% | 11% | 66% | 2% |

NB : pour les calculs des pays Adour Landes Océanes, et Graves Landes de Cernes, seules les communes appartenant aux Landes de Gascogne ont été prises en compte.

Les données d'occupation des sols de Corin Land Cover de 2006 montrent des disparités d'occupation des sols entre les Pays. Ainsi l'aire urbaine de Mont-de-Marsan, le Médoc, le Pays des Graves et Landes de Cernes et le Pays des Landes de Gascogne ont plus de 20% de surface agricole, alors que celle –ci est inférieure à 10% dans les Pays Landes Nature Côte d'Argent et Bassin d'Arcachon Val de L'Eyre.

Par ailleurs, les Pays des Landes de Gascogne, du Bassin d'Arcachon Val de L'Eyre et Landes Nature Côte d'Argent ont une proportion de forêt et de milieux naturels très élevée (80% et plus), alors que celle des autres pays avoisine les 65%.

Les disparités sont également importantes sur la proportion de terre artificialisée, très élevée dans les Pays Adour Landes Océanes et Graves Landes de Cernes (10% et plus), alors qu'elle est très faible dans le Pays Landes de Gascogne (1%).

Ainsi, au sein des Landes de Gascogne, les données générales sur l'occupation des sols cachent une répartition des usages des sols différente d'un territoire à l'autre.

Les données concernant la SAU (surface agricole utile) par commune ont été également agrégées à l'échelle des Pays : elles correspondent à la surface déclarée comme utilisée par des activités agricoles par les exploitants. Elles sont affectées à la commune du siège de l'exploitation et comprennent les terres labourables, les cultures permanentes ou non, les pâturages des exploitations et les jardins familiaux.

Figure 69 : Part de la SAU selon les Pays des Landes de Gascogne

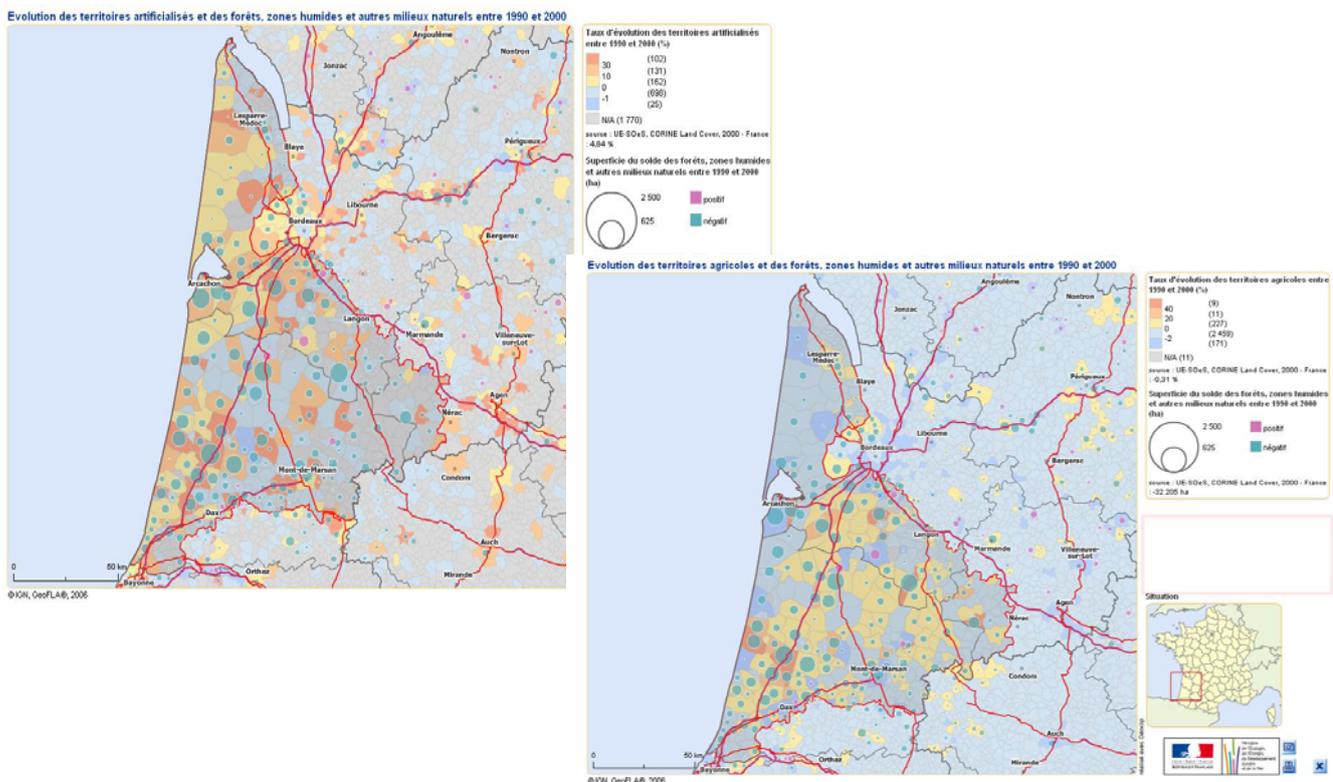
| Pays | Surface totale du Pays (ha) | SAU totale des exploitations (ha) |
|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| Médoc | 237 956 | 40 334 |
| Graves et Landes de Cernès | 44 171 | 7 452 |
| Landes de Gascogne | 479 751 | 69369 |
| Arcachon Val de L'Eyre | 146 982 | 6800 |
| LNCA | 163 534 | 7866 |
| AU de Mont de Marsan | 79 896 | 17667 |
| ALO | 94 344 | 18476 |

On remarque que les terres cultivables sont principalement situées dans le Nord des Landes Gascogne (Médoc), dans le Sud (Pays ALO) et dans l'aire Urbaine de Mont-de-Marsan. Le pays Landes de Gascogne possède une SAU relativement faible au regard de sa surface totale, au contraire du Médoc dont la SAU est de 20 000 ha de moins que celle du Pays Landes de Gascogne, mais pour une surface totale de plus de 200 000 ha de moins. Les Pays comme Arcachon et Val de L'Eyre et Landes Nature Côte d'Argent ont une surface cultivable très faible.

Des évolutions différentes au sein des Landes de Gascogne

Les changements d'occupation des sols, bien qu'assez faibles à l'échelle des Landes de Gascogne, ne se répartissent toutefois pas de façon homogène selon les territoires. Ces disparités sont marquantes sur la période 1990-2000 (données CLC).

Figure 70 : Changements d'occupation des sols entre 1990 et 2000; (Source Corin Land Cover) territoires artificialisés et forêts zones humides et autre milieux naturels et à gauche; territoires agricoles et forêts, zones humides et autres milieux naturels à droite



On constate une réduction des territoires agricoles dans le Médoc, où les prairies diminuent, tandis ce qu'on observe un développement de l'agriculture dans le Sud de l'axe Bordeaux-Arcachon du aux grandes cultures.

Au contraire, les territoires artificialisés progressent sur les littoraux, l'axe Bordeaux-Arcachon ainsi que le Sud-Ouest (à proximité de la métropole basque).

2.6 Usages et représentations sociales des Landes de Gascogne

Vincent Banos, Jeffrey Dehez (IRSTEA Bordeaux) et Philippe Deuffic (IRSTEA Bordeaux)

S'intéresser aux usages sociaux suppose de prêter attention à la façon dont les usagers se saisissent des objets et s'approprient des espaces mais également aux représentations et registres de justification qui sous-tendent ces pratiques. La problématique est particulièrement vaste et d'autant plus difficile à appréhender dans les Landes de Gascogne qu'en dehors de la sphère productive, cette thématique des usages sociaux reste encore mal documentée. Délicates à recueillir, les données sont souvent dispersées entre différentes sources peu compatibles, même si des études récentes se sont emparées de cet enjeu (Bouisset et Dehez, 2010). Dans ce contexte, le tourisme, qui bénéficie *a contrario* d'une certaine visibilité statistique, est un angle d'analyse souvent privilégié pour aborder cette question des usages, notamment dans une région qui se situe au cinquième rang des destinations touristiques en France. Mais si le tourisme est devenu un phénomène majeur, avec des sites et des temporalités spécifiques, ses indicateurs ne suffisent pas à appréhender complètement la diversification des usages liés à l'attractivité d'un espace à dominante forestière. En effet, dans une société de déplacements rapides pour les temps libres et de trajets résidentiels pour la retraite, les frontières entre tourisme, loisirs et résidentialité paraissent de plus en plus floues (Viard, 2002). Non seulement, environ 35 % des séjours touristiques des aquitains se déroulent en Aquitaine (CRTA, 2009), mais surtout les résidents sont de plus en plus nombreux à s'installer à proximité des lieux touristiques et les maisons secondaires ont tendance à se transformer en résidence alternative, voir en résidence principale (Perrot et de De la Soudière, 1998 ; Augustin, 2010).

Si les mobilités liées au tourisme et aux loisirs augmentent de manière conséquente le nombre des usagers du territoire, elles font parfois oublier que la forêt est traditionnellement un lieu d'activités et un lieu habité (Sargos, 1949), avec toutes les ambiguïtés qu'une telle appropriation d'un espace majoritairement privé suppose. Or, sans cette interpénétration qui a donné naissance à des formes urbaines caractéristiques, qu'ils s'agissent de l'airial¹³ ou des « lotissements forestiers » promues lors du développement résidentiel de certaines stations littorales au début du XX^{ème} siècle (Pottier, 2010a), comment comprendre la persistance d'un attachement affectif à la forêt et le fait que sa valeur « cadre de vie » constitue plus que jamais une problématique centrale pour certains élus et un nombre croissant d'individus (PNR, 2011 ; Pottier, 2010a) ? Enfin, dans ces dynamiques qui placent désormais les territoires et en particulier la forêt au cœur d'une diversité d'usages, on ne saurait oublier le rôle joué par la patrimonialisation¹⁴. De plus en plus ouvert à une diversité d'acteurs, d'échelles, d'objets et de formes d'intervention, le patrimoine est ainsi devenu mode d'action privilégié par les individus pour s'investir dans un territoire et construire du bien commun en énonçant une certaine conception de l'espace et de l'être ensemble (Heinich, 2009).

L'objectif de cette partie est donc de présenter cet enchevêtrement d'usages sociaux, avec toutes les tensions et les ambiguïtés qu'une telle diversification implique. Dans un premier temps, on

¹³ Forme traditionnelle de l'habitat dans les Landes, l'airial est un ensemble bâti situé au sein d'un grand espace ouvert (PNR Landes de Gascogne, 2011).

¹⁴ La patrimonialisation peut être défini comme ce processus par lequel un collectif humain cherche à conserver en l'état un objet, ou à le ressaisir, afin de le mettre en collection et en évidence (Dibie, 2006). L'objet patrimonial est donc toujours socialement construit, doté de sens et de valeurs, résultat de sélections et de choix afin de le protéger (Bouisset et Degremont, 2010).

s'intéressera prioritairement aux pratiques récréatives avec notamment des données sur la fréquentation de la forêt et du littoral issues de plusieurs études locales. Dans un second temps, on verra comment l'extension des processus de patrimonialisation affecte la forêt (Deuffic et al, 2010). Enfin, dans un troisième temps, on mettra en perspective les ambivalences actuelles de la coexistence de 4 registres de justification de la forêt des Landes de Gascogne : la forêt cultivée et industrielle, la forêt habitée et cadre de vie, la forêt nature et enfin la forêt renommée.

2.6.1 Les usages récréatifs dans les Landes de Gascogne

La forêt, le littoral et les milieux d'eaux (lacs, étangs, zones humides....) forment un « triptyque » incontournable du cadre de vie et des pratiques récréatives dans les Landes de Gascogne. Ces espaces sont fréquentés par de nombreux amateurs d'activités de loisirs dont les pratiques restent généralement informelles et peu organisées, à l'exception de cas tels que la chasse ou la randonnée (Dehez, Lyser et al. 2008, Dehez J. (coord.), Candau et al. 2009).

2.6.1.1 La fréquentation de la forêt et du littoral

La forêt

En 2006, près de 8 Aquitains sur 10 (77,6%) déclaraient se rendre en forêt durant leur temps libre, contre 61% à la plage, 69% sur les rivières et plans d'eau et 87% à la campagne (Dehez J. (coord.), Candau et al. 2009). Dans ce contexte, la fréquentation des forêts reste une activité de proximité (27 kilomètres parcourus en moyenne pour faire l'aller-retour), réalisée au sein de sa commune (dans 60% des cas environs) ou de son département (90% des visites). Près de 40% des usagers sont des piétons qui ont tendance à être des visiteurs plus assidus que les autres, notamment dans les communes rurales. La promenade reste la pratique dominante à l'instar des autres régions françaises. Malgré leur caractère traditionnel, la chasse et la pêche avec respectivement 17% et 27% de pratiquants ne sont guère plus répandues en Aquitaine que dans le reste de la France (Dobré, Lewis et al. 2005). En fait, il semble que la promenade en forêt réponde à un besoin essentiel de « nature » que les autres espaces ne seraient pas en mesure de satisfaire (Dobré et Granet 2009). Derrière ces caractéristiques générales, il existe également des différences. Alors que les individus qui se rendent fréquemment en forêt pratiquent des activités telles que la chasse, le ramassage du bois mais aussi le jogging, la randonnée et, à un degré moindre, l'observation de la faune et de la flore, les visiteurs moins assidus semblent davantage attirés par les pistes cyclables et des équipements de pique-nique (Dehez J. (coord.), Candau et al. 2009.)

Dans ce contexte, la gratuité de l'accès demeure une revendication forte de la part des usagers qui ont par ailleurs beaucoup de mal à caractériser la nature de la propriété (ONF 2004, Dehez, Lyser et al. 2008). De fait, nombre de forêts privées sont actuellement fréquentées (SCEES 2001). A l'échelle régionale, le phénomène paraît tout à fait significatif puisque, malgré des difficultés de mesure évidentes, certaines études avançaient une valeur supérieure à 100 millions de visites annuelles pour l'ensemble des forêts d'Aquitaine en 2006 (Dehez J. (coord.), Candau et al. 2009). Toutes les forêts ne sont pas concernées au même degré. Les forêts périurbaines et littorales par exemple sont probablement parmi les plus utilisées, avec d'autres sites très attractifs (Bouisset et Dehez 2010). Les

espaces qui mélangent plusieurs milieux, notamment des forêts littorales et alluviales, sont parmi ceux-là. A l'inverse, de larges zones à l'intérieur du massif restent certainement moins fréquentées, même si la forêt reste un espace de vie et d'appartenance pour les résidents qui vivent souvent dans des bourgs se composant de plusieurs « quartiers » disséminés, chacun structuré autour d'un ou plusieurs airiaux aujourd'hui isolés dans la forêt (PNR Landes de Gascogne, 2011). Mais de fait, sur ces espaces, la fréquentation touristique reste encore en deçà des niveaux constatés sur d'autres destinations malgré l'émergence d'une mise en valeur de ces espaces par des maisons d'interprétations, des écomusées et un réseau de pistes de cyclables et de chemins de randonnées.

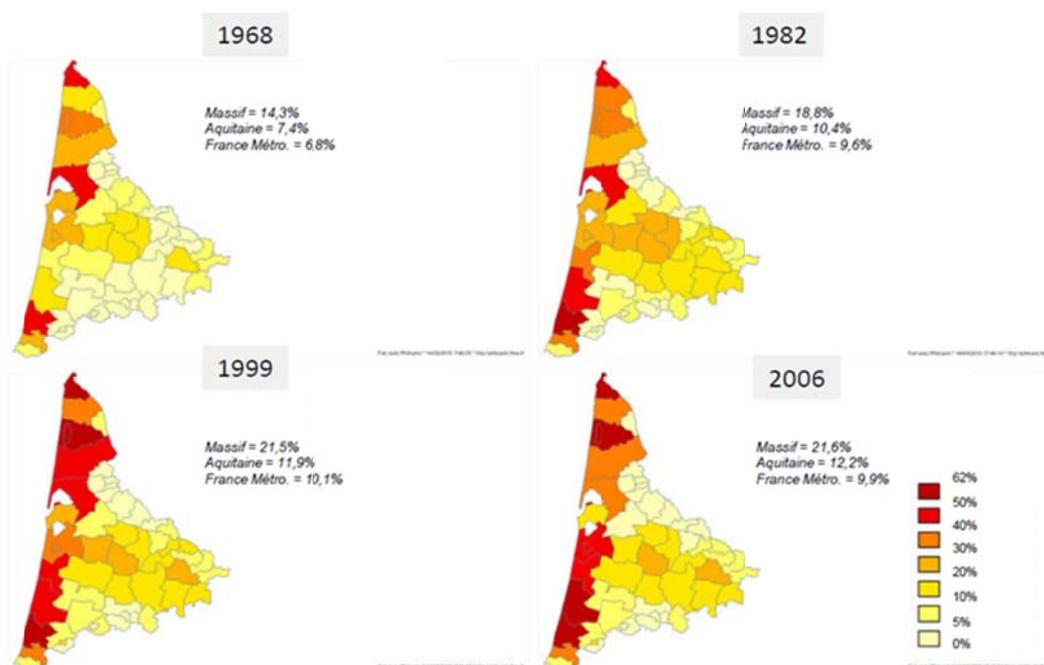
Aujourd'hui, la gestion des espaces forestiers s'inscrit dans un contexte économique et institutionnel en plein renouvellement. Le modèle traditionnel Landais basé sur une forêt publique affichant l'accueil du public parmi ses missions d'intérêt général et une forêt privée globalement ouverte, par la tolérance des propriétaires, est progressivement remis en question (Dehez 2010). Dans les deux cas, on examine de plus en plus des options telles que la contractualisation avec les collectivités territoriales, la tarification de l'accès, voire la fermeture de certaines propriétés.

Le littoral

L'attractivité touristique, puis résidentielle des stations balnéaires n'est pas un phénomène récent. Déjà à l'œuvre à la fin du XIX^{ème} siècle, il est d'abord réservé à des classes aisées qui valorisent des ensembles paysagers composés de forêt, d'étangs et de dunes (Cassou-Mounat, 1997). Le développement résidentiel d'Arcachon a notamment promu un type d'urbanisme particulier : « le lotissement forestier » où l'essentiel est bien ce tissu végétal de l'urbanisme constitué essentiellement de grands pins qui dominent les villas et assurent la cohésion urbaine de l'ensemble (Pottier, 2010a). Même si on ne parle pas toujours de lotissements, ce même processus s'opère également sur d'autres stations du littoral (Hossegor, Lacanau, Pyla-sur-mer...). Avec l'essor du temps libre et la transformation des valeurs associées à l'océan – longtemps considéré comme dangereux – ces lieux de villégiature se sont progressivement inscrits dans des mobilités touristiques plus larges, vivant alors au rythme des flux et reflux d'un nombre toujours plus importants d'estivants. Les équipements d'accueil mais aussi les résidences secondaires se sont multipliés au point d'atteindre quasiment 50 % du parc de logement sur l'ensemble du littoral à la fin des années 1990 (Figure 71).

A l'instar d'autres régions françaises, le littoral reste aujourd'hui largement en tête des destinations touristiques en Aquitaine (CRTA, 2005), et l'influence du tourisme sur la fréquentation est nettement plus marquée que pour la forêt. En effet, contrairement à la forêt qui est présente un peu partout, l'éloignement à la côte d'une partie de la population aquitaine limite la proportion des Aquitains qui se rendent sur les plages durant leur temps libre (ONF 2004, Dehez J. (coord.), Candau et al. 2009). Mais, si ce constat concerne surtout les départements de l'intérieur, Dordogne et Lot-et-Garonne notamment, la situation est un peu différente pour les départements « côtiers », telles la Gironde et les Landes. Les girondins déclarent ainsi se rendre 47 fois par an sur une plage du département (soit presque une fois par semaine) contre 24 fois pour les touristes (Daubet, Dehez et al. 2010). En revanche, touristes et résidents se rejoignent sur les usages pratiqués. En comparaison de la forêt, les activités sportives ont ainsi plus de poids (on cite souvent le surf en référence) même si les pratiques « actives » sont loin d'être majoritaires ; le repos et la détente se trouvant parmi les premiers loisirs cités (Dehez et Lyser 2007).

Figure 71 : Proportion de résidences secondaires dans les Landes de Gascogne (en % par rapport au total de logements)



Source : Bergouignan et al, 2011

L'offre de plages est relativement variée avec, d'une part, des stations balnéaires où la fréquentation est parfois maintenue toute l'année (pourtour du bassin d'Arcachon, Biscarosse, sud des Landes) et, d'autre part, des plages situées en milieu naturel et sur lesquelles les usages sont nettement plus saisonniers. Cette répartition témoigne encore de l'ancien découpage instauré par la MIACA au début des années quatre-vingt entre les Unités Prioritaires d'Aménagement (UPA) et les Secteur d'Equilibre Naturel (SEN). Aujourd'hui, on estime que les stations balnéaires accueillent plus de la moitié de la fréquentation des plages, le reste se partageant entre les plages aménagées (un tiers environ des visites) et des plages « sauvages » (Daubet, Dehez et al. 2010). Localement, la tendance est susceptible de s'inverser. En Gironde par exemple, les plages océanes en milieu naturel attirent près des deux tiers de l'ensemble des visites. Plusieurs sites accueillent entre 300.000 et 500.000 visiteurs entre juillet et août et une plage comme celle du Gressier sur la commune du Porge en Gironde atteint probablement le million de visites annuelles, soit à peine moins que la dune du Pilat (Dehez, Lyser et al. 2008, Daubet, Dehez et al. 2010). Ces espaces sont pour la plupart situés en terrain domaniaux. Ils jouissent d'une popularité très forte, avec la forêt en arrière-plan immédiat de la plage de sable. Les organismes responsables de leur entretien (Office National des Forêts, collectivités) doivent alors intégrer les impératifs propres à cette diversité de milieux (Rulleau, Dehez et al. 2009, 2012).

En termes de gestion, la fréquentation des plages génère des retombées économiques plus importantes que celle des forêts. Ceci dit, toutes les communes n'ont pas la même capacité à capter ces ressources, notamment celles situées dans les anciens Secteurs d'Equilibres Naturels. Cette

question se pose à un moment où la Région réfléchit au devenir de son littoral et tente d'impulser de nouvelles dynamiques collectives (Daubet, Dehez et al. 2010). Là encore, le modèle traditionnel hérité de la MIACA (sur les services offerts, la gratuité de l'accès, etc.) ne semble plus satisfaire la totalité des acteurs (Daubet, Dehez et al. 2010). Avec l'extension progressive de l'urbanisation, au sud des Landes et autour du bassin d'Arcachon par exemple, et l'émergence d'un mouvement de transformation des maisons secondaires en résidences principales (Figure 71), de nouvelles modalités de fréquentation (allongement de la saison, diversité des attentes, etc.) sont susceptibles de se développer.

2.6.1.2 Zones humides et autres lieux d'eaux

Contrairement à la forêt ou le littoral, il n'existe pas d'études permettant d'avoir une idée précise de la fréquentation des autres espaces naturels au niveau régional. Certes, on estime à 75 000 le nombre de visiteurs annuels du parc ornithologique du Teich et 100 000 les descentes en canoë/kayak effectuées chaque année sur la Grande Leyre (PNR Landes de Gascogne, 2011) mais il s'agit de grands sites qui ne donnent pas nécessairement un aperçu des dynamiques en émergence. En effet, même si ces grands lieux d'attractions drainent l'essentiel des visites, les derniers chiffres semblent indiquer une légère érosion de leur fréquentation au profit de la découverte d'une trame diversifiée de sites naturels et de paysages ouverts plus intimes où l'eau joue un rôle prédominant (PNR Landes de Gascogne, 2011). De fait, tandis qu'on retrouve une quarantaine de grands plans d'eau et de petits étangs associés à des marais sur la zone littorale qui s'étend de la pointe du Médoc jusqu'à l'embouchure de l'Adour, le cœur du massif abrite des landes humides où la molinie¹⁵ domine et le long des cours d'eau apparaissent les forêts galeries¹⁶. A ces zones humides, d'origine naturelle, on peut ajouter le site d'Arjuzanx, ancienne mine de lignite exploitée à ciel ouvert par EDF jusqu'en 1991 et qui désormais expose une multitude de zones humides sur plus de 2700 hectares. Avec 25 000 visiteurs annuels, cette réserve naturelle serait le deuxième site le plus visité du département des Landes, devant l'écomusée de la Grande Lande ; la réserve naturelle du marais d'Orx arrivant en quatrième position avec environ 18 000 visiteurs et celle de l'étang noir de Seignosse en cinquième position avec 15 000 visiteurs (CDT Landes, 2008). Sans précisions sur les méthodes d'évaluations utilisées, ces estimations doivent être considérées avec prudence. Mais de manière générale, la plupart des réserves naturelles en marais accueilleraient entre 10 000 et 30 000 visiteurs par an avec comme particularité, une plus grande fréquentation en hiver lors du passage des migrateurs (Forum des Marais d'Atlantique, 2005).

Bien que modestes au regard de la fréquentation des plages ou de la forêt, ces chiffres semblent néanmoins indiquer que les sites naturels font l'objet d'une attention grandissante de la part du public. Lieux de détente, de loisirs par excellence, les milieux d'eau (lacs, étangs, zones humides...) apparaissent particulièrement en phase avec les aspirations des promeneurs et des touristes, en quête de proximité avec la nature (Gonot et Tran, 2010). Il s'agit là d'un renversement spectaculaire quand on songe que les zones humides furent longtemps stigmatisées, considérées comme improductives et malsaines. Ce changement de regard n'est pas spécifique aux Landes de Gascogne

¹⁵ La molinie est un nom vernaculaire désignant des plantes vivaces caractéristiques des prairies humides, tourbières, landes et forêts humides.

¹⁶ Les forêts galeries sont des forêts de feuillus (aulnes, saules et chênes essentiellement) qui, en association aux pins, recouvrent intégralement les rivières et en suivent les cours sinueux.

mais il y joue un rôle particulier compte tenu non seulement de l'importante présence de ces espaces mais également de leur rapport ambigu avec la forêt. En effet, la mise en valeur de cet espace par un drainage systématique et une extension des plantations de pins maritimes avait aussi pour vocation d'assécher ces marais (Lafargue, 2001 ; Sargos et Petit, 2008). Or, ces espaces apparaissent désormais, par leur flore et leur faune bien spécifiques, leurs couleurs et leurs bruits, source d'une étonnante variété dans la pinède (Gonot et Tran, 2011).

La forêt, le littoral et les lieux d'eaux sont les vecteurs de diverses formes d'appropriation de l'espace des Landes de Gascogne. La qualité différentielle offerte par l'imbrication de ces lieux, leurs ambiances et les activités qu'on peut y mener jouent un rôle crucial dans leurs capacités à être investis, de manière plus ou moins cyclique, par des individus aux attentes hétérogènes. Le rapport traditionnel à ces lieux est notamment revisité à l'aune de nouvelles relations à la nature et aux patrimoines.

2.6.2 Les extensions récentes du patrimoine forestier¹⁷

La patrimonialisation de la forêt landaise n'est pas un phénomène nouveau puisqu'on en retrouve la trace chez les historiens et les folkloristes à la fin du XIX^{ème} siècle. Mais sous l'impulsion d'une diversité d'acteurs, et notamment du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, ce travail de mémoire et de mise en récits s'est accéléré à partir des années 1970. Porté par des acteurs environnementaux, au niveau régional, national et européen, il s'est plus récemment encore étendu au patrimoine naturel. Paradoxalement, ces dynamiques ont semblé échapper aux forestiers eux-mêmes ; la forêt restant avant tout pour ces acteurs un patrimoine familial. Pourtant, les quatre dimensions de l'extension patrimoniale – chronologique, spatiale, catégorielle et conceptuelle (Heinich, 2009)- sont repérables localement, à des degrés divers.

2.6.2.1 Extension chronologique

La période de référence dans la mise en récit des Landes comme dans la mémoire des habitants a longtemps été l'époque de la Grande Lande d'avant 1857, c'est-à-dire celle antérieure à la forêt elle-même (Ribereau-Gayon, 1993). Ces témoins privilégiés du passé étaient liés à l'activité agropastorale : le berger, la brebis, la lande. En revanche, la toute jeune forêt landaise représentait la modernité et le progrès. Ce n'est qu'avec la fin du gemmage¹⁸ et l'abandon de l'exploitation du liège que l'extension chronologique devient possible. Mais si le regard patrimonial s'est fixé depuis une quarantaine d'années sur cette pratique et ce groupe social des gemmeurs et des résiniers, les forestiers landais interrogés dans l'enquête réalisée par Deuffic et al. (2010) limitent aussi l'extension chronologique à cette époque charnière. La fin de la récolte de la gemme ouvre, dans les années

¹⁷ L'essentiel de cette partie est extrait de l'article : Deuffic P., Ginelli L. et Petit K, 2010, « Patrimoine foncier...et naturel ? la propriétaires forestiers face à l'écologisation des Landes de Gascogne », *Sud-Ouest Européen*, n° 30, pp. 109-124

¹⁸ Le gemmage est une activité traditionnelle qui consiste à « blesser » le pin pour en récolter la résine (la gemme). Suite à la Guerre de Sécession (1861-1865), la France devient le principal pays pouvant fournir des quantités importantes de produits issus de la résine. La forêt des Landes de Gascogne connaît alors son « âge d'or » avec une production, en année normale, de 25 millions de kilos d'essence de térébenthine et 1200 millions de produits secs (brais et colophanes). Une partie importante de ces produits, dont les cours restent élevés jusqu'aux années 1920, partait à l'exportation par les ports de Bayonne et de Bordeaux (Sargos, 1997).

1970, une nouvelle ère de progrès technique dans laquelle une majorité d'entre eux s'inscrivent toujours.

2.6.2.2 Extension spatiale

Dans d'autres régions, l'extension spatiale du patrimoine s'est notamment opérée via une mise en valeur des paysages. Mais ce mouvement n'a pas vraiment eu lieu dans les Landes ou alors de manière atténuée. A cet égard, les caractéristiques paysagères de la forêt landaise semblent à double tranchant : son homogénéité, liée à la prédominance du pin maritime, fait à la fois sa force et sa faiblesse (Pottier, 2010a). Dans le discours des landais et notamment des propriétaires forestiers, l'ampleur et l'identité du massif landais sont exceptionnels. Mais c'est en même temps cette dimension hégémonique qui est interprétée par d'autres acteurs -y compris des forestiers eux-mêmes – comme des éléments de monotonie, d'artificialité, voire d'ennui (Deuffic et al, 2010). En fait, l'extension spatiale s'est essentiellement reportée sur d'autres types d'espaces, plus ou moins forestiers mais toujours qualifiés de « naturels » (lagunes, ripisylves, dunes littorales...). Cette patrimonialisation s'accompagne également de la protection d'un certain nombre d'espèces (Vison d'Europe, Cistude, oiseaux migrateurs, crapaud calamite, triton marbré, couleuvre vipérine et autres chauve-souris).

2.6.2.3 Extension catégorielle

Avec l'extension catégorielle, on passe du monument aux objets ordinaires valant pour leur valeur de témoignage sur la vie traditionnelle. C'est le « nouveau patrimoine » qui doit souvent son émergence à l'action des associations locales (Heinich, 2009). Ce phénomène a aussi eu lieu dans les Landes lorsqu'ont été incorporés les édifices architecturaux de la vie quotidienne (maisons landaises), le petit patrimoine rural bâti (fontaines, lavoirs, bergeries, etc.) et leur environnement. L'élément le plus symbolique de cette extension catégorielle est l'airial landais (PNR, 2011). Côté forêt, l'extension chronologique avec l'intégration du gemmage comme pratique patrimoniale semble induire une extension catégorielle. Mais, si les instruments de travail des résiniers et gemmeurs – *hapchot*, *pitey*, pot Hugues – sont bien entrés au musée, leurs cabanes situées au cœur de la forêt peinent quant à elles à être mises en valeur (Ribéreau-Gayon, 2011). Quant aux quelques pins « bouteilles »¹⁹ qui persistent encore dans certaines zones du massif, ils dépérissent les uns après les autres, noyés dans la masse des arbres destinés à la production de bois. Le chêne liège pourrait constituer l'exception. En effet, tandis qu'un musée du bouchon fut créé dans le Lot-et Garonne dès la fin des années 1980, une association du Marensin s'applique à faire reconnaître sa forte charge culturelle et son intérêt naturaliste. Aidée par des acteurs sectoriels et des collectivités territoriales, elle tente désormais de relancer la filière même si cette approche économique reste fragile (Puyo, 2010). Au final, l'extension catégorielle reste partielle et, dans tous les cas, son application à la forêt de pin de production ne semble pas encore d'actualité.

2.6.2.4 Extension conceptuelle

Avec l'extension conceptuelle, on passe d'une logique de l'unique et de l'exceptionnel à une logique du typique visant l'élément d'une série, d'un ensemble, voire d'un contexte (Heinich, 2009). Dans le cas de la forêt landaise, cette extension conceptuelle est ambivalente. Son caractère unique est

¹⁹ Les pins « bouteilles » sont des pins ayant subi un gemmage à mort (sur tout le pourtour de l'arbre) et dont la cicatrisation provoque un renflement de la partie inférieure de l'arbre.

souligné par les forestiers qui rappellent que le massif landais est « le plus grand massif d'Europe ». Son caractère typique a été affirmé plus récemment par les responsables forestiers régionaux qui ont avancé l'idée de « forêt cultivée » : la forêt des Landes serait l'archétype de la forêt de production du Sud-Ouest européen. Si cette affirmation souligne le caractère anthropique, artificiel et productif de la forêt landaise, elle ne renforce pas forcément l'aspect patrimonial et réactive, au contraire, le clivage traditionnel entre nature et culture (Deuffic et al, 2010)

Jusqu'à maintenant, les processus de patrimonialisation semblent avoir assez peu touché la partie productive de la forêt. Mais avec la montée en puissance du patrimoine naturel, les espaces et espèces protégés se retrouvent situés au cœur de la forêt. Par conséquent, on assiste également à une imbrication progressive des espaces patrimoniaux, forestiers et naturels. Or, si les zonages sont plus ou moins prescriptifs (ZNIEFF, Natura 2000...), sur certains sites (la forêt usagère de la Teste par exemple), la superposition de statuts de protection peut directement affecter la gestion forestière des propriétaires au quotidien (Deuffic et al, 2010).

2.6.3 Tensions et ambiguïtés autour des représentations et usages de la forêt

Contrairement à la situation d'après-tempête de 1999, la question du reboisement suscite aujourd'hui de nombreuses controverses (Lesgourgues, 2011). On peut assurément y voir les doutes d'une filière fragilisée et les tensions inhérentes à la diversification des usages. Mais, si tout un chacun en a une vision, à propos de son ancienneté, de son évolution, de son devenir, c'est aussi parce que beaucoup se sentent concernés par cet espace qui n'est pas qu'une affaire économique mais renvoie également à un environnement social, un paysage omniprésent et un cadre de vie quotidien (Dupuy, 2011). De fait, ce patrimoine forestier collectif – dont l'histoire est sans cesse précisée et réinterprétée (Sargos, 1997 ; Dupuy, 1996)- continue à faire l'objet d'un travail symbolique de la part de différents groupes sociaux en fonction de la vision qu'ils estiment la plus conforme à leurs intérêts (Nougarède, 1995 ; Deuffic *et al*, 2010). Le propos suivant s'appuiera sur différentes enquêtes qualitatives, menées avant ou après tempête, et sur une étude réalisée dans le cadre de la prospective (Dufourmantelle, 2010) auprès d'une vingtaine d'habitants, de propriétaires et d'acteurs locaux du canton de Morcenx (Landes) et de St-Laurent-du-Médoc (Gironde). L'objectif ici est de résumer une diversité de points de vue existants, sans aucune prétention à l'exhaustivité et encore moins à la représentativité.

2.6.3.1 Questionnements autour de la « forêt cultivée » et de la « forêt industrielle »

La forêt est d'abord un patrimoine privé aux dimensions familiales et économiques importantes. Mais si les doutes quant à la pérennité de ce lien patrimonial questionnent aujourd'hui les propriétaires forestiers dans leurs stratégies, ils interrogent également d'autres acteurs du territoire. A nouveau, on appréhende l'éventualité d'une transformation de la structure foncière et sociale de la propriété forestière au profit de grands investisseurs ; inquiétude qu'on retrouve dans différentes enquêtes menées après la tempête (Riboulot, 2009 ; Dufourmantelle, 2010 ; Dupuy, 2011) : « *Ceux qui risquent de redémarrer, ce sont les plus puissants (...) C'est dommage parce la caractéristique de*

cette forêt, c'est la multitude de petits sylviculteurs qui à leur niveau la faisait vivre en la cédant de génération en génération » dit ainsi un habitant de Marquèze.

Le sentiment que la forêt resterait une source d'emploi importante pour certains territoires et notamment ceux situés au cœur des Landes constitue une deuxième idée forte des enquêtes menées. Mais dans un contexte de crise, ce constat s'accompagne également de regrets, celui de l'absence d'une diversification des activités de la filière : *« Il est sidérant qu'il n'y ait pas d'entreprises de bois-énergie sur le territoire, ou qu'il n'y ait pas de valorisation du bois d'œuvre pour les constructions en bois »* explique ainsi un habitant de Morcenx (Dufourmantelle, 2010). Toutes les enquêtes consultées font état de cette position ambivalente entre l'affirmation du progrès économique apporté par la sylviculture de pin maritime et l'impression d'une filière qui se coupe progressivement des territoires et transforme la forêt en gisement (Dufourmantelle, 2010 ; Ribereau-Gayon, 2011 ; Dupuy, 2011).

Ces incertitudes et questionnements se traduisent par l'émergence de suggestions visant à promouvoir d'autres formes de valorisations. Si ces modèles alternatifs ne sont pas nouveaux et resurgissent régulièrement après chaque crise (Ribereau-Gayon, 2011), ils semblent cette fois-ci s'accompagner de propositions plus précises (bois énergie, photovoltaïque, diversification des services et produits du bois...) sans pour autant qu'une solution miracle ne s'impose ou qu'un consensus apparaisse (Dufourmantelle, 2010). Au-delà de ces problématiques, les enquêtes font état, quoique plus rarement, de questionnements autour du coût des indemnités et de la mutualisation des pertes d'un bien privé, y compris chez les sylviculteurs (Ribereau-Gayon, 2011). Mais les principales critiques sont portées à l'encontre des pouvoirs publics nationaux. Et face à ce qui est vécu comme une prise de distance de l'Etat, les professionnels forestiers évoquent parfois leur enfermement dans une *« culture obligatoire »* : *« Les propriétaires forestiers ont été dégoûtés de la façon dont ils ont été traités : on leur impose le Plan Simple de Gestion (PSG), le reboisement et même les essences à reboiser. On ne laisse pas de liberté au sylviculteur »* explique ainsi un propriétaire du Médoc (Dufourmantelle, 2010).

2.6.3.2 De « la forêt habitée » à « la forêt cadre de vie »

S'il existe une éventuelle distinction à faire entre « anciens » et « nouveaux » résidents autour de cette figure, c'est parce que pour les premiers la forêt était au-delà d'un cadre de vie et de loisirs, un lieu habité, voir un lieu de travail et de sociabilités locales (Cailluyer, 1983 ; Dupuy, 1996, Ribereau-Gayon, 2001). Cependant, avec la disparition des gemmeurs, le déclin de la chasse et la mécanisation des travaux forestiers, cette vision de la forêt a perdu de sa force. Il demeure l'idée d'une « forêt ouverte », espace majoritairement privé mais traditionnellement partagé de manière informelle, notamment avec les chasseurs. Grâce à cette tolérance, les propriétaires et les sylviculteurs ont acquis une certaine légitimité sociale et culturelle. Mais face à l'essor de la fréquentation et des risques qu'elle engendre, la question de la régulation de l'accès est régulièrement posée (Ribereau-Gayon, 2011, Dehez ; 2010). Dans le même temps, cette accessibilité, mêlée aux notions de conservation et de transmission, demeure un vecteur fort de l'attachement des usagers à la forêt (Dobré et Granet 2009 ; Bouisset et Degremont 2010).

L'idée que la forêt, qu'elle se situe sur les dunes littorales ou sur le plateau landais, contribue à imprimer une identité locale a été maintes fois soulignée dans les différentes enquêtes : « *C'est quelque chose qui nous enveloppe* » peut-on ainsi lire dans les propos d'une habitante du PNR rapportés par M. Riboulot (2009). Cependant, si le pin est une valeur forte de la culture landaise, l'attachement à l'entité du massif n'est pas démontré (Lafargue, 2001). Ribéreau-Gayon (2011) suggère ainsi que la relation établie entre l'immense émotion suscitée par les dégâts de la tempête et la nécessité de reconstituer une forêt mono-spécifique de 800 000 hectares reposerait sur un amalgame discutable qui reviendrait à cacher le massif derrière l'arbre. Les réactions recueillies sur le bouleversement paysager engendré par la tempête pourraient témoigner en partie de cette ambiguïté, certains habitants faisant part de leur profonde peine devant le spectacle d'arbres familiers brisés tout en reconnaissant l'intérêt d'une ouverture du paysage (Riboulot, 2009).

De manière générale, en termes de paysage, la forêt des Landes de Gascogne possède une image double qui se contredit (Pottier, 2010b). On peut ainsi entendre parler d'une forêt ordonnée ou d'une forêt monotone ; d'odeurs enivrantes et de luminosités particulières mais aussi de sous-bois homogènes et d'un rideau sombre. L'idée selon laquelle ces impressions contrastées recourent totalement l'opposition entre la forêt du littoral et la forêt du plateau landais doit être nuancée dans la mesure où ces deux ensembles sont affectés, dans leur mode de gestion, par le rapport qu'entretiennent désormais nos sociétés aux sylves (Pottier, 2010b). Cependant, alors que la forêt littorale fait partie d'un tout paysager, la forêt du plateau landais est souvent considérée comme un écran réservant la diversité paysagère qu'elle recèle aux seuls initiés (Pottier, 2010a, Dufourmantelle, 2010).

Parallèlement, le développement de la forêt « cadre de vie » suscite une certaine inquiétude chez les forestiers, voire certaines collectivités, qui mettent en avant la méconnaissance des mécanismes de la gestion forestière chez les nouveaux résidents (Bouisset et Pottier, 2009). Les loisirs motorisés et le syndrome de « la coupe rase » semblent cristalliser cet antagonisme. De fait, la « coupe rase » est parfois vécue comme une attaque contre un cadre de vie que les résidents pensent avoir légitimement acquis lors de l'achat du logement (Bouisset et Pottier, 2009). Cette posture se retrouve dans la montée en puissance d'associations de riverains et de protection de l'environnement, notamment observable le long du littoral et en périphérie des agglomérations. Paradoxalement, si ces associations se livrent à de virulentes confrontations avec les sylviculteurs autour de certaines pratiques, elles peuvent également en être les principaux alliés lorsqu'il s'agit de défendre, au nom de l'environnement, le foncier forestier face à d'autres modes d'occupations du sol (Bouisset et Pottier, 2009).

2.6.3.3 Montée en puissance et ambiguïtés de la « forêt nature »

En plus d'être un archétype de nature (Eizner, 1995), la forêt est un espace sur lequel la société française projette nombre d'angoisses environnementales. Un sondage réalisé en 2004 montre que 55% des français considèrent que l'état de la forêt en France s'est dégradé depuis vingt ans (Dobré et al., 2006). La même étude révèle que 82% des français jugent prioritaire de préserver la forêt comme espace de nature et 27% d'utiliser la forêt pour la production de bois (in Deuffic et al., 2010). En Aquitaine également, la fonction environnementale de la forêt est plébiscitée avant les dimensions productives ou « sociales » (Dehez J. (coord.), Candau et al. 2009). Pourtant là encore, l'image de la

forêt des Landes de Gascogne semble ambivalente puisqu'elle peut également être perçue comme un archétype d'artificialité, qu'on parle de « champs de pin » (Arnould, 2001 ; Boutefeu, 2007) ou de « forêt cultivée » si on reprend le vocable des responsables forestiers.

Parallèlement, depuis une dizaine d'années, les acteurs de la filière essaient de se situer au regard de ces préoccupations écologiques en valorisant les services environnementaux procurés par la forêt. Selon Ribereau-Gayon (2011, p. 173), ce travail symbolique reposerait sur l'enchaînement logique suivant : « *Le massif de pins landais est une forêt. Or, la forêt est garante de la biodiversité. Donc le massif de pins garantit la biodiversité* ». Mais l'auteur poursuit en notant que, si la diversité biologique des forêts de feuillus ou des forêts mixtes est bien établie, elle reste plus incertaine pour la forêt de pins maritimes. Cette ambiguïté se retrouverait notamment dans l'opposition argumentaire entre des professionnels qui parlent de « préserver » la biodiversité et d'autres acteurs qui parlent « d'augmenter » la biodiversité (Ribereau-Gayon, 2001). La valorisation de la fonction « puits carbone » de la forêt des Landes de Gascogne s'inscrit dans la même ambivalence, mais elle met encore davantage en exergue la manière dont ces nouveaux registres de justification permettent aux forestiers d'étendre leur recherche de légitimité aux échelles nationales et internationales (Ribereau-Gayon, 2011). Si certains s'interrogent sur la mise en adéquation des pratiques sylvicoles avec ces nouveaux discours (Ribereau-Gayon, 2011), Deuffic *et al.* (2010) montrent bien comment l'écologisation constitue désormais une ligne de différenciation au sein même des propriétaires forestiers ; et ce même si ces divergences sont rarement mises en débat dans l'espace public.

2.6.3.4 De la « la forêt renommée » à « la forêt décor » ?

Le rôle réaffirmé de la forêt dans l'identité des territoires, aussi bien au niveau de la région, que des départements et des intercommunalités, pourrait apparaître comme un point de convergence entre les acteurs. Cet engagement commun participe à réactiver un processus de production territoriale initié au XVIII^e et XIX^e siècle, à savoir la définition de la forêt comme véritable lieu attribut du Sud-Ouest (Sargos, 1997 ; Aldhuy, 2004 ; 2006). La promotion plus récente de la forêt des Landes de Gascogne comme plus grand massif forestier (cultivé) d'Europe occidentale, voire de « poumon écologique », favorise également cette reconnaissance et permet au massif de conserver une homogénéité apparente et un sens, du moins vis-à-vis de l'extérieur.

Cependant, on peut se demander si cette renommée n'offre pas un consensus en trompe l'œil. L'étude réalisée par A. Pottier (2010b) sur le Pays d'Arcachon et Val de Leyre illustre quelques unes des ambiguïtés de cette figure travaillée à l'aune de l'attractivité des territoires. Elle montre notamment comment à l'échelle du territoire la forêt est valorisée comme « un espace de nature » qui, par son omniprésence paysagère et son rôle dans l'identification du pays, a toute sa place à côté de l'océan et des dunes. A ce niveau, la forêt est donc un tout et son essence de forêt tend à gommer en grande partie son caractère artificiel. Mais lorsque l'échelle d'analyse s'affine, l'espace forestier est divisé en parties bien distinctes où les valeurs paysagères et écologiques s'échelonnent. Bien que constituant l'entité la plus vaste, la forêt de production dont la gestion « *limite l'intérêt écologique et favorise l'homogénéité des paysages* » (SYBARVAL, 2009 in Pottier, 2010a, p. 128) se retrouve ainsi bien moins valorisée que la forêt dunaire, la forêt de feuillus et la forêt-galerie. Plus encore, l'importance accordée à ces types de forêts est toujours affirmé par opposition à la forêt de pins maritimes attenantes : « *La relative rareté des paysages forestiers feuillus dans le contexte de la forêt*

landaise dominée par les pins maritimes ajoute encore à l'intérêt de la forêt galerie et de feuillus » (SYBARVAL, 2009 in Pottier, 2010a, p. 128). Au final, on se rend compte que la forêt est surtout mise en avant lorsqu'elle permet de valoriser un ensemble paysager en faisant le lien avec d'autres attributs, qu'ils s'agissent de l'océan, de sites naturels remarquables, voire de zones urbanisées (Pottier, 2010a). Ce phénomène qui a constitué le fer de lance du développement touristique de la Côte d'Argent au XIX^{ème} siècle s'est depuis étendu à l'ensemble du littoral et semble désormais pouvoir concerner d'autres territoires dans la mesure où ceux-ci tendent de plus en plus à diversifier leurs ressources territoriales et leurs vecteurs d'attractivité. Plus encore, dans une logique de « marketing » territorial, portée notamment par des acteurs du tourisme, ce n'est plus tant la forêt qui paraît importante que son image et le décor qu'elle peut offrir (Dufourmantelle, 2010 ; Pottier, 2010b).

2.7 Gouvernances et organisations territoriales des Landes de Gascogne

Vincent Banos, Olivier Mora

Les Landes de Gascogne ne sont pas un territoire politique au sens d'une aire bornée qui définit et délimite une communauté sur laquelle s'exerce une autorité souveraine (Lévy, 1994). Pour autant, elles ne sont pas non plus un îlot isolé organisé par les seules politiques et acteurs sectoriels (D'Antin de Vaillac, 2008). Elles sont un espace infrarégional, réparti sur trois départements - Les Landes, la Gironde et le Lot-et-Garonne -, bordé par des pouvoirs métropolitains en émergence et maillé par des communes et des dispositifs d'intercommunalité, un archipel de bourgs ruraux et de villes moyennes mais aussi des espaces à vocations productives et des espaces naturels. Ces différentes entités s'inscrivent dans des réseaux et des référentiels institutionnels qui se déploient au-delà de l'Aquitaine, aux échelles nationale et européenne notamment. De fait, cet espace à la fois rural et périurbain, marqué par une forêt spatialement dominante, est directement concerné par le développement des échanges transnationaux, la multiplication des dispositifs de régulation et la diversification des acteurs impliqués dans l'action publique. Afin d'évoquer cette transformation de l'espace politique, il est devenu assez courant d'utiliser la notion de gouvernance qui met l'accent le déplacement des responsabilités qui s'opère entre l'Etat, la société civile et les forces du marché dans les processus de décision (Casteigts, 2003). Plus largement, cette notion attire l'attention sur les formes horizontales d'interactions et de coordination entre groupes sociaux, acteurs économiques et institutions ainsi que sur les formes renouvelées de négociations, de contraintes et d'incitations dans la construction des politiques publiques (Lascoumes et Le Bourhis, 1998). La connotation optimiste du concept de gouvernance reste discutable et discutée (Theys, 2003) mais *a minima*, il permet de souligner la complexification des rouages et ressorts des processus de régulation politique.

Dans un premiers temps, nous nous intéresserons donc à l'évolution des dispositifs institutionnels et des règles de l'action publique, sous l'effet notamment de l'influence croissante de l'Union Européenne et de la décentralisation. Dans un deuxième temps, on évoquera l'organisation territoriale des Landes de Gascogne et en particulier l'enjeu des relations entre les espaces ruraux et les métropoles en émergence. Enfin, nous présenterons différentes formes de gouvernances (institutionnelles, marchandes, sociales) dont dépend, en partie, le devenir de l'organisation politique des Landes de Gascogne.

2.7.1 Evolution des pratiques et des dispositifs institutionnels

Malgré leurs ambiguïtés persistantes, la construction européenne et la décentralisation provoquent de nombreux ajustements institutionnels. Elles ont notamment remis en question le postulat de cohérence des politiques publiques organisées autour d'interactions stables entre l'Etat, des ministères et des intérêts collectifs organisés au niveau national (Lascoumes et le Gales, 2010).

2.7.1.1 L'influence croissante du contexte européen

Les politiques sectorielles et territoriales, qu'elles soient nationales, régionales ou même locales, ne peuvent plus se concevoir indépendamment des règles de concurrence et autres dispositions réglementaires de l'Europe communautaire (Baudelle et Jean, 2009). En effet, depuis le traité de Rome en 1957, l'Union Européenne s'est construite « pas à pas » selon un double processus de libéralisation des échanges et de convergence autour de normes et procédures définies en commun par les partenaires mais qui s'imposent à eux (Baudelle, 2009). Par son pouvoir réglementaire, son rôle d'entrepreneur politique et les transferts de compétences que lui consentent peu à peu les Etats membres, l'Union Européenne s'est dotée d'un système de gouvernance développé et a acquis une forte capacité d'édition des règles (Lascoumes et le Gales, 2005), telle la promotion de l'échelon régional pour la mise en œuvre de la politique de cohésion²⁰ ou des principes comme le partenariat, la subsidiarité ou les échanges transfrontaliers. Certes, l'aménagement du territoire, en tant que compétence européenne, n'est pas encore d'actualité. Mais, de la création du Fond européen de Développement Régional (FEDER) en 1975 à l'adoption en 1999 d'un Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC)²¹ en passant par l'instauration de la politique de cohésion dès 1986, l'Union Européenne contribue activement à développer des interdépendances entre les institutions territoriales (Balme, Faure et Mabileau, 1999), y compris dans le domaine de l'aménagement.

Cependant, les politiques publiques européennes restent également peu cohérentes, avec des différences majeures entre les secteurs, et difficilement lisibles pour les citoyens. L'objectif politique du projet européen s'efface souvent derrière des processus techniques de transfert et d'adaptation des règles aux différentes échelles de l'espace communautaire. Par ailleurs, la stratégie dite de Lisbonne-Göteborg (2000-2001), qui met l'accent sur l'acquisition d'avantages comparatifs et le renforcement de la compétitivité des territoires, a pu donner l'impression d'une mobilisation de l'échelon régional à des fins avant tout économiques. Bien qu'intégrant encore plus les principes fédérateurs du développement durable, la stratégie Europe 2020 adoptée en 2010, semble poursuivre cet idéal d'une Europe conçue comme « *un marché plus innovant et respectueux de l'environnement, favorisant le bien-être social* » autour de trois axes : 1. développer une économie de la connaissance ; 2. promouvoir une économie renouvelable, plus verte et plus compétitive ; 3. soutenir une économie créatrice d'emplois. Pour certains observateurs, cette évolution récente du statut des régions témoigne de l'actuelle orientation libérale de la construction européenne (Kahn, 2009).

En cinquante ans, l'Union Européenne a produit de façon originale des politiques publiques, des normes et des procédures progressivement appropriées par les secteurs et les territoires infranationaux. Mais, son institutionnalisation continue également à créer des tensions avec les souverainetés nationales et sa forme politique reste encore indéfinie (Baudelle, 2009).

²⁰ La politique de cohésion a pour objectif de réduire les disparités sociales et économiques entre les régions de l'Union Européenne. Pour qu'elle puisse être mise en œuvre, les Etats doivent obligatoirement établir un découpage régional. Engagée modestement il y a une trentaine d'années, le développement régional est devenu, en 2008, le premier poste budgétaire de l'Union Européenne ; devant la Politique Agricole Commune.

²¹ Le SDEC énonce trois principes généraux censés guider les politiques nationales et régionales : 1. La cohésion économique et sociale 2. La préservation des ressources naturelles et du patrimoine culturel 3. Une compétitivité plus équilibrée du territoire européen (Guy, 2008).

2.7.1.2 La décentralisation, mouvement tendancier mais inachevé

Les lois de décentralisation de 1982 relatives « *aux droits et libertés des communes, des départements et des régions* » et, dans une moindre mesure, celles de 2004 relatives « *aux libertés et responsabilités locales* » ont conféré aux collectivités territoriales une certaine autonomie et marge de manœuvre dans la mise en place des politiques territoriales et sectorielles. S'inscrivant déjà dans un contexte de crise économique, elles traduisent la volonté politique de promouvoir une meilleure efficacité de la gestion publique, moins dispendieuse et au plus près des intérêts des usagers, et le développement d'une démocratie locale assurant une meilleure représentation et participation des citoyens. Elles abrogent notamment la tutelle *a priori* de l'Etat sur les collectivités, érigent la Région en collectivité territoriale, au-même titre que les Départements et les Communes, et donnent aux assemblées départementales et régionales la possibilité d'élire leur exécutif. En ce qui concerne la logique distributive, la loi ne tranche pas en faveur d'une attribution de compétences spécifiques à chaque collectivité mais adopte un principe général dit de la clause de compétence générale, qui veut qu'une collectivité territoriale ait vocation, sur son territoire, à intervenir sur tout ce que la loi ne lui interdit pas de faire (CESR, 2009). Cette clause de compétence générale est souvent accusée de porter les germes de la concurrence et de l'enchevêtrement institutionnels, d'alourdir les dépenses de fonctionnement et de renforcer l'éparpillement des collectivités et la difficulté à cerner les responsabilités (CESR, 2009). Mais pour certains, en ne figeant pas les périmètres d'intervention, la décentralisation favoriserait aussi les idées de partenariat et de coproduction de l'action publique via la mise en place de contrats (Guy, 2008)

Plusieurs décennies de décentralisation ont fortement ébranlé la politique centralisée de l'Etat et ses méthodes de planification. L'idée d'associer « un territoire, un projet, un contrat » permet de se détacher progressivement du modèle d'organisation territoriale fondée sur l'emboîtement d'espaces hiérarchisés. On assiste ainsi à l'évolution d'une politique « d'aménagement des territoires » vers une stratégie qualifiée de « développement des territoires ». L'institutionnalisation des pays, Parcs naturels Régionaux et autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) s'inscrit dans cette optique, de même que les contrats plan Etat-région, rebaptisés récemment contrats projets.

Pour autant, l'Etat ne s'est pas complètement dessaisi de l'aménagement. Malgré sa fragilisation et son désengagement budgétaire, il conserve ses pouvoirs régaliens, sa faculté à orienter l'avenir des territoires et des capacités d'interventions ponctuelles via notamment des outils stratégiques comme les Directives Territoriales d'Aménagement et de Développement Durable (DTADD)²². En conformité avec la perspective européenne, l'Etat s'est ainsi engagé dans une politique visant à conforter les principales métropoles françaises et les pôles de compétitivité. En 2005, le comité interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) a notamment labellisé 4 pôles en Aquitaine : « Avenia » (écotechnologie des géosciences), « Route des Lasers » (Laser mégajoule),

²² Issus de la loi Grenelle II, les DTADD remplacent les DTA mises en œuvre par la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) de 1995. Si elles ne s'imposent plus aux documents d'urbanisme et qu'elles doivent être instruites de manière concertée et coordonnée entre les services de l'Etat et ceux des collectivités territoriales, les DTADD visent à définir sur des territoires très précis, des enjeux d'intérêt national (Boutefeu, 2011).

Xylofutur (Filière forêt bois-papier) et « Aerospace Valley » (aéronautique) en collaboration avec la région Midi-Pyrénées. A la doctrine du « maillage harmonieux » des années 1960-70 a ainsi succédé la logique de la concentration urbaine qui tend aujourd'hui à devenir plutôt celle du « Rhizome métropolitain » dans la perspective d'une accentuation de la compétitivité internationale. Il y a bien là un nouveau modèle d'aménagement du territoire, la compétition des territoires au service de la compétitivité de la Nation (Béhar et Estébe, 2009).

Au final, la décentralisation, et notamment son deuxième acte, produit de curieux effets ; impressions encore renforcées par les incertitudes liées à la réforme des collectivités territoriales. D'un côté, la légitimité des collectivités territoriales, et en particulier de la région, apparaît renforcée mais d'un autre côté, l'enchevêtrement des compétences et la faible autonomie financière octroyée aux collectivités maintiennent une certaine opacité et défiance vis-à-vis de cette décentralisation qui apparaît à la fois trop dirigée et trop inachevée (Jean et Vanier, 2010).

2.7.2 L'organisation territoriale des Landes de Gascogne

Soixante ans de construction européenne et trente ans de décentralisation ont profondément modifié les rapports entre les acteurs institutionnels de l'aménagement. Le législateur a ainsi réussi à transformer le territoire en un vaste champ tactique où toutes les formes d'alliances sont possibles entre des collectivités territoriales à la fois associées et rivales (Mabileau, 1991). Cette reconfiguration constitue un enjeu d'autant plus important pour les Landes de Gascogne que cet espace se situe au croisement de multiples pouvoirs territoriaux avec en toile de fond la problématique de l'articulation entre des espaces à dominantes rurales et des agglomérations.

2.7.2.1 L'affirmation du pouvoir régional

La Région est devenue un acteur important de l'élaboration, du financement et de la mise en œuvre des politiques territoriales et sectorielles, à l'interface des niveaux national, européen et local de l'aménagement (Baudelle et Jean, 2009). Son principal objet d'intervention est le développement économique puisque désormais, elle coordonne les actions des autres collectivités territoriales dans ce domaine. La Région est également responsable de la formation professionnelle et de l'organisation du service public ferroviaire régional. Dans des domaines tels que l'aménagement, elle partage ses compétences avec les autres collectivités territoriales, et notamment les départements. Néanmoins, les régions élaborent un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) qui, sans avoir de caractère prescriptif, fixe les orientations fondamentales à moyen terme du développement régional et peut recommander la mise en place d'instruments d'aménagement comme un schéma directeur ou un Parc Naturel Régional (CESR, 2009). Intitulé « *Horizon 2020* », le SRADT Aquitaine fut élaboré en 2005. Les contrats de projets entre l'Etat et la Région permettent la mise en œuvre des orientations définies par ce document stratégique. En conformité avec les perspectives européennes, les contrats de la période 2007-2013 se concentrent en Aquitaine sur quatre défis : 1. Emploi et modernisation du tissu industriel et économique (enseignement supérieur, innovation et compétitivité des filières bois et agricoles notamment), 2. Report modal des transports, 3. Préservation de l'environnement et du cadre de vie, 4. Cohésion des territoires aquitains (gestion durable du littoral et rénovation urbaine).

Interlocutrices privilégiées de nombreux acteurs, les régions occupent des fonctions stratégiques de coordination et de régulation du développement régional et local. Elles sont souvent en capacité de penser et orienter le devenir de leur territoire, par des démarches de programmation ou de prospective, dans les domaines du développement économique, de la formation professionnelle ou de l'aménagement du territoire. Mais, tout en s'étant affirmé dans le paysage institutionnel, les régions françaises tardent encore à obtenir une position juridique renforcée et un gain significatif de compétences qui leurs permettraient une plus grande autonomie politique et une meilleure maîtrise de l'aménagement de leur territoire (Estebe, 2005).

2.7.2.2 Les Départements, permanences des territoires et évolution des missions

Souvent annoncée, la fin des départements ne paraît pas imminente. Tout d'abord, ces collectivités ont pour elles plus de deux cents ans d'histoire, ce qui en fait des territoires historiques souvent appropriés par leurs habitants. Par ailleurs, elles ont surmonté de nombreuses épreuves. La décentralisation devait être régionaliste ; elle s'est réalisée à périmètre inchangé et a même paru consolider le département en imposant la consécration du principe de non tutelle d'une collectivité sur l'autre (Estebe, 2005).

Pourtant, dans « le jeu territorial », les départements semblent de plus en plus pris en étau entre la Région et les Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) (Behar et Estebe, 2009). Par ailleurs, les compétences obligatoires transférées par l'acte II de la décentralisation, et notamment la définition et la mise en œuvre de l'action sociale, pourraient paradoxalement contribuer à affaiblir la collectivité départementale. Elles augmentent son budget de fonctionnement tout en diminuant ses marges de manœuvres puisque dans le domaine de l'action sociale, les lois sont souvent votées au niveau national (Guy, 2008). Les dépenses liées à l'action sociale des départements aquitains auraient ainsi doublé entre 2004 et 2009 tandis que les effectifs des départements ont augmenté de plus de 50 % avec le transfert des personnels TOS des collèges et des agents des services départementaux de l'équipement (CESR, 2009). Les dépenses du département se sont ainsi rigidifiées, réduisant d'autant la possibilité de mener des politiques d'investissement dans le domaine économique, le développement culturel, l'urbanisme et le foncier (compétences facultatives). Pour certains, « *la collectivité départementale passe d'une culture de mission relativement bien définie à une culture de gestion de grands nombres de dossiers d'action sociale, de bénéficiaires, de personnel* » (CESR, 2009, p.31).

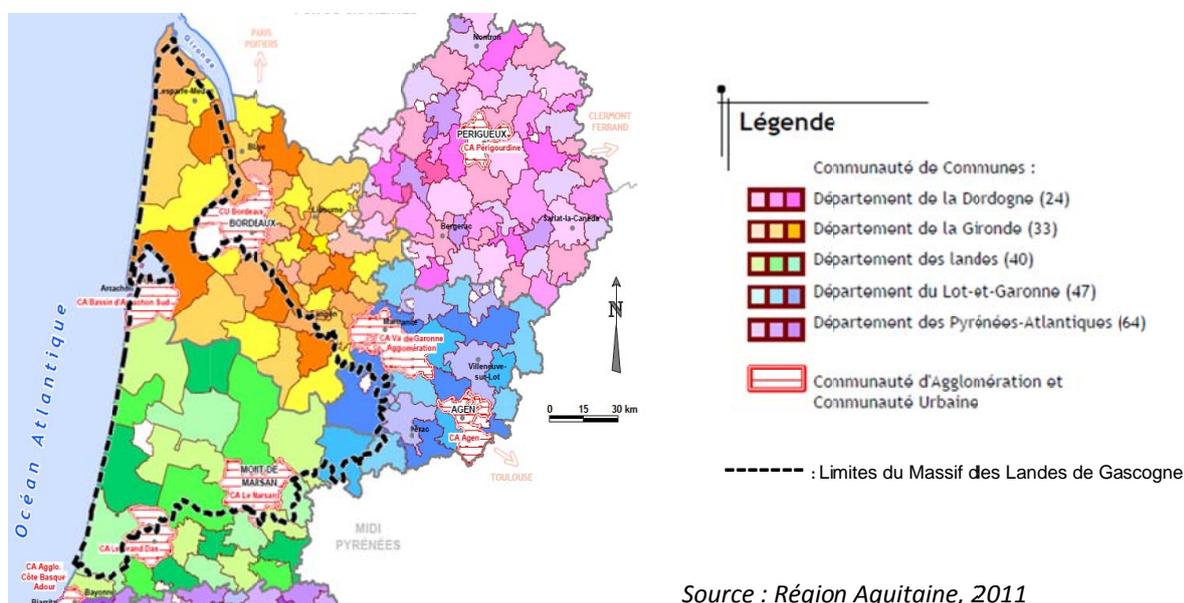
Cette analyse des conséquences de la décentralisation peut cependant être nuancée. Dans les territoires ruraux, cette collectivité continue souvent à jouer un rôle important dans l'aménagement et l'équipement, en particulier dans les domaines du foncier agricole et forestier ou de la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles. Grâce la mise en place d'outils opérationnels, Etablissement Public Foncier Local (EPFL) notamment, le Conseil Général des Landes maintient ainsi son rôle d'organisateur du territoire. Dans des départements plus « urbains », le département reste également un espace de solidarité qui permet de redistribuer les ressources fiscales perçues dans les zones les plus dynamiques aux espaces les plus démunis (Girardon, 2006). Questionnées par le développement de la métropole bordelaise, des actions menées par le département de la Gironde pourraient notamment illustrer cette posture de collectivité « réparatrice » des nouvelles fragmentations, ruptures et discontinuités produites par les

recompositions territoriales, notamment aux interfaces du rural et de l'urbain. Dans un système territorial de plus en plus articulé aux notions de pôles et de réseaux, les départements, garants d'une logique territoriale stable, pourraient ainsi jouer un rôle important de coordination et de régulation entre des territoires mouvants (Béhar, 2002). Par conséquent, une évolution différenciée des départements selon leur emprise rurale ou urbaine et leur capacité à accompagner la transformation des relations villes-campagnes, apparaît également possible.

2.7.2.3 Les intercommunalités, incertitudes autour des territoires projets et essor des pouvoirs métropolitains

Si la décentralisation a renforcé les compétences des communes, notamment avec des plans locaux d'urbanisme (PLU) obligatoires et opposables aux tiers (Girardon, 2006), l'échelle communale n'apparaît plus suffisamment adaptée à certaines missions. La généralisation de l'intercommunalité est ainsi la transformation la plus notable du paysage politique local en France de ces dernières décennies. Les Landes Gascogne n'échappent pas à ce phénomène majeur puisqu'elles sont largement maillées par ces Etablissements Publics à Caractère Intercommunal (EPCI), qu'ils correspondent à des communautés de communes ou des communautés d'agglomération (Figure 72). Deux formes de coopérations intercommunales coexistent. La première associe les communes à un objectif précis de gestion (adduction d'eau, électrification, transports en commun...) tandis que la seconde met davantage l'accent sur un projet de territoire (Pays, Parcs Naturels Régionaux). Les structures intercommunales ont ainsi devenues de nouvelles échelles de gestion et des acteurs particulièrement importants du développement économique et de l'aménagement de l'espace. Depuis 2010, les lois dites Grenelle 2, ont encore renforcé ces dispositifs en permettant l'élaboration de Plans Locaux d'Urbanismes intercommunaux (PLUi) intégrant différentes politiques publiques, en particulier celles concernant l'urbanisme, l'habitat et les déplacements. Certes, cet outil d'aménagement n'est pas encore utilisé dans les Landes de Gascogne mais il ouvre de nouvelles perspectives pour pallier certaines insuffisances des Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), notamment face aux défis de l'urbanisation. En effet, présentés en 2000 (Loi SRU), comme les principaux outils de planification stratégique intercommunale, les SCOT sont des documents d'orientation qui privilégient la notion de compatibilité à celle de conformité.

Figure 72 : Les Établissements Publics à Caractère Intercommunal (EPCI) en 2010



Source : Région Aquitaine, 2011

Pays et Parcs Naturels Régionaux

Depuis le début des années 1990, les intercommunalités de projet illustrent l'institutionnalisation progressive d'ensembles devant coller aux évolutions socio-économiques et entretenant des relations contractuelles avec l'Europe, l'Etat et les Régions. Les pays, espaces fédérant des acteurs privés et publics autour d'un projet de développement à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi, apparaissent comme la figure de proue de cette recomposition territoriale basée sur la coopération intercommunale. Avec leur conseil de développement et leur charte de territoire, ils témoignent de l'émergence d'une démocratie participative et non plus seulement représentative. La convergence des acteurs du territoire autour d'un intérêt commun et de partenariats stables peut notamment permettre à ces pays de porter des projets dans les domaines du développement économique, culturel, touristique ou numérique, et de travailler sur des complémentarités entre villes et campagnes. Les réflexions menées par le pays Médoc sur la mise en place d'un maillage harmonieux du territoire autour de quelques polarités urbaines et la valorisation d'une sylviculture de robinier (en convention avec la Hongrie dans le cadre du programme européen Leader), ou encore les actions appuyées par le pays Adour Landes Océanes sur la revalorisation des produits du chêne liège, peuvent notamment s'inscrire dans cette optique.

Mais, dans le sillage d'une décentralisation inachevée, les législateurs n'ont pas souhaité donner aux pays le statut de collectivité territoriale. Par ailleurs, alors qu'ils devaient s'abstraire des frontières politiques traditionnelles pour être en adéquation avec les modes de vie contemporains, les pays se sont souvent retrouvés enfermés dans des périmètres rigides ; traduisant ainsi une possible consolidation des pouvoirs politiques locaux, au détriment de la constitution de réseaux d'acteurs publics et d'opérateurs privés (Di Méo et Quéva, 2010). Un renforcement des conseils de développement et de la compétence des pays pourrait permettre de redonner un nouveau souffle à ces emblèmes de la décentralisation. Cependant, ni le désengagement de l'Etat, ni la réforme territoriale actuelle ne vont dans ce sens puisque cette dernière prévoit d'interdire la création de nouveaux pays sans pour autant dire comment elle compte faire vivre les 347 qui existent déjà à l'échelle de la France (Vanier, 2009).

Avec le déclin annoncé des pays, une autre forme de territoire projet pourrait être appelée à jouer un rôle de plus en plus important au sein du système territorial des Landes de Gascogne. Il s'agit des Parcs Naturels Régionaux (PNR) institués en 1967. Le Parc Naturel Régional des vallées de la Leyre et du val de Leyre est créé en 1970 et devient en 1972 le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne constitué de 40 communes réparties sur le département des Landes et de la Gironde. Dans leur conception initiale, les PNR sont un classement soumis au décret de l'Etat dont l'objectif est l'équipement des grandes métropoles d'équilibres en aires de détente pour les citoyens (Girardon, 2006). Au début des années 1980, ils sont dotés d'une base législative et en 1993, la loi élargit leurs compétences puisque les PNR doivent désormais concourir à la politique de protection de l'environnement mais aussi d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Le PNR est ainsi un territoire rural habité, reconnu pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable afin de gérer des équilibres fragiles. Par ailleurs, la décision de créer un PNR est désormais du ressort du Conseil Régional, même s'ils sont toujours soumis à une reconnaissance de l'Etat. Leur charte est plus prescriptive que celle des pays puisque les documents d'urbanisme des communes

qui composent le territoire doivent s’y conformer ; un attribut qui peut également attirer des territoires soumis à une importante pression foncière. Depuis 2008, le pays Médoc, notamment confronté au développement de la métropole Bordelaise, s’est ainsi engagé dans un processus de transformation en PNR.

Pour autant, tous les PNR ne se ressemblent pas et les échecs sont également nombreux, liés soit au non-respect des engagements pris, soit aux capacités insuffisantes de la structure opérationnelle. Il faut dire que les chartes constituent des compromis entre acteurs dont les stratégies ne sont pas toujours convergentes. Par ailleurs, les PNR sont confrontés à l’ambiguïté persistante de leurs vocations, entre les exigences d’une approche écologique, patrimoniale et paysagère portée par l’Etat et l’objectif d’un développement économique souvent promu par les régions. De fait, contrairement aux pays, les PNR s’appuient non pas sur un conseil de développement réunissant différents acteurs de la société civile mais sur un conseil scientifique composé principalement d’experts. Cependant, alors que l’une des principales limites de l’intercommunalité de projet réside dans ses difficultés à prendre en compte les aires urbaines des métropoles (Béhar et Estèbe, 2009), les PNR offrent le grand intérêt d’articuler des capacités de planifications foncières et des logiques de développement territorial.

Figure 73 : Les Contrats de Pays et les Parcs Naturels Régionaux en 2010



Source : Région Aquitaine, 2011

Les projets métropolitains de Bordeaux et du pays Basque

De Bordeaux au pays Basque, l’agglomération millionnaire est devenue un leitmotiv ; une condition nécessaire, selon les élus, pour exister dans la compétition territoriale. Sur le plan législatif, les pôles métropolitains (450 000 habitants) pourraient rapidement acquérir le statut de collectivité territoriale et se substituer, sur son territoire, au département dont elle reprendrait les compétences, auxquelles s’ajouteraient les compétences exercées par les communautés urbaines. Elles devraient même percevoir la totalité de la fiscalité locale. Certes, l’initiative devra être validée

par le préfet et soumise à l'accord du Conseil Général concerné, mais ce processus, aussi incertain soit-il, ne fait que confirmer une tendance présente déjà depuis la fin des années 1970 ; à savoir, la montée en puissance des grandes villes et agglomérations comme acteurs majeurs de la fabrique des politiques d'aménagement.

Les grands projets de rénovation, les dispositifs de planification stratégique ou encore l'organisation de grands événements ont ainsi été l'occasion, pour les villes, de mobiliser en interne et de recréer une capacité d'action (Pinson, 2010). Mais, ces nouvelles figures de l'action publique urbaine ne sont pas sans ambiguïté. Conçus pour mobiliser en internes, elles sont aussi pensées pour positionner les villes dans la compétition des territoires. Certains y voient donc les signes de la nouvelle emprise des désirs et des modes de vie des groupes sociaux les plus aisés et les plus mobiles sur les gouvernements urbains (Pinson, 2010). Et, les zones d'ombres de la gouvernance métropolitaine ne s'arrêtent pas à ce risque, bien réel, de confiscation du débat public par de nouvelles élites. Pour réussir à atteindre le million d'habitants, Bordeaux doit trouver à loger 300 000 personnes supplémentaires. Certes, en 10 ans, la ville centre a accueilli 40 000 personnes, mais ce rythme demeure insuffisant et se traduit, entre autres, par un report de la demande de logements sur les espaces situés jusqu'en troisième couronne (ADEF et CETE, 2008). Au final, ce projet d'accueil risque de balayer les projets territoriaux établis par les SCOT et les contrats de pays du pourtour de l'agglomération. En ce sens, les métropoles semblent, pour l'instant, davantage un processus qui produit des périphéries qu'une structure par maille qui mutualise (Tesson, 2010). L'un des objectifs des Inter-Scot serait de limiter ces nouvelles ruptures et discontinuités, voire de promouvoir des logiques de réseaux de ville (Baudelle et Peyrony, 2002). Mais malgré les efforts accomplis ces dernières années, la reconnaissance mutuelle des interrelations, puis le passage d'une logique politique de dépendance – des espaces résidentiels envers les centres économiques notamment - à celle d'interdépendance reste ainsi un défi majeur des complémentarités villes-campagnes (Mairie-Conseil Caisse des Dépôt, 2010), en particulier à l'échelle des Landes de Gascogne.

2.7.3 La diversification des acteurs de la gouvernance

Au regard de cette évolution du paysage institutionnel, de la redéfinition des dispositifs réglementaires à la redistribution des rôles entre acteurs privés et publics, on est amené à considérer que les processus de régulation politiques se construisent de plus en plus au croisement de trois sphères : l'institutionnel, le marchand et le social ; l'articulation différenciée de ces trois dimensions ouvrant alors la voie à différentes formes de gouvernance des territoires (Leloup, Moyart et Pecqueur, 2005)

2.7.3.1 De la redéfinition à l'affaiblissement de la régulation institutionnelle ?

Les modalités d'actions de la puissance publique ont fortement changé ; l'idée d'une action unilatérale imposant une conception préalable de l'intérêt général à l'ensemble de la communauté semble bel et bien dépassée. Même si le climat d'incertitude lié à cette évolution de la sphère institutionnelle fait resurgir, ici ou là, un désir de planification ; tout retour à cet outil comme guide exclusif de l'aménagement serait une rupture. La multiplication des situations de pluralisme, le chevauchement des compétences et l'éparpillement des entrepreneurs de normes ont dilué la décision publique dans des « politiques procédurales » qui s'opèrent davantage par la mise en place

d'instruments de connaissance, de délibération et de négociation (Lascoumes et le Bourhis, 1998). Cette évolution interroge peut-être l'efficacité et la cohérence des politiques publiques, mais elle met surtout l'accent sur l'enjeu du nouveau rôle de coordination des opérateurs publics. En effet, la décentralisation place les territoires dans une contradiction nouvelle : elle leur redistribue des pouvoirs mais les donnant à tous les niveaux en même temps, elle les oblige immédiatement à les partager. Or, on partage peu ce qu'on vient de conquérir, surtout si les textes maintiennent l'apparence d'une division des responsabilités (Vanier, 2008). Ainsi, si l'existence et la pertinence des collectivités historiques n'est pas remise en question, encore faut-il qu'elles réussissent à réinventer leur rôle dans la mosaïque territoriale.

La deuxième problématique des acteurs institutionnels concerne la remise en question globale des modèles classiques de constitutions des coûts et des dépenses utilisés jusqu'à maintenant par les opérateurs publics. A l'exception peut-être des grandes métropoles capables d'accueillir des financements internationaux hyper-sélectifs, les collectivités publiques sont toutes confrontées à la problématique de leur stabilité financière et de leur capacité à soutenir les investissements nécessaires à leur fonctionnement et à leur attractivité (Lussault, 2011). Cette réduction des marges de manœuvre budgétaires, conséquence notamment du désengagement de l'Etat, constitue un enjeu majeur de l'action publique et ce d'autant plus depuis la crise économique et financière de 2008.

2.7.3.2 L'essor des opérateurs privés et l'enjeu des coordinations marchandes

Si les institutions ne sont plus nécessairement en position de force dans la construction des processus de décision (Casteigts, 2003), c'est aussi en raison des politiques d'inspiration libérale qui orientent l'aménagement du territoire depuis la fin des années 1970. Non seulement, les collectivités délèguent de plus en plus la maîtrise d'œuvre et la gestion à des opérateurs privés, mais la politique est désormais mise en balance avec l'entreprise marchande dans sa capacité à servir un intérêt collectif, et ce d'autant plus lorsque celui-ci se retrouve à la jonction de différents pouvoirs politiques (Vanier, 2008). Dans les agglomérations, on a ainsi vu l'implication croissante des opérateurs de réseaux, devenus de grandes entreprises de services, et d'une myriade de sociétés d'économie mixte, dans la détermination des orientations de développement (Bertrand et Moquay, 2004). Cette dépendance croissante des collectivités aux acteurs économiques et plus largement, le déplacement des frontières entre biens collectifs et biens marchands, est un changement majeur qui concerne différents domaines : les transports, les réseaux de communication, le foncier ou encore l'environnement. La régulation de biens collectifs et des externalités par l'attribution de droits de propriétés négociables ou la privatisation d'espaces mais aussi l'appropriation par les entreprises des labels du développement durable définis à l'échelle mondiale témoignent de ces mouvements tendancielles. Si l'opposition traditionnelle entre régulation institutionnelle et coordinations marchandes semble devoir être dépassée, on ne peut ignorer que le rapport de force actuel peut, dans certains cas, conduire à une gouvernance orientée vers la satisfaction d'intérêts privés (Lascoumes et Le Bourhis, 1998). Dès lors, les deux principaux enjeux sont, d'une part, le renforcement de la coordination des investisseurs économiques, souvent guidés par des intérêts à courts-termes mais aussi des échelles et des temporalités différentes, et d'autre part, le renforcement de la territorialisation des politiques sectorielles et intersectorielles. En effet, même à l'heure de la globalisation des échanges, la compétitivité des entreprises reste largement liée à la

qualité de leur environnement, qu'il s'agisse de la disponibilité des matières premières pour les activités forestières et agricoles, de la diversité des ressources humaines et de l'accès aux infrastructures de transports, aux technologies et aux savoirs (Casteigts, 2009).

2.7.3.3 La difficile prise en compte des acteurs de la société civile et des usagers des territoires

Parallèlement à la montée en puissance des régulations marchandes, s'est structuré un second mouvement de fond qui prône un renforcement de la démocratie participative et de la territorialisation des services d'intérêt collectifs. Le rôle croissant des ONG et des fondations internationales qui se substituent parfois aux acteurs institutionnels pour promouvoir une meilleure intégration des préoccupations environnementales dans les politiques publiques²³, mais aussi l'essor sur ces dernières décennies des territoires de projet à l'échelle locale s'inscrivent dans cette perspective. Au-delà d'une critique des politiques d'inspiration libérale, l'essor de ce mouvement répond également au constat d'une baisse d'intensité politique de la définition de l'intérêt général avec la transformation de la gestion territoriale et inter-territoriale en une démarche technique, d'entente gestionnaire (Vanier, 2008). En effet, l'orientation technocratique de la construction européenne et l'oligarchisation des pouvoirs métropolitains soulèvent la problématique de la confiscation du politique. Paradoxe des transformations de l'action publique, on semble ainsi assister à une forme d'évasion institutionnelle, c'est-à-dire la translation des lieux de décision des assemblées élues vers des cénacles ou des structures informelles de décisions associant des élites et des experts, notamment dans les arènes urbaines et métropolitaines (Pinson, 2010).

L'amélioration de la prise en compte des habitants et des usagers-citoyens dans les décisions politiques répond à l'exigence d'une plus grande légitimité et réflexivité des modalités de construction du « bien commun territorial » à l'heure de la généralisation des mobilités, de la montée en puissance de l'orientation résidentielle des territoires et de l'accentuation des enjeux liés à la répartition des risques (Beck, 2008). Au-delà des problématiques liées aux manques de lisibilité des politiques publiques et à la dilution des responsabilités (Lascoumes et Le Bourhis, 1998), les difficultés de la démocratie locale tiennent aussi au fait que les représentants sont désignés par ceux qui dorment sur le territoire mais pas nécessairement par ceux qui y vivent ou en ont un usage actif (Béhar et Estebe, 2009). Cet aspect est d'autant plus important que la « publicisation » des campagnes, c'est-à-dire l'émergence d'un droit de regard et d'usage commun à l'ensemble de la société (Hervieu et Viard, 1996), est une tendance forte qui interroge les limites et les liens à partir desquels pourront s'instituer de nouvelles solidarités dans les territoires ruraux (Micoud, 2001). Or, actuellement cette « publicisation » se traduit surtout par une multiplication de politiques publiques plus ou moins contraignantes pour les gestionnaires et les exploitants, notamment dans les domaines de l'environnement et du développement rural. Ces politiques « descendantes » posent donc la question de la capacité des territoires à mettre en place des processus impliquant la diversité de leurs usagers dans la co-construction de normes de gestion permettant de réconcilier les pratiques de « l'habiter » et du « produire » (Mormont, 2009).

²³ On peut notamment songer à la certification sur les forêts ou conseil de bonne gestion Forestière (FSC) qui a fortement bénéficié du soutien du Fonds Mondial pour la Nature (WWF) ou de Greenpeace.